



DERICHEBOURG

Document de référence 2009 • 2010

incluant le rapport annuel et le document d'information annuel



UNE FORCE AU SERVICE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009/2010



Le présent document de référence a été déposé le 17 décembre 2010 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter.

- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2009, tels que présentés respectivement aux pages 38 à 42, 68 à 117, et 118, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 décembre 2009 sous le numéro D.09-0815.
- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels que présentés respectivement aux pages 34 à 39, 68 à 112, et 113, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 décembre 2008 sous le numéro D.08-0802.
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2008 qui sont inclus dans les documents de référence de la société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement le 23 décembre 2009 sous le numéro D.09-0815 aux pages 140 à 141 et le 23 décembre 2008 sous le n° D.08-0802 aux pages 136 à 137.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

Sommaire

Page		Page		Page		Page	
06	■ 1. Responsables	19	■ 6. Aperçu des activités	40	■ 9. Examen de la situation financière et du résultat	55	■ 15. Rémunérations et avantages
06	1.1 Nom et qualité du responsable	19	6.1 Principaux marchés	40	9.1 Événements marquants	55	15.1 Rémunérations et avantages en nature
06	1.2 Attestation du responsable du document de référence	19	6.2 Activité Services à l'Environnement	40	9.1.1 Confirmation du retour du Groupe à la profitabilité	55	15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs
		20	6.2.1 Collecte, tri et valorisation	40	9.1.2 Conservation du contrôle à 100 % du Groupe sur ses 3 activités	55	15.3 Options de souscription consenties et levées
		20	6.2.2 Services aux collectivités	40	9.1.3 Prix élevés des matières traitées par le Groupe	55	15.4 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société
		21	6.2.3 Prestation de services	40	9.1.4 Dynamisme de Servisair		
07	■ 2. Contrôleurs légaux des comptes	21	6.3 Activité Services aux Entreprises	40	9.1.5 Résistance de l'activité Multiservices		
07	2.1 Commissaires aux comptes titulaires	21	6.3.1 Propreté	41	9.2 L'activité du Groupe : situation financière	56	■ 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction
07	2.2 Commissaires aux comptes suppléants	21	6.3.2 Accueil et Services Associés	41	9.2.1 L'activité Services à l'Environnement	56	16.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil
		21	6.3.3 Énergie	42	9.2.2 L'activité Services Aéroportuaires	56	16.1.1 Composition du conseil d'administration
08	■ 3. Informations financières sélectionnées	22	6.3.4 Intérim et recrutement	43	9.2.3 L'activité Services aux Entreprises	57	16.1.2 Gouvernement d'entreprise
	Chiffres clés	22	6.3.5 Intérim Aéronautique	43	9.2.4 L'activité Holding	57	16.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration
		23	6.3.6 Maintenance aéronautique	44	9.3 L'activité du Groupe, situation financière	58	16.2 Limites que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur général
09	■ 4. Facteurs de risque	23	6.4 Activité Services Aéroportuaires	45	9.4 Évolution de la dette	58	16.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale
09	4.1 Présentation des risques découlant de décisions juridiques	23	6.4.1 Services d'assistance en escale	45	9.5 L'activité propre de Derichebourg SA, maison mère	59	16.4 Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
09	4.1.1 Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté	24	6.4.2 Services cargo	45	9.6 Principaux risques et incertitudes	59	16.4.1 Rémunération des administrateurs
09	4.1.2 Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition	24	6.4.3 Services aux passagers en aéroport	46		59	16.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3
09	4.1.3 Contentieux avec M. Jean-Claude Penauille	24	6.4.4 Services aux aéroports	46		60	16.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société
09	4.1.4 Contrôles fiscaux	24	6.4.5 Services de gestion du carburant	46		60	16.5.1 Objectifs du contrôle interne
09	4.2 Risques commerciaux	24	6.5 Position concurrentielle	46		60	16.5.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne
09	4.2.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement	25	6.5.1 Résumé	46		61	16.5.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place
11	4.2.2 Risques commerciaux relatifs aux activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires	26	6.5.2 Le marché du recyclage des ferrailles	46		61	16.5.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable
12	4.2.3 Risques commerciaux liés à l'activité Services Aéroportuaires (Servisair)	27	6.5.3 Le marché du recyclage des métaux non-ferreux	47		63	16.5.5 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
13	4.3 Risques industriels et environnementaux	28	6.5.4 Le marché des Services aux Entreprises	47			
13	4.3.1 Activité Services à l'Environnement	28	6.5.5 Le marché des Services Aéroportuaires	48	■ 11. Recherche et développement		
13	4.3.2 Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires	29	6.5.6 Sources d'information concernant les positions concurrentielles	49	■ 12. Informations sur les tendances		
13	4.3.3 Risques informatiques	30	6.6 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	49	■ 13. Prévisions ou estimations de bénéfice		
14	4.4 Risques de crédit ou de contrepartie	30		50	■ 14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale		
14	4.5 Présentation du risque de liquidité	30	7. Organigramme	50	14.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance, et de direction générale		
14	4.6 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)	31	7.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur	50	14.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30 septembre 2010		
14	4.7 Assurances et couverture des risques	34	7.2 Organigramme	51	14.1.2 Informations et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction (art. L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce)		
		35	7.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires	54	14.1.3 Administrateur élu par les salariés et censeur		
16	■ 5. Informations concernant l'émetteur	36	7.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30/09/2010)	54	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale		
16	5.1 Renseignements concernant la société	36	7.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30/09/2010)				
16	5.1.1 Raison sociale et nom commercial	36	7.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (au 30/09/2010)				
16	5.1.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur	37	7.3 Liste des filiales				
16	5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	37	7.4 Intérêts minoritaires significatifs				
16	5.1.4 Coordonnées du siège social et forme juridique	37					
17	5.1.5 Historique du groupe Derichebourg	37	■ 8. Propriétés immobilières, usines, équipements				
18	5.2 Investissements	37	8.1 Immobilisations corporelles importantes				
18	5.2.1 Objectifs poursuivis	37	8.2 Questions environnementales : Activité Services à l'Environnement				
18	5.2.2 Principaux investissements	38	8.2.1 Indicateurs				
18	5.2.3 Investissements en cours	38	8.2.2 Travaux réalisés en faveur de l'environnement				
18	5.3 Événement postérieur	39	8.2.3 Dépenses engagées en faveur de l'environnement				

Page	
67	17.6 Formation
67	17.6.1 Le centre de formation
67	17.6.2 Produits et services
67	17.7 Stock-options
67	17.8 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur
68	17.9 Informations chiffrées (périmètre France)
70	■ 18. Principaux actionnaires
70	18.1 Actionnariat
70	18.1.1 Actionnariat des salariés
70	18.1.2 Seuil statutaire de 2 %
71	18.2 Droits de vote
71	18.3 Contrôle
71	18.4 Accord
71	18.5 Tableau récapitulatif des délégations
72	■ 19. Opérations avec des apparentés
72	19.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées
72	19.2 Convention d'assistance administrative, financière et commerciale
72	19.3 Contrat de licence de marque
74	■ 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur
74	20.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 en normes IFRS
74	20.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2010
76	20.1.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2010
78	20.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé
79	20.1.4 Variation des capitaux propres consolidés
80	20.1.5 Annexe aux comptes consolidés
127	20.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2010
128	20.3 Comptes sociaux de DERICHEBOURG SA au 30 septembre 2010
128	20.3.1 Bilan
130	20.3.2 Compte de résultat
132	20.3.3 Annexe des comptes sociaux
146	20.4 Rapport général des Commissaires aux comptes Exercice clos le 30 septembre 2010
147	20.5 Politique de versement de dividendes
147	20.5.1 Modalités de paiement des dividendes
147	20.5.2 Affectation et répartition des résultats
147	20.5.3 Politique de distribution des dividendes

Page	
147	20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage
147	20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale
148	20.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2010
150	20.9 Texte des résolutions présentées à l'assemblée générale
156	20.10 Résultats financiers des cinq dernières années
157	■ 21. Informations complémentaires
157	21.1 Capital social
157	21.1.1 Montant du capital souscrit
157	21.1.2 Capital autorisé mais non émis
158	21.1.3 Titres non représentatifs du capital
158	21.1.4 Titres donnant accès au capital
163	21.1.5 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices
163	21.1.6 Nantissements
163	21.1.7 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales
163	21.2 Actes constitutifs et statuts
163	21.2.1 Objet social de l'émetteur
164	21.2.2 Résumé des dispositions concernant les organes d'administration et de direction
165	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions
166	21.2.4 Actions pour la modification des droits des actionnaires
166	21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission
168	21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle
168	21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée
168	21.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications de capital
168	21.3 Prise et cession de participations par Derichebourg SA
168	21.4 Franchissement de seuil de détention du capital
169	21.5 Descriptif du programme de rachat d'action
169	21.5.1. Bilan du programme de rachat 2010
169	21.5.2. Descriptif du programme de rachat 2011

Page	
171	■ 22. Contrats importants
171	■ 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt
171	23.1 Déclarations – Rapports d'expert
171	23.2 Information provenant de tierce partie
172	■ 24. Documents accessibles au public
172	24.1 Nom du responsable de l'information
172	24.2 Modalités de communication
172	24.3 Calendrier : dates clés de l'exercice
173	24.4 Informations périodiques et occasionnelles
176	■ 25. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe
178	■ 26. Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

1. Responsables

1.1 Nom et qualité du responsable

Monsieur Daniel DERICHEBOURG,
Président-Directeur général de Derichebourg SA.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux

pages 40 à 45 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 127 et 146 dudit document.

Fait à Paris, le 17 décembre 2010.

Daniel DERICHEBOURG
Président-Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

HOCHE AUDIT

35, avenue Victor Hugo – 75016 Paris
Identifiée sous le numéro 309 566 537 RCS PARIS.
Représentée par Mr. William NAHUM.
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Ernst & Young Audit S.A.S.

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche - 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifié sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.
Représenté par Mme Valérie QUINT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Ernst & Young Audit S.A.S. était représenté par M. Jean-Claude LOMBERGET pour l'exercice 2008.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Dominique Jutier

35, avenue Victor Hugo – 75016 Paris
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

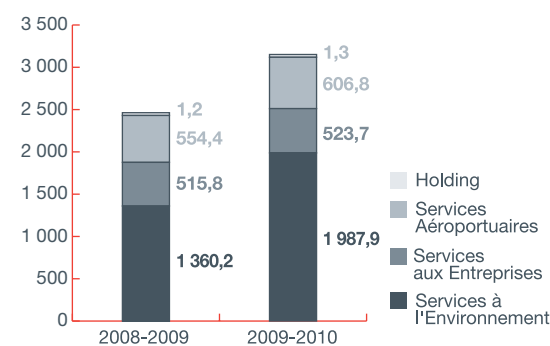
Société Auditex S.A.S.

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gérard DELPRAT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

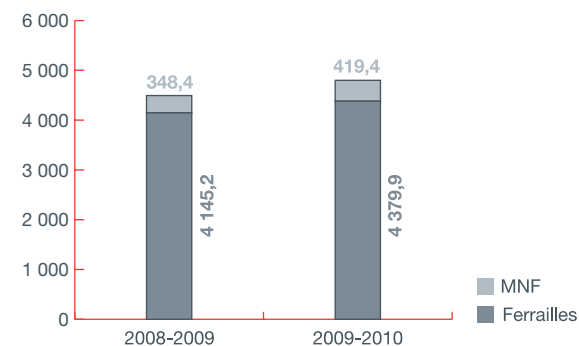
3. Informations financières sélectionnées

Chiffres clés

Chiffre d'affaires (en M€)

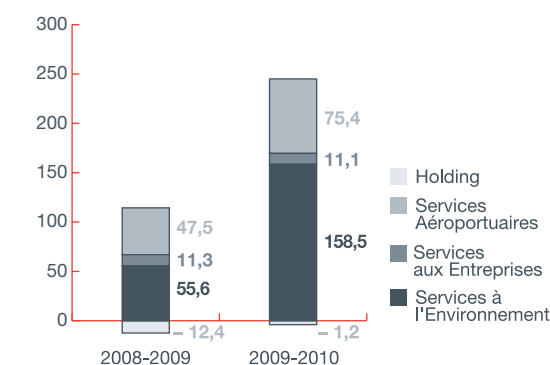


Volumes de l'activité Services à l'Environnement (en milliers de tonnes)

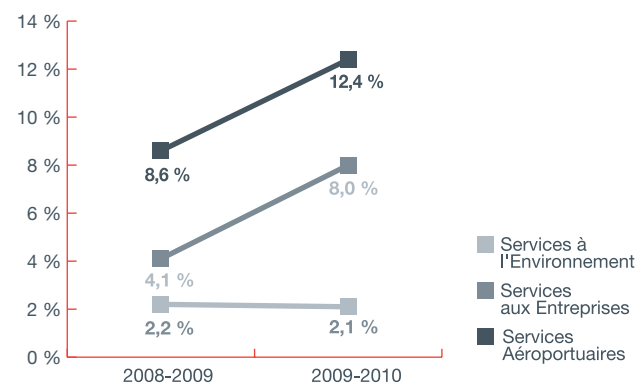


EBITDA courant de l'exercice (en M€)

Résultat opérationnel + dotation aux amortissements +/- éléments non récurrents



EBITDA courant (en % du chiffre d'affaires du secteur)



4. Facteurs de risque

L'émetteur a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Présentation des risques découlant de décisions juridiques

4.1.1 Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté

L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté, a été placée en redressement judiciaire le 20/05/2009. À l'issue de la période d'observation, le tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire est en cours, dans les résultats de laquelle le Groupe est confiant. En tout état de cause, le Groupe, à ce stade, ne saurait pas quantifier ce risque.

4.1.2 Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition

La filiale italienne CRS (activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie, et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation, 28/12/2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2010, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire.

4.1.3 Contentieux avec M. Jean-Claude Penaille

Le tribunal a déplaçonné le montant de la garantie d'actif et de passif dont bénéficie le Groupe. Il a condamné M. Penaille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 €, et ordonné une expertise, le rapport est attendu, sur une partie de la garantie d'actif et de passif. Aucun actif n'a été constaté au titre de ce contentieux.

4.1.4 Contrôles fiscaux

4.1.4.1 Purfer

La filiale Purfer avait fait l'objet d'un procès-verbal de redressement fiscal pour un montant de 2,75 M€, provisionné dans ses comptes de l'exercice précédent à hauteur de 1 M€ compte tenu des éléments de contestation que présente la filiale. Une transaction est intervenue sur l'exercice pour un montant de 0,8 M€.

4.1.4.2 CRS

La filiale italienne CRS a été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle est également mise en cause dans une opération dite de carrousel. Ces mises en cause se sont traduites par des demandes significatives de la part de l'administration fiscale italienne. Estimant qu'elle n'était pas complice de tels agissements, CRS n'a retenu que l'hypothèse d'une sanction possible pour négligence en application de la loi italienne en s'appuyant d'une part sur le principe établi par la Cour de Justice de l'Union Européenne sur ce thème (6 juillet 2006) et, d'autre part, sur l'audience d'instruction de la requête conservatoire du 10 novembre 2010. Ce risque a été estimé par le Groupe et provisionné dans les comptes consolidés clos au 30 septembre 2010 à hauteur de 12 M€.

4.2 Risques commerciaux

4.2.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement

4.2.1.1 Risques résultant d'engagements contractuels avec des tiers

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements de livraison (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non-ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à

un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non-ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. Pour limiter ce risque, qui ne peut être cependant complètement annulé, le Groupe s'efforce de limiter ses stocks de métaux ferreux et non-ferreux.

4.2.1.2 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage pratiqué par le Groupe consistait essentiellement en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non-ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Le métier historique répond aujourd'hui sous l'influence des Directives Européennes à l'obligation faite aux producteurs et importateurs de biens d'avoir à recycler les produits arrivés en fin de vie. Le Groupe répond aux demandes de recyclage formulées souvent sous forme d'appels d'offre par les producteurs ou importateurs directement ou par les éco-organismes propres à leur branche qu'ils ont pu constituer, avec dans ce cadre des objectifs de valorisation. Le métier exercé par le Groupe évolue ainsi vers une activité renforcée de services, avec compte tenu des obligations de valorisation une extension des obligations de valorisation à d'autres produits, dont les plastiques.

Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, en fait la production et la consommation passées et actuelles.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
 - les démolitions, essentiellement industrielles, celles navales et militaires étant peu développées ;
 - les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.
- L'ensemble de ces "ressources" font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement.

Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, des événements d'ampleur nationale ou internationale sont

susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

4.2.1.3 Risques liés à l'évolution réglementaire dans les métiers du Recyclage

Véhicules Hors d'Usage (VHU)

Le décret 2003-727 du 01/08/2003, entré en vigueur en 2006, et ses différents arrêtés d'application ont fixé le cadre de la mise en œuvre de la directive VHU en droit français, dont les éléments clés sont les suivants :

- mise en place d'agrément spécifiques pour les démolisseurs et les broyeurs agréés ;
 - obligation pour les broyeurs d'accepter sans frais pour le dernier détenteur tout VHU livré complet sur son site ;
 - possibilité de facturer aux constructeurs automobiles les pertes éventuelles découlant de cette obligation, sous réserve d'une démonstration comptable avérée et validée par un tiers indépendant ;
 - mise en place d'un certificat de destruction physique des VHU établi par les opérateurs agréés et qui déclenche la destruction administrative des VHU dans les fichiers du Ministère de l'Intérieur. Le risque majeur issu de cette réglementation pour l'activité Recyclage serait le développement d'une concurrence déloyale : l'obligation pour le Groupe de se conformer à des cahiers des charges implique des investissements complémentaires, soit matériels pour assurer la dépollution des biens hors d'usage reçus, soit humains pour satisfaire aux exigences de traçabilité et d'informations en résultant.
- Dans le même temps, la concurrence persistante d'opérateurs non agréés, qui continueraient d'exercer commercialement sur le marché sans avoir les mêmes charges que les opérateurs agréés, pourrait priver le Groupe d'un accès à des tonnes de matières recyclables. Le Groupe se trouverait pénalisé.

Cette forte implication permet à Derichebourg Environnement de disposer d'un réseau national d'accueil des VHU établissant le Groupe comme la première entreprise française dans le nombre de sites agréés pour les VHU. La réglementation actuelle attribue au broyeur l'établissement du certificat de destruction des VHU. Un décret refondu est attendu. Toutefois, l'annulation par la Cour Européenne d'un grand nombre de dispositions du décret VHU a conduit à l'élaboration d'une nouvelle directive VHU dont la publication et les décrets l'accompagnant sont attendus sur l'année 2011.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Le décret 2005-829 du 20/07/2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :

- création de quatre "éco-organismes" chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière. Les éco-organismes ont été agréés durant l'été 2006 et ont commencé à percevoir les financements durant la même période ;

- mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel ;
- forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers ;
- forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières ;
- création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV) et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation).

Les risques découlant de cette réglementation sont les suivants :

- perte d'activité pour Derichebourg Environnement si le Groupe n'était pas retenu dans les appels d'offres, en particulier dans ceux sur le GEM HF et le GEM F ;
 - complexification des processus de traitement liés à la mise en place de schémas séparés pour les différents appareils et les différents éco-organismes ;
 - persistance d'opérateurs non agréés qui pourraient conserver un flux significatif de déchets (risque faible, car la filière est financée par une éco-contribution).
- Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE (le traitement des lampes ne rentre pas à l'heure actuelle dans le savoir-faire du Groupe).

À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part significative du recyclage des D3E, objet des appels d'offres en étant attributaire de 60 % du recyclage des équipements de froid et d'environ 50 % du hors-froid.

Derichebourg Environnement s'est également positionné sur le traitement des PAM avec pour l'instant une part de marché faible sur ce secteur, qui devrait croître très fortement dans les années à venir.

Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération ENVIE qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associé avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale 50/50, dénommée FRICOM Recycling, a été créée avec ce partenaire OEKO-SERVICE AG (connu sous le nom de SEG).

4.2.1.4 Risques liés à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non-ferreux ont renforcé le caractère

attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets ferreux et non-ferreux achetés comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d'exploitation. Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ces actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

4.2.1.5 Risques liés à l'achat au livre de police

La pratique légale de l'achat au livre de police multiplie les centres d'acquisition, avec un nombre important de petits fournisseurs particuliers dont les coordonnées sont relevées. Dans la limite de 3 000 € (depuis juin 2010), des règlements peuvent être effectués en espèces. La mise en place de distributeurs automatiques de billets limite, sinon annule, le risque d'agression pour vol lié à la présence d'argent.

Les procédures strictes définies par le Groupe sont de nature à le préserver des risques de collusion ou de fraude, même si le risque ne peut complètement être éliminé.

Le Groupe est également vigilant face au risque de recel de marchandises volées.

4.2.1.6 Risques afférent à la distinction déchet/ produit

Le statut de déchet induit un traitement particulier au plan fiscal au regard de la TVA. Depuis 2008, un mécanisme d'autoliquidation de la TVA a été mis en place pour les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération. Le preneur de ces produits, qui sont facturés hors taxe, autoliquide et déduit simultanément la TVA. Ce régime diminue le risque de non-reversement de la TVA par un vendeur de déchets neufs d'industrie indélicat par rapport à la situation antérieure. Le Groupe est vigilant sur la distinction déchet / non-déchet dans ses achats, mais ne peut matériellement vérifier le traitement symétrique des opérations chez ses contreparties.

4.2.2 Risques commerciaux relatifs aux activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires

4.2.2.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultats et de flux de trésorerie

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan de Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Si, dans le futur, l'insuffisance des performances ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe.

4.2.2.2 Risques liés aux relations et aux réglementations sociales ainsi qu'à leur évolution

Les activités des divisions Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises sont marquées par une forte demande en main d'œuvre. En conséquence, les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger. Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les évolutions. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution. En ce qui concerne les Services Aéroportuaires, la multiplicité des localisations (en dépit d'une relative concentration aux États-Unis et au Royaume-Uni) et des réglementations applicables rendent le Groupe moins vulnérable à l'évolution d'une seule d'entre elles.

4.2.2.3 Risque de malveillance, intentionnelle ou non, de la part d'un salarié et risque de non-conformité au cahier des charges de détection

Les divisions Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises exercent leur activité dans des lieux publics et dans les locaux d'autres sociétés. En conséquence, elles peuvent être confrontées à des actions intentées par des usagers ou des employés (les siens et ceux des sociétés tierces), portant le plus souvent sur des problèmes de négligence, de harcèlement, de discrimination, de malversations, de non-respect d'engagements de confidentialité ou d'indemnisation. Dans le cadre de ses prestations exercées sur des aéroports, il n'est pas exclu par ailleurs que des actions en responsabilité puissent être intentées à l'encontre du Groupe en cas d'actes terroristes ou d'autres activités criminelles. Si le Groupe estime que ces dernières ne relèvent pas de sa responsabilité, il a néanmoins, d'une façon générale, souscrit les contrats d'assurance nécessaires. Il ne peut cependant être totalement garanti que chaque incident bénéficie d'une couverture au titre des assurances souscrites ou que ce niveau de couverture s'avère adéquat.

4.2.2.4 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité Services Aéroportuaires, le Groupe travaille avec environ mille clients, mais l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires. La moitié des volumes sont réalisés avec les vingt premières compagnies. Le plus gros client

ne représente qu'environ 5 % des volumes. La défaillance financière ou la perte d'un de ces clients serait susceptible d'impacter significativement les comptes du Groupe.

Dans l'activité de Services aux Entreprises, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client (regroupement d'entités juridiques contrôlées par une même société) représente environ 19 % du chiffre d'affaires.

4.2.2.5 Risque lié à un conflit social et à ses conséquences

Les activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires sont des activités intensives en main d'œuvre, de prestations de services, souvent caractérisées par la présence dans les conventions collectives applicables de clauses de reprise du personnel en cas de gain ou de perte de contrat, qui peuvent influencer sur la nature de la relation entre les personnels et l'employeur, et rendre la résolution de conflits sociaux plus complexe.

4.2.3 Risques commerciaux liés à l'activité Services Aéroportuaires (Servisair)

4.2.3.1 Risques liés à l'interruption momentanée ou à la baisse du trafic aérien

Les conséquences qu'a pu avoir sur l'industrie aérienne la crise financière et économique ont souligné la dépendance du secteur vis-à-vis de l'environnement international pris dans sa globalité. En effet, les conséquences d'une dégradation de cet environnement sont généralement multiples puisque non seulement les consommateurs réduisent le nombre de leurs voyages, mais les tensions politiques conduisent aussi à des hausses des prix du pétrole, qui à leur tour influent négativement sur l'offre de transport. Toute dégradation de cet environnement est donc susceptible d'avoir un impact direct et significatif sur la volumétrie de l'activité des compagnies aériennes, donc sur les comptes de l'activité aéroportuaire du Groupe.

De même, des événements naturels sont susceptibles d'interrrompre temporairement le trafic aérien, sur une zone plus ou moins étendue (cf. éruption du volcan Eyjafjöll en avril 2010). Face à cette éventualité, l'activité Services Aéroportuaires du Groupe ne peut réagir qu'en mettant en œuvre des mesures temporaires d'adaptation des effectifs en poste, mais dont l'impact ne peut compenser totalement le manque à gagner.

Cependant, la couverture géographique, la diversification des services rendus et le nombre de compagnies aériennes servies par le Groupe sont de nature à limiter les effets des risques décrits ci-dessus.

4.2.3.2 Risques liés au modèle économique

Le modèle économique de l'industrie aérienne dans son ensemble reste peu stabilisé et évolue souvent rapidement sous la pression de facteurs exogènes (taux de change, prix du pétrole) ou de nouveaux entrants susceptibles de bouleverser les équilibres existants. Dans ce contexte, la volatilité des

modèles économiques, leur résistance parfois insuffisante aux contrecoups de la conjoncture et le recours que les compagnies aériennes peuvent avoir ou ne pas avoir à l'externalisation des Services Aéroportuaires restent critiques.

La stratégie de ces compagnies et leur bonne santé sont susceptibles d'influer significativement sur les performances du pôle aéroportuaire du Groupe.

4.2.3.3 Risques liés à l'évolution de la réglementation

Sur de nombreux aéroports, l'activité de Services Aéroportuaires ne peut être exercée que par des opérateurs pourvus d'une licence ad hoc délivrée par les autorités administratives locales. Le retrait ou la non-reconduction de ces licences sur certaines plates-formes serait susceptible d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe. À contrario, le Groupe serait susceptible de bénéficier significativement de l'accélération de la délivrance des licences d'exploitation en Europe, donc de l'ouverture à la concurrence de certains aéroports européens.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Activité Services à l'Environnement

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent de toutes les autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes. Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment à travers la mesure de la consommation des ressources naturelles. Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels, sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement. Il est à ce stade un opérateur significatif dans les réductions constatées en France d'émission des gaz à effet de serre. Par ailleurs, l'activité recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Conjointement, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante neuf centres de valorisation ont reçu un agrément "VHU" en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Activité Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires

4.3.2.1 Risques industriels

L'activité Multiservices Maintenance en ligne, les activités de-icing et plans de chargement chez Servisair sont des opérations critiques pour la sécurité des aéronefs et des passagers. Des procédures rigoureuses sont mises en place pour réaliser ces prestations conformément aux cahiers des charges et aux préconisations des constructeurs, et aux certifications techniques professionnelles. À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance de mise en cause dans un incident aérien.

4.3.2.2 Risques environnementaux

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production pouvant porter (sauf accident) gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

4.3.3 Risques informatiques

Le Groupe s'efforce de sécuriser ses différents réseaux informatiques. Néanmoins, il ne peut totalement garantir qu'une attaque informatique ne pourrait bloquer ses réseaux et

affecter son activité. Néanmoins, le Groupe estime qu'au moins dans les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises, les opérations pourraient se poursuivre.

4.4 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques. Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 %). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit. Les divisions ont toutes les trois mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe. Dans l'activité aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires et que la moitié des volumes est réalisée avec les vingt premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de réduire, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement.

4.5 Présentation du risque de liquidité

Le risque de liquidité est présenté dans les notes 4.11 et 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés en 20.1.5 relatives à l'endettement de la société.

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances

clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Ainsi qu'expliqué en note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a sollicité et obtenu l'accord des prêteurs du crédit syndiqué 2009 afin de prolonger le contrat existant et mettre en place un contrat d'affacturage syndiqué (non déconsolidant) sans cautionnement bancaire. Le Groupe a négocié sur la base d'hypothèses crédibles d'évolution de l'activité de ses trois branches. Le besoin de financement est particulièrement sensible à l'évolution des prix et des volumes de l'activité Services à l'Environnement qui se caractérisent par leur très grande volatilité. Il pense suffisant le montant des lignes de crédit dont il dispose pour l'exercice 2010-2011 en appliquant une limitation de ses investissements.

L'affacturage prévu dans les modalités de financement du Groupe implique que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit pour tout ou partie de leur montant. Compte tenu de la qualité de son portefeuille clients, et de sa relation avec les assureurs-crédit, le Groupe estime pouvoir répondre à cette exigence tout au long de la durée de la ligne de crédit.

4.6 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés en 20.1.5.

4.7 Assurances et couverture des risques industriels / d'exploitation

Organisation

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur. Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Département Assurances du Groupe. Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 K€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins,

d'un Risk Manager ou d'une équipe de Risk Management qui reportent au Département Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présentant des enjeux plus importants est assurée par le Département Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Département Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites "Master". Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police "Master", en vue d'adapter les besoins de la police "Master" aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre.

Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement... Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales. Elles sont négociées et gérées globalement par le Département Assurances du Groupe ;
- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affréteur ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- Assurances Mandataires Sociaux.
- Assurance Responsabilité Employeurs, qui couvre les risques

en Angleterre et en Irlande ;

- Assurance "Workers Compensation", pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relève d'un système spécifique aux États-Unis.

Les divisions américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe, notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

Les plafonds de couvertures sont adaptés à l'activité. Les contrats d'assurance sont révisés tous les 1^{er} octobre. Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe. Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Renseignements concernant la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont Derichebourg S.A. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la société était Penauille Polyservices S.A. Dans le présent document, la société Derichebourg S.A. est dénommée "la société" ou "l'émetteur" ; le Groupe que constituent Derichebourg S.A. et ses filiales est dénommé "le Groupe".

5.1.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg S.A. sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La société fait partie des indices suivants : SBF80, SBF 120, SBF250, NEXT150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL 190, CAC MID 100, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce le 09 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

5.1.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 PARIS France

Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40

Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg S.A. est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

5.1.5 Historique du groupe Derichebourg

	2009	Renégociation de certains termes du crédit syndiqué 2007 et conclusions d'un crédit syndiqué "court terme" 2009
	2007	Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, réalisant 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, fort de 50 000 collaborateurs, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires. Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 millions d'euros pour refinancer les dettes existantes.
	2006	Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres de la société JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.
	2005	Prise de contrôle du groupe Penauille, détenu à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling, dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux entreprises.
	2006	D. Derichebourg devient Président-Directeur général de Penauille.
	2005	Mise en oeuvre de l'OPA amicale de CFF Recycling sur le groupe Penauille Polyservices, qui fait suite à l'accord de rapprochement entre les deux sociétés. Restructuration financière de PPS.
	2001-2002	Acquisition en deux temps de Globeground GmbH. Difficultés de refinancement de Penauille après les attentats du 11 septembre 2001.
	1999	Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire.
	1998	Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire.
	1994	Entrée de Penauille au second marché de la Bourse de Paris.
	1981	Ouverture des premières agences.
	1970	Création de Penauille.
	1998	Cotation sur le premier marché de la Bourse de Paris.
	1996	D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient président de CFF.
	1987	– Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploités les activités de recyclage. – Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor, de l'intégralité de sa branche de collecte et traitement des ferrailles.
	1977	Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.
	1963	Entrée à la Bourse de Paris.
	1956	Création de la Compagnie Française des Ferrailles.

5.2 Investissements

Le mode de financement varie selon les projets. Les investissements sont financés par l'autofinancement, ainsi que par le recours à du crédit-bail et à des contrats de crédit moyen terme. Compte tenu de la baisse d'EBITDA survenue au cours de l'exercice 2008-2009 à cause de la crise économique, et de la volonté du Groupe de concentrer ses flux de trésorerie disponibles à son désendettement, le Groupe a diminué ses investissements pour l'exercice 2009-2010. Les investissements réalisés correspondent pour l'essentiel à du renouvellement de matériel, ou à la mise en place de moyens dans le cadre du gain de nouveaux marchés.

5.2.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements. Les objectifs poursuivis sont :

Activité Services à l'Environnement

- Un meilleur contrôle de la source par le développement d'une flotte de collecte.
- Une amélioration de sa productivité par la modernisation et le développement de l'outil de production.
- Le développement de son insertion en milieu urbain et, d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises

- Développement et rationalisation du réseau d'agences.

Activité Services Aéroportuaires

- Renouvellement des équipements de piste.
- Acquisition d'équipements spécialisés permettant d'offrir des services à valeur ajoutée.

5.2.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en compte d'immobilisations) :

En millions d'euros	30-09-2010	30-09-2009	30-09-2008
Développement site de Houston			8
Derichebourg Umwelt – chantier Port de Nürnberg			7
AFM Recyclage – chantier Nantes Schoelcher			4
Fricom – unités de dépollution			2
San Germano – développement collecte			15
Polyurbaine – développement collecte			8
Eco-Phu : usine plastiques Édouard-Herriot			2
Autres investissements fonciers/infrastructures	18	34	14
Autres investissements dans équipements de production	17	16	7
Autres matériels de manutention et de transport	21	19	20
Autres bennes et caissons	1	1	4
Autres investissements Environnement	3	0	4
Sous-total activité Environnement	60	70	96
Activité Propreté	6	7	10
Autres investissements Multiservices	1	2	6
Sous-total activité Multiservices	7	9	16
Amérique du Nord	4	9	15
Royaume-Uni	8	4	12
France	0	0	6
Sociétés de déneigement		0	2
Autres	4	7	6
Sous-total activité Servisair	16	21	41
Sous-total activité Holding	1	1	6
TOTAL INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS	84	101	159

5.2.3 Investissements en cours

Le Groupe n'a pas de programme significatif d'investissement en cours au 30 septembre 2010.

5.3 Événement postérieur

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes annuels ou consolidés au 30 septembre 2010 n'est intervenu entre le 1^{er} octobre et la date de dépôt du présent document de référence.

6. Aperçu des activités

Le Groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, ou encore l'assistance aéroportuaire. Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires. À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur

contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés. Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international. À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets, ou qui peut être proposée de manière indépendante. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents. Servisair (Services Aéroportuaires) est l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché de l'externalisation des Services Aéroportuaires, dont la croissance est corrélée à celle du trafic aérien. Servisair fournit des prestations d'assistance en escale, de fret aérien, de services aux passagers, de services aux infrastructures aéroportuaires, de gestion du carburant, de maintenance du matériel de piste.

6.1 Principaux marchés

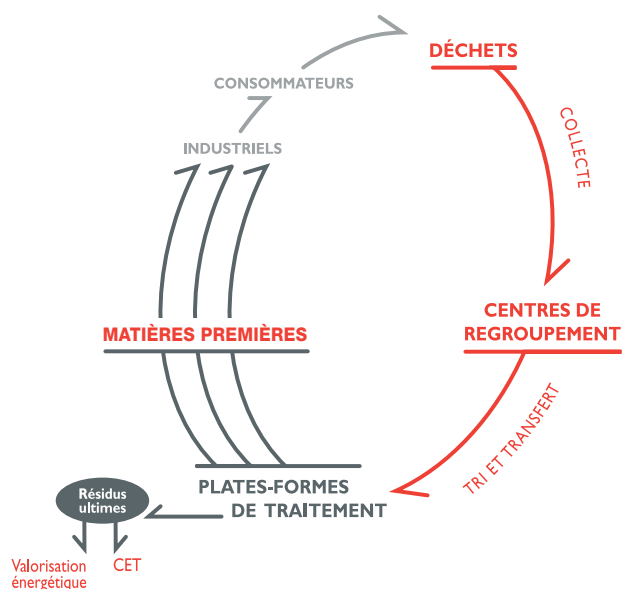
Chiffre d'affaires par activité	30-09-2010		30-09-2009		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'environnement	1987,9	63,7 %	1360,2	55,9 %	46,1 %
Services aéroportuaires	606,8	19,5 %	554,4	22,8 %	9,5 %
Services aux entreprises	523,7	16,8 %	515,8	21,2 %	1,5 %
Holding	1,3	0,0 %	1,2	0,0 %	8,3 %
Total	3119,7	100,0 %	2431,6	100,0 %	28,3 %

Chiffre d'affaires par zone géographique	30-09-2010		30-09-2009		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Continent Européen	2334	75 %	1722	71 %	36 %
Royaume-Uni et Irlande	326	10 %	299	12 %	9 %
Continent Américain	459	15 %	411	17 %	12 %
Total	3120	100 %	2432	100 %	28 %

6.2 Activité Services à l'Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non-ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des

déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



6.2.1 Collecte, tri et valorisation

Avec une flotte de plus de 1800 camions et véhicules utilitaires, Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets suivants :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition ;
- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques.

En fonction du type de produit collecté, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aéroulrique, granulométrie... En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site. Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes in situ, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de

qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs.

La filière des métaux non-ferreux

Derichebourg Environnement a équipé chaque broyeur de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des autres métaux (cuivre, zinc, inox...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers les différentes affineries de zinc et de cuivre pour être valorisés et enrichis ; seul l'aluminium est traité par l'affinerie de REFINAL, filiale du Groupe. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux affineries, métallurgies, fonderies de pièces, principalement pour l'automobile. L'affinerie du Groupe produit 37 000 tonnes (production 2009-2010, en hausse de 23 % environ par rapport à l'exercice précédent) de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amené à conclure des alliances.

La filière Plastiques

Le Groupe a étendu son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans un centre de collecte et de valorisation des plastiques dans le port Édouard-Herriot de Lyon, d'une capacité annuelle de 12 000 tonnes, soit la deuxième en termes de capacité en France.

6.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Derichebourg Environnement, à travers sa filiale POLYURBAINE (France), gère tous les types de déchets ménagers et tous les modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers, pièces hors d'usage des concessions automobiles...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. En outre, POLYURBAINE possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de

leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégrafitage...). POLYURBAINE assure depuis juin 2009 la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des multi-matériaux dans sept des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés et depuis septembre 2010 la collecte dans 2 arrondissements de Marseille.

6.2.3 Prestation de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- gestion des déchets industriels avec sa filiale ECO-PHU ;
- gestion-distribution des véhicules hors d'usage (collecte, traitement et suivi matière) pour le compte des constructeurs automobiles ;
- traitement des sous-produits des usines sidérurgiques et des industriels.

6.3 Activité Services aux Entreprises

L'activité de Services aux entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un acteur majeur du marché européen des Services aux entreprises et aux collectivités.

Derichebourg Multiservices regroupe sous une même enseigne les activités suivantes :

- propreté ;
- accueil et services associés ;
- manutention ;
- énergie ;
- intérim et recrutement ;
- intérim aéronautique ;
- maintenance aéronautique ;
- télésurveillance.

La division est présente dans dix pays d'Europe, et compte 20 000 collaborateurs. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

6.3.1 Propreté

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en Europe, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des collectivités locales.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage milieu tertiaire / traditionnel ;
- nettoyage milieu hospitalier ;
- nettoyage milieu hôtelier et prestations complémentaires ;
- nettoyage locaux publics ;
- nettoyage ateliers / outil industriel ;
- nettoyage matériel de transport ;
- nettoyage agroalimentaire ;
- nettoyage milieu nucléaire ;
- nettoyage milieu ultra propreté / salles blanches ;
- nettoyage surfaces de vente ;
- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, abribus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Derichebourg Propreté et ses filiales en quelques chiffres

- 18 700 spécialistes de la propreté et des services associés
- 250 implantations en Europe dont 180 en France
- près de 15 000 clients privés et publics

6.3.2 Accueil et Services Associés

ULTEAM propose des services d'accueil en entreprise et en collectivité :

- accueil, standard ;
- gestion du courrier ;
- gestion des espaces ;
- planning des salles de réunion ;
- gestion des déchets courants ;
- archivage ;
- économat ;
- maintenance de premier niveau ;
- déménagement interne, etc.

ULTEAM propose également des prestations d'hôtesse dans l'événementiel.

6.3.3 Énergie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble.

C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique - Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie électrique

- Électricité industrielle
- Régulation et automates programmables
- Gestion technique centralisée et télésurveillance
- Secours électrique, groupes électrogènes et onduleurs

Génie climatique

- Chauffage, climatisation, réfrigération
- Aéraulique, hydraulique
- Traitement des fluides
- Laboratoires, salles propres, salles informatiques

Multitechnique – Maintenance des installations – Maintenance des bâtiments

Derichebourg Énergie assure des prestations de maintenance électrique et climatique sur des installations de tout type, et dans tous les milieux : bureaux classiques, installations industrielles, hôpitaux...

Maintenance des installations

- Chauffage, climatisation, réfrigération
- Courants forts, courants faibles
- Énergie de secours
- Énergies nouvelles
- Traitement des fluides

Maintenance des bâtiments

- Cloisons plâtrerie traditionnelles ou modulaires
- Revêtement de sols et de murs
- Menuiserie
- Décoration

Derichebourg Énergie en quelques chiffres

- plus de 20 ans d'expertise en génie climatique et électrique
- environ 140 ingénieurs et techniciens

6.3.4 Intérim et recrutement

De l'intérim multispécialiste à l'intérim de spécialités, Derichebourg Intérim propose des prestations dans de nombreux secteurs :

- logistique / distribution / transport : du chauffeur au gestionnaire de stocks ;
- industrie : du chaudronnier au scaphandrier ;
- BTP / second œuvre : du menuisier au dessinateur CAO / PAO ;
- secrétariat / services généraux : de la secrétaire au gestionnaire de sites ;
- comptabilité / informatique : de l'auditeur à l'analyste programmeur ;
- banque / finances / crédit : du caissier au trader ;
- assurance / réassurance : du rédacteur au comptable - décompteur ;
- restauration / hôtellerie : du serveur au chef de rang ;
- secteur du décolletage : soudeur / fraiseur ;
- interventions en hauteur ou en profondeur : technicien cordiste, voltigeur, scaphandrier.

Derichebourg Intérim a également une spécialisation forte sur le secteur santé.

Derichebourg Intérim en quelques chiffres

- Des professionnels dans plus de 200 métiers
- 65 000 missions effectuées chaque année
- Plus de 5 000 clients en France

6.3.5 Intérim Aéronautique

Le pôle Intérim Aéronautique de Derichebourg intervient en France et dans le monde entier auprès des plus grandes entreprises de l'industrie aéronautique, des compagnies d'aviation commerciales et d'affaires ainsi que dans le domaine militaire. Les missions réalisées correspondent aux types de postes suivants.

Maintenance et production aéronautique (avion, hélicoptère)

- Mécanicien piste et hangar
- E.I.R. (Équipement Instrument Radio)
- ARCA (Armement cabine)
- Motoriste
- Technicien cabine
- Ajusteur-monteur (cellule d'avion, cabine, outillage)
- Câbleur
- Tourneur-fraiseur
- Soudeur
- Chaudronnier
- Opérateur composites
- Contrôleur CND
- Acheteur / préparateur de commandes / logisticien
- Bureaux d'études : dessinateur, technicien méthodes, projeteur, ingénieur, rédacteur...

Services Aéroportuaires

- Agent d'escale
- Agent de passage
- Agent de fret
- Litige bagages
- Agents de comptoir
- Agent d'opération
- Agent de trafic
- Agent de piste
- Cariste
- Tractiste-pushiste...

Derichebourg Intérim Aéronautique en quelques chiffres

- 23 000 missions effectuées chaque année
- Plus de 5 000 heures de formation par an

En 2009, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de service dans l'aéronautique : Derichebourg Évolution Formation.

6.3.6 Maintenance aéronautique**De la préparation industrielle à la livraison des appareils**

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur des constructeurs aéronautiques, à toutes les étapes de la construction : préparation industrielle, fabrication, assemblage, organisation de la logistique, contrôle qualité, assistance technique aux essais en vol, livraison des aéronefs...

De la mise en place du manuel d'entretien... à l'assistance technique pour la gestion d'actifs

Derichebourg Atis Aéronautique intervient également auprès de plus de 50 compagnies aériennes, dans 10 aéroports en Europe, et auprès de propriétaires d'aéronefs, pour assurer des prestations de mise en place du manuel d'entretien, de suivi de navigabilité, de maintenance en ligne et de réparation. Plus généralement, Derichebourg Atis Aéronautique aide ses clients à satisfaire à toutes les exigences techniques et réglementaires de l'exploitation des appareils, tout au long de leur cycle de vie (support, engineering, conseil...). Acteur majeur sur ce marché porteur, Derichebourg Atis Aéronautique a acquis une expertise pointue et une notoriété de tout premier plan sur ce marché. L'offre globale de services comprend entre autres...

Pour les constructeurs

- Prestations de contrôles Qualité : préparation à la production / contrôles, tests
- Procédés spéciaux : lavage avions, nettoyage technique et commercial : décapage / peinture temporaire / tractage et repositionnement
- Production et réparations : production de structures aéronautiques / lignes d'assemblage final, essais en vol, modifications et réparations

Pour les compagnies tierces

- Maintenance en ligne (Airbus, ATR, Fokker, Bombardier, Boeing...)
- Maintenance base (hangar de 1 500 m² - Paris Orly) : maintenance programmée / modification et réparation d'aéronefs / stockage d'aéronefs / gestion des stocks / vérifications techniques / remplissage des bouteilles d'oxygène

En matière d'engineering

- Remise en conformité d'aéronefs / définition des manuels qualité / complète gestion technique / gestion de planning maintenance / support technique / analyses
- Approvisionnement en pièces détachées / gestion des réparations de composants / gestion de contrats groupés / analyses
- Coordination chaîne d'assemblage : partenaires industriels

Derichebourg Atis Aéronautique en quelques chiffres

- Dix ans d'expertise aéronautique
- 13 implantations en Europe

– Deux filiales en Europe : Atis Iberica (Espagne) et Atis GmbH (Allemagne)

- 15 métiers complémentaires
- Plus de 1 000 ingénieurs et techniciens hautement qualifiés
- 10 % de croissance organique annuelle depuis quatre ans
- Prestataire de services pour plus de 50 compagnies aériennes
- Prestataire de services pour 20 constructeurs

6.4 Activité Services Aéroportuaires

L'activité Services Aéroportuaires est exercée sous la marque Servisair, opérateur de référence, particulièrement en Angleterre, en Irlande, aux États-Unis, et au Canada, depuis plus de cinquante ans.

L'entreprise s'est donné pour ambition de devenir un opérateur global de référence dans le monde des services d'assistance aéroportuaires. Pour réaliser son ambition, Servisair développe, dans chacun de ses métiers, une offre intégrée de services au sol dont la valeur ajoutée contribue au développement de l'activité de ses clients, compagnies aériennes et aéroports, en visant la satisfaction de leurs propres clients, passagers ou chargeurs (fret). Servisair fait ainsi bénéficier ses clients d'une offre globale, c'est-à-dire leur donne accès à une étendue complète de services, à un niveau de qualité élevé et régulier sur le réseau géographique le plus grand et pertinent. Les lignes de services proposées par Servisair sont les suivantes :

- services d'assistance au sol (piste, passage et services techniques) ;
- services cargo (toutes les opérations logistiques) ;
- services de la chaîne du carburant (gestion d'achat du carburant et gestion des pleins des avions) ;
- services aux aéroports (salons, transport, assistance aux personnes à mobilité réduite, gestion de terminaux, gestion de centrale de dégivrage, déneigement).

Elle est de plus appuyée par le regroupement sous une marque unique des Services Aéroportuaires, Servisair, qui a une longue histoire dans les Services Aéroportuaires, et réputée pour la qualité de ses prestations.

Servisair est un des leaders mondiaux des Services Aéroportuaires, avec une présence sur 120 stations.

Fort de son réseau mondial, Servisair offre aux compagnies aériennes et aux aéroports une gamme très large de services dans cinq métiers :

6.4.1 Services d'assistance en escale

Servisair propose aux compagnies une offre intégrée de services en "piste" ou au "passage", qui vise à augmenter la satisfaction de leurs passagers au coût le plus compétitif. Cette offre est proposée sur tout ou partie de leur réseau. Elle est modulaire et peut aller jusqu'à un service "clés en

main” dans lequel Servisair gère complètement l’escale de la compagnie :

- enregistrement des passagers et des bagages ;
- embarquement ;
- contrôle des billets ;
- délivrance des billets ;
- transport des documents de vol des pilotes ;
- supervision ;
- manutention, chargement et déchargement des bagages ;
- coordination et contrôle des escales ;
- nettoyage des avions ;
- ravitaillement en eau potable ;
- vidange des eaux usées ;
- dégivrage des avions ;
- guidage, démarrage, poussage, tractage des avions ;
- maintenance des avions en escale.

De l’enregistrement jusqu’à l’embarquement, les équipes de Servisair prennent soin chaque année de plus de cent millions de passagers sur 120 stations. Pour cela, elles sont intégrées aux processus des compagnies aériennes clientes et sont formées aux plus récentes technologies, y compris dans l’utilisation des systèmes informatisés de réservation et d’enregistrement de ces dernières.

Chaque année, Servisair traite plus d’un million de mouvements (arrivées/départs) d’avions dans le monde et traite plus de 700 000 tonnes à travers son activité Cargo.

Toutes les opérations sont conduites selon les spécifications propres à chaque compagnie aérienne, et en conformité avec les pratiques recommandées par IATA.

6.4.2 Services cargo

Servisair propose des solutions sur l’ensemble de la chaîne de valeur de l’acheminement du fret (“supply chain”) du chargeur au destinataire, qui optimisent la relation entre la compagnie et les autres opérateurs de la “supply chain” (douanes, Freight forwarders, etc.) :

- dédouanement des marchandises ;
- transports au sol du fret ;
- stockage ;
- montage et démontage des palettes ;
- gestion des conteneurs de produits dangereux ;
- produits périssables et animaux.

Sur ses centres majeurs, Servisair traite chaque année plus de 700 000 tonnes de fret et utilise les dernières technologies, telles que le système informatisé ABS2000 utilisé au Royaume-Uni et en Irlande, qui permettent une transmission de l’information en temps réel au client concernant le traitement de ses marchandises.

6.4.3 Services aux passagers en aéroport

Dans ce métier, Servisair propose des services qui facilitent la vie des passagers dans l’aéroport :

- assistance aux passagers à mobilité réduite ;
- lounges/salons VIP ;
- navettes interaéroports ;
- sécurité aéroportuaire ;
- accueil aéroportuaire.

6.4.4 Services aux aéroports

Servisair offre une gamme de services destinés à assurer un fonctionnement optimal des infrastructures qui garantissent une fluidité des opérations au sol :

- gestion de Centrale de Dégivrage Avions ;
- déneigement, salage des pistes ;
- gestion technique d’aéroports.

6.4.5 Services de gestion du carburant

Servisair offre aux compagnies aériennes une gamme de solutions qui leur permettent d’optimiser l’ensemble de leur processus de gestion du carburant :

- gestion d’achat de carburant ;
- gestion des pleins des avions.

6.5 Position concurrentielle

6.5.1 Résumé

L’activité Services à l’Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales.

Veolia Environnement et Suez Environnement ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s’exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d’exploitation, une position prépondérante.

Sur le marché des métaux non-ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non-ferreux est estimée à environ un tiers. Il n’existe toutefois pas de statistiques de qualité.

Pour l’activité Services aux Entreprises, portée par Derichebourg Multiservices et ses filiales, la concurrence est également fortement présente en France et à l’international, face à des acteurs comme ONET, ISS, Atalian, SAMSIC.

La part de marché de Derichebourg Multiservices estimée en France pour ses activités de multiservices est à 3 % d’un marché de 8,5 Md€.

L’activité Services Aéroportuaires est confrontée à la concurrence de plusieurs opérateurs globaux, tels que SWISSPORT, Menzies, WFS ou Aviapartner.

Les statistiques afférentes aux Services Aéroportuaires ne sont pas aisément disponibles et de qualité.

6.5.2 Le marché du recyclage des ferrailles

La ferraille est issue de la filière d’acier plat (déchets issus de l’industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisable pour la production d’acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

La production d’acier à partir de la filière électrique représente un tiers de la production totale, et les ferrailles en constituent presque 100 %, de l’approvisionnement. Elles représentent aussi jusqu’à 20 % de la matière première transformée en hauts fourneaux. Ces données expliquent la demande et les perspectives favorables des ferrailles comme matières premières.

Il n’y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l’automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé.

L’intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l’exception des sociétés Guy Dauphin Environnement, SITA et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l’image d’une certaine garantie de bon paiement.

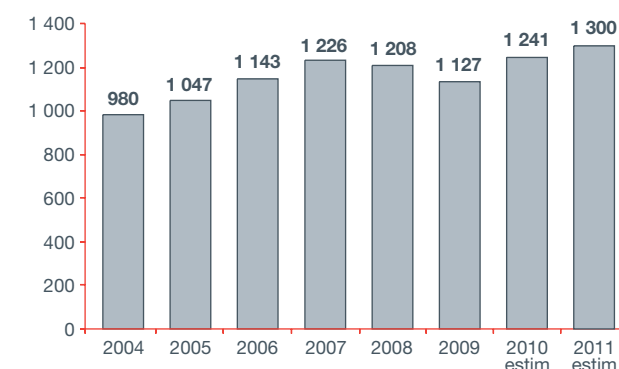
Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l’entrée de diverses natures :

- financières : même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, de l’ordre de 20 %, ce qui constitue un facteur attractif, une intensité capitalistique et les investissements initiaux élevés qui y sont associés peuvent dissuader des nouveaux entrants ;

– réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l’industrie ;

– technologiques : l’adaptation de l’outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non-ferreux) reste un processus long et coûteux.

Consommation mondiale d’acier - produits finis (en millions de tonnes)



Source : World Steel Association.

Entre 2004 et 2008, la consommation mondiale d’acier a crû en moyenne de 5,4 % par an. En 2009, elle a reculé de 6,7% sous l’effet de la crise économique. Les experts de la World Steel Association s’attendent à une reprise de 10,1 % en 2010, ce qui porterait la consommation à des niveaux plus élevés que ceux d’avant la crise. L’anticipation de croissance est de 4,8% pour 2011 (source World Steel Association).

Ces données mondiales masquent de fortes disparités régionales. En effet, la Chine est devenue en 1996 le premier producteur mondial d’acier, et sa consommation a continué à progresser, d’environ 19 % en 2009, alors qu’elle a régressé presque partout ailleurs dans le monde.

La Chine représente désormais 46% de la production mondiale d’acier, et 48 % de la consommation mondiale d’acier (produits finis).

La demande en ferrailles est liée à la demande en aciers, dont elle constitue une des matières premières.

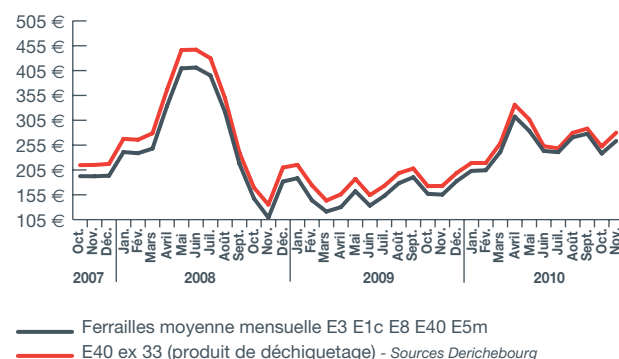
Il existe un marché mondial de la ferraille, les prix se situant plus ou moins au même niveau dans l’ensemble des pays industrialisés.

Après avoir atteint des sommets au printemps 2008, les prix des ferrailles se sont effondrés à compter d’octobre 2008 et jusqu’au printemps 2009 à cause de la propagation de la crise financière au monde économique, avant de remonter progressivement depuis.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la tendance des prix des ferrailles a été haussière, ce qui est favorable à l'activité du Groupe.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



6.5.3 Le marché du recyclage des métaux non-ferreux

Les principaux métaux non-ferreux (MNF) traités par le Groupe sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines :

- les chutes de production ;
- les démolitions industrielles ;
- les produits en fin de vie collectés.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure 37 % des besoins en MNF.

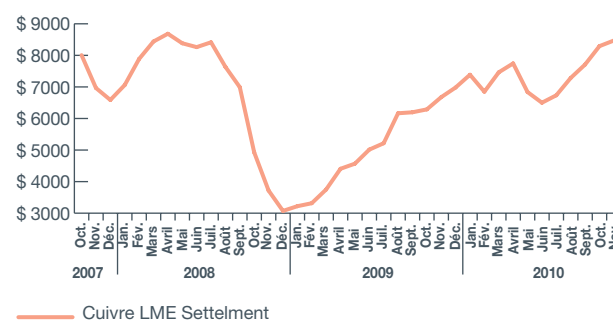
La seule récupération des produits en fin de vie assure 20 % de la consommation des MNF dans le monde. La demande mondiale de métaux non-ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale. Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non-ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Desancements de projets miniers ont été décalés dans le temps en raison des conditions défavorables sur les marchés des commodités (nickel, aluminium et cuivre) dans les années 1990. Le prix du métal spot constaté à cette période n'était pas attractif et les taux de rendement internes de ces projets ressortaient à des niveaux dissuasifs. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non-ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques.

Les produits recyclés sont donc la seule "mine de surface" disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

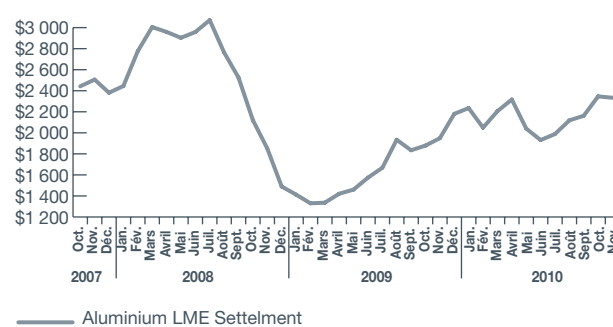
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO2 de plus en plus fortes en Europe. Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites n'existent pas dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non-ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

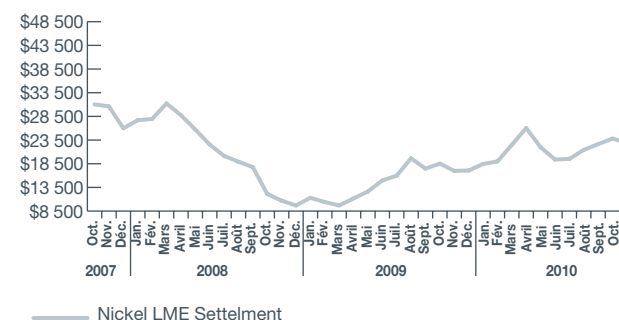
Cuivre LME Settlement



Aluminium LME Settlement



Nickel LME Settlement



La demande en métaux non-ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- la forte demande mondiale, tirée par la Chine et par le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison du rationnement de l'offre. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

6.5.4 Le marché des Services aux Entreprises

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
- un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat, cette tendance reste marquée et constitue pour les groupes de services une perspective de croissance.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur "le core business") et la réduction des coûts.

6.5.4.1 La Propreté

Un marché porteur

Le taux d'externalisation des prestations, variable en fonction des pays, n'est en moyenne que de 60 % en Europe, ce qui illustre bien le potentiel de croissance que conserve cette activité. Ce taux est d'environ 52 % en France. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la propreté a connu une augmentation constante : environ 6,2 % (y compris inflation et nouvelles externalisations de services) par an sur la période 1995-2007 (source FEP).

Un marché fragmenté en voie de consolidation

Le seul marché européen de la propreté représente environ 129 000 entreprises (2006).

En France, ce marché est évalué à environ 17 000 entreprises, dont 78 % emploient moins de dix personnes et seulement 1% plus de 500 personnes. Les acteurs employant plus de 500 personnes représentent 57 % du chiffre d'affaires du secteur, pourcentage en augmentation au cours des dernières années (source FEP).

L'accélération de l'externalisation est accompagnée d'une demande croissante de la part des clients d'une couverture géographique plus étendue et d'une offre de prestations plus complète.

On assiste donc à l'émergence d'acteurs européens qui couvrent plusieurs pays et proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux (passage aux 35 heures, hausses du Smic) sur leur prix de vente.

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts significatifs d'optimisation de la productivité opérationnelle.

6.5.4.2 Le marché de l'Intérim

Derichebourg Intérim a connu une forte croissance ces dernières années, tant pour l'intérim "classique" que pour l'intérim aéronautique.

Le marché de l'intérim a connu une période de croissance de 2000 à 2007, avant que la tendance ne s'inverse brutalement en 2008 et 2009 puisque celui-ci est en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession (source PRISME). L'emploi intérimaire a chuté de 27,8% en 2009, après une chute de 10% en 2008 (source PRISME). L'activité du groupe Derichebourg n'a pas échappé à cette tendance, même si globalement l'activité intérim du Groupe a mieux résisté que la moyenne de la profession.

6.5.5 Le marché des Services Aéroportuaires

Un considérable potentiel de croissance lié à l'externalisation

Le coût de l'assistance aéroportuaire est majeur pour les compagnies aériennes.

Servisair estime que l'ensemble des services d'assistance aux passagers, d'assistance piste ou de billetterie représente environ 10 à 15 % des dépenses d'une compagnie aérienne. La réduction de ces coûts est critique. L'externalisation des services est une réponse à la recherche de réduction des coûts. Les compagnies aériennes se recentrent sur leur cœur de métier et externalisent, auprès de sociétés spécialisées, l'ensemble de leurs activités annexes.

L'externalisation des Services Aéroportuaires est caractérisée par plusieurs tendances.

En Europe, la libéralisation, c'est-à-dire l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des aéroports européens, est régie par la directive 96/97/EC du 5 octobre 1996.

Avant cette date, les aéroports d'Europe continentale étaient fermés à toute forme de concurrence, les prestations d'assistance étant assurées par le gestionnaire de l'aéroport ou par la compagnie aérienne nationale. La situation est différente en fonction des pays européens. Totalement libéralisée au nord (Royaume-Uni, Hollande, Irlande, Scandinavie), partiellement libéralisée en Allemagne, France, Autriche, Grèce et Belgique, elle est encore très fermée au sud (Espagne, Portugal, Italie), et en Suisse. Les compagnies aériennes "blue chips" accentuent l'externalisation de l'assistance aéroportuaire et adoptent une approche de moins en moins locale.

La même démarche est menée au sein des compagnies indépendantes ainsi qu'auprès des alliances (One World, Skyteam, Star Alliance) et vise à trouver sur l'ensemble des escales une même qualité de services ainsi qu'une tarification adaptée. Le marché des "low costs" a fortement progressé au cours des dernières années. Cependant, le secteur du trafic aérien a connu deux crises distinctes au cours des deux derniers exercices:

– à l'été 2008, une crise courte mais d'une intensité inouïe à cause de l'augmentation brutale du prix du pétrole, passé en quelques mois de 70 \$/baril à 145 \$/baril. Les compagnies les plus fragiles n'ont pas survécu à cette crise ;

– immédiatement après, à compter de l'automne 2008 et jusqu'à fin 2009, une réduction du trafic aérien, tant pour les passagers que pour le fret aérien, à cause de la crise économique.

Après quatre années consécutives de croissance supérieure à 5 % (de 2004 à 2007) et une stabilité en 2008, le trafic aérien (mesuré en kilomètres x passagers parcourus) a reculé de 3,5% en 2009.

La crise a été encore plus forte pour le fret aérien. Après six années consécutives de croissance, et un très léger déclin en 2008, le marché du fret a reculé de 10 % en 2009.

Une reprise significative du trafic a été observée début 2010, si bien qu'à compter du mois de juin 2010, le trafic, tant passagers que fret a retrouvé son niveau d'avant la crise. Il convient de noter que la géographie du trafic n'est plus tout à fait la même qu'avant la crise, les pays émergents ayant dorénavant une part plus importante.

Le mois d'avril 2010 a été marqué en Europe par la fermeture pendant 5 jours de l'espace aérien, suite à l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll.

Un marché dépendant du trafic aérien

La croissance des Services Aéroportuaires est principalement liée à celle du trafic aérien (passagers et marchandises) dont la reprise a été forte entre 2004 et 2008. Cette activité est également très saisonnière.

Le secteur des Services Aéroportuaires comporte une part importante de frais fixes (redevances payées aux autorités aéroportuaires en forte augmentation ces dernières années et frais de personnel). La baisse du trafic aérien, relatée dans le paragraphe précédent, a fortement influencé les résultats des "handlers", qui ont connu pour la majorité une baisse de leurs résultats.

Peu d'acteurs crédibles sur un marché très éclaté

Le marché des Services Aéroportuaires est un marché très éclaté comprenant trois catégories d'acteurs : les concessionnaires d'aéroports et les compagnies aériennes qui contrôlaient respectivement 20 et 55 % de ce marché en 2003 et qui contrôlent environ respectivement 5 et 50 % en 2010 (source : estimations Servisair) et les opérateurs indépendants. Le segment des opérateurs indépendants devrait croître plus rapidement que le marché, en raison de la poursuite de l'effet de rattrapage entamé en 2004, des tendances à l'externalisation et de la libéralisation progressive des monopoles aéroportuaires. Il existe cinq acteurs à réseau mondial et dont l'activité représente plus de 500 M€ (Swissport, Servisair, BBA-ASIG, Menzies, WFS). Le poids de ces opérateurs indépendants devrait continuer à croître, dans un contexte concurrentiel sur les principales plates-formes.

6.5.6 Sources d'information concernant les positions concurrentielles

Dans l'activité Services à l'Environnement, il existe peu de statistiques de qualité sur le positionnement relatif des différents intervenants.

Les données relatives à la production d'acier proviennent des statistiques de la World Steel Association.

Les cours des métaux proviennent de sources internes au groupe Derichebourg.

Dans l'activité Services aux Entreprises, les données relatives au marché de la Propreté sont issues des statistiques de la FEP (Fédération des Entreprises de Propreté). Les données relatives au secteur du travail temporaire sont issues des statistiques de la fédération PRISME, qui regroupe les principaux intervenants du secteur.

Il n'existe pas de statistiques régulières relatives au secteur des Services Aéroportuaires. Les données sont issues des chiffres publiés par les différents intervenants.

6.6 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication

La marque utilisée Derichebourg correspond au nom de son actionnaire majoritaire qui a été substitué à la marque Penauille à la suite de l'absorption de CFF Recycling par Penauille Polyservices. Les parties ont convenu de l'établissement d'une convention de marque.

Le Groupe Derichebourg est propriétaire de brevets et de marques, en France et à l'étranger, qui ont une valeur certaine, en particulier dans l'activité Services à l'Environnement. Cependant, la société estime que ses activités ne sont dépendantes d'aucun d'entre eux en particulier. Par ailleurs, la société n'est dépendante à l'égard d'aucune licence significative ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier. La société estime qu'elle n'est dépendante d'aucun client ou contrat particulier.

Le Groupe exploite les marques suivantes en France et à l'étranger :

– activité Services à l'Environnement : Derichebourg Environnement ;

– activité Services aux Entreprises : Derichebourg Multiservices, et ses déclinaisons dans les différents segments d'activité : Derichebourg Propreté, Ulteam, Derichebourg Intérim, Derichebourg Énergie, Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Services Industries, Héraclès ;

– activité Services Aéroportuaires : Servisair.

Dans l'activité Services à l'Environnement, les brevets déposés concernent les installations de pré-broyage (Europe et Amérique du Nord) et de triage de tubes. Ces brevets ont pour vocation de protéger les innovations techniques développées par le service technique de Derichebourg.

Les innovations dans le domaine de l'environnement sont protégées par le droit de propriété intellectuelle tant en France que dans les pays où ils ont été enregistrés. Les brevets dont Derichebourg Environnement est propriétaire ne font l'objet d'aucun accord de licence avec les filiales du Groupe ou avec des tiers.

7. Organigramme

7.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués des titres de participation des trois sociétés factières Derichebourg Environnement, Derichebourg Multiservices, Servisair SAS, des titres CFF Immobilière, qui regroupe les actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement et des titres Servisair GmbH. Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg SA, via deux crédits syndiqués :

- le crédit syndiqué 2007, et ses quatre avenants, d'un montant initial de 700 M€ ;
- le crédit syndiqué "court terme" 2009 et son avenant.

Derichebourg SA dispose de conventions de compte courant de financement et de trésorerie rémunérés avec ses filiales.

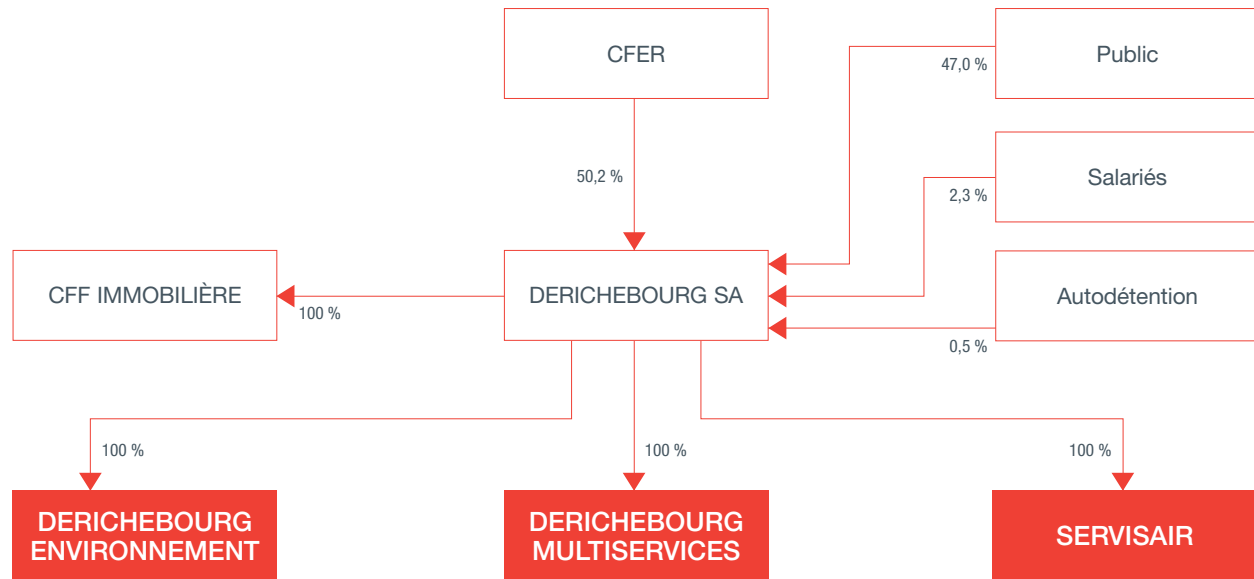
7.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en quatre parties :

- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (7.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (7.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Multiservices (7.2.3) ;
- organigramme détaillé de Servisair (7.2.4).

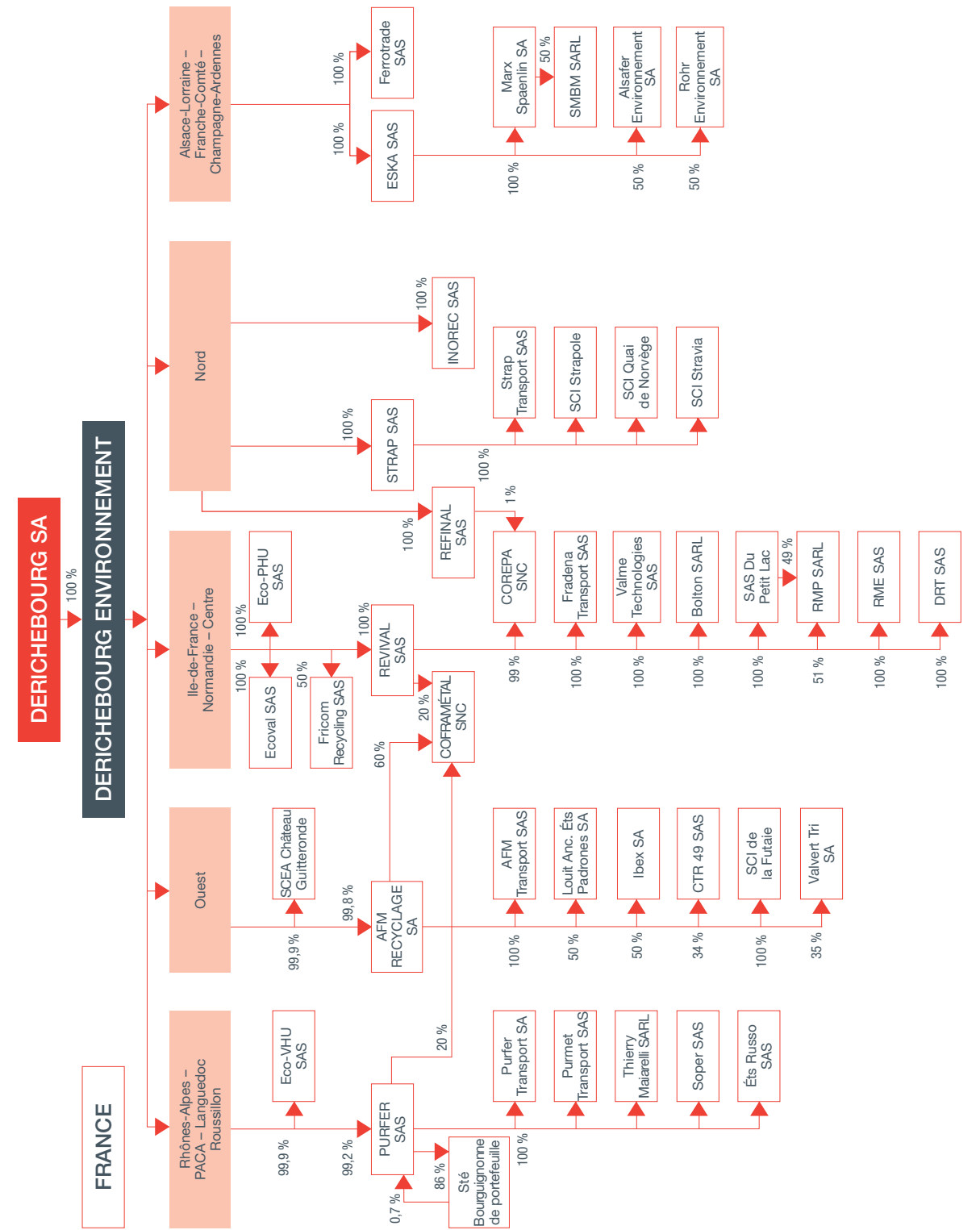
7.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

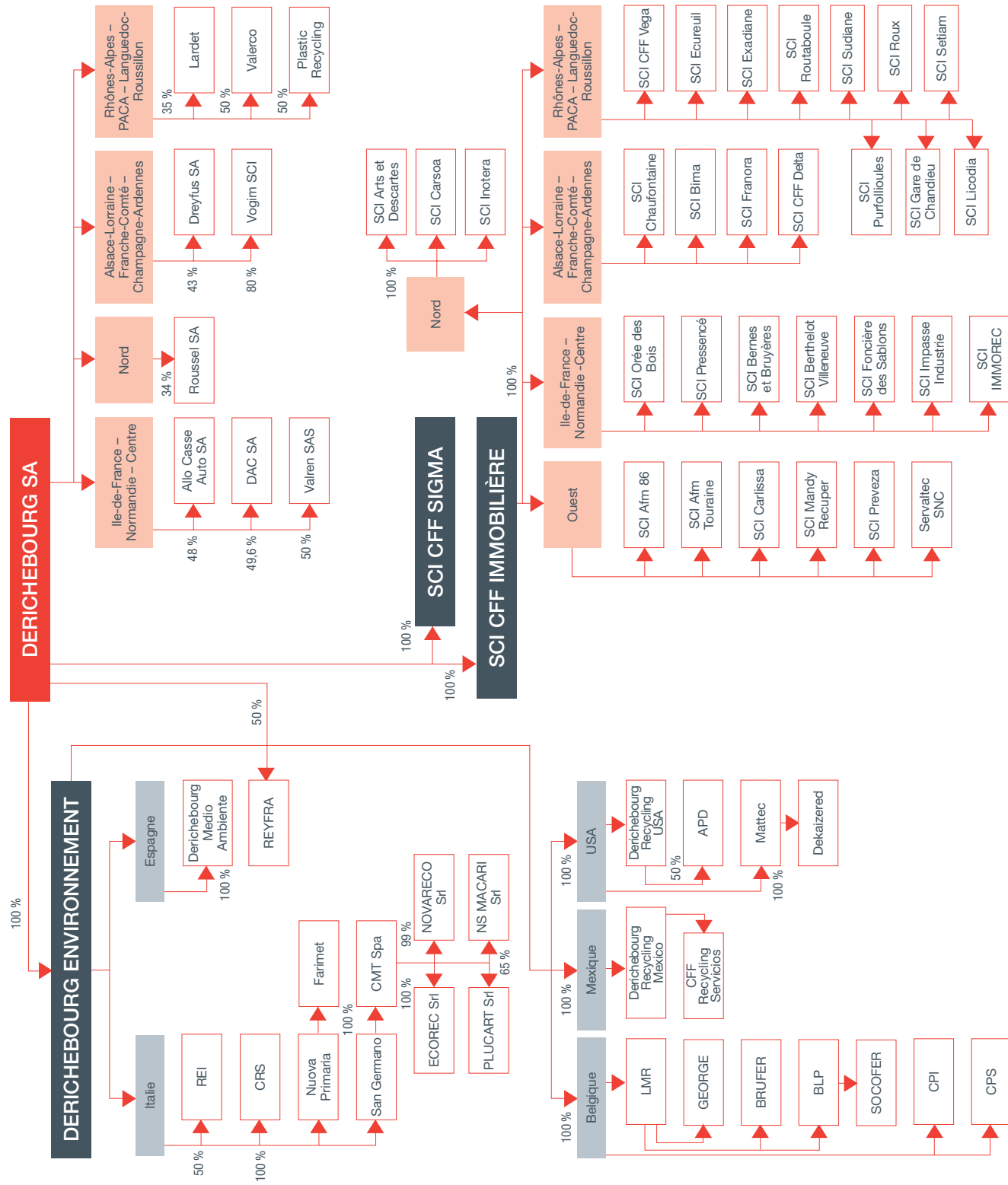
Le groupe DERICHEBOURG au 30-09-2010



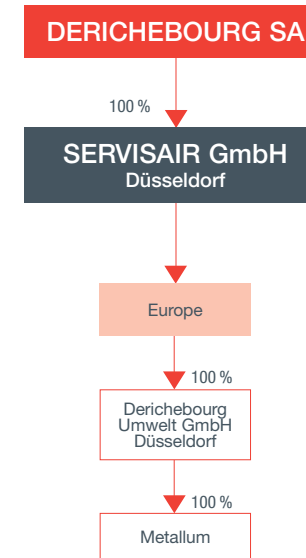
Les chiffres ci-dessus correspondent à la détention en capital. La société CFER est détenue par la famille Derichebourg.

7.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30/09/2010)



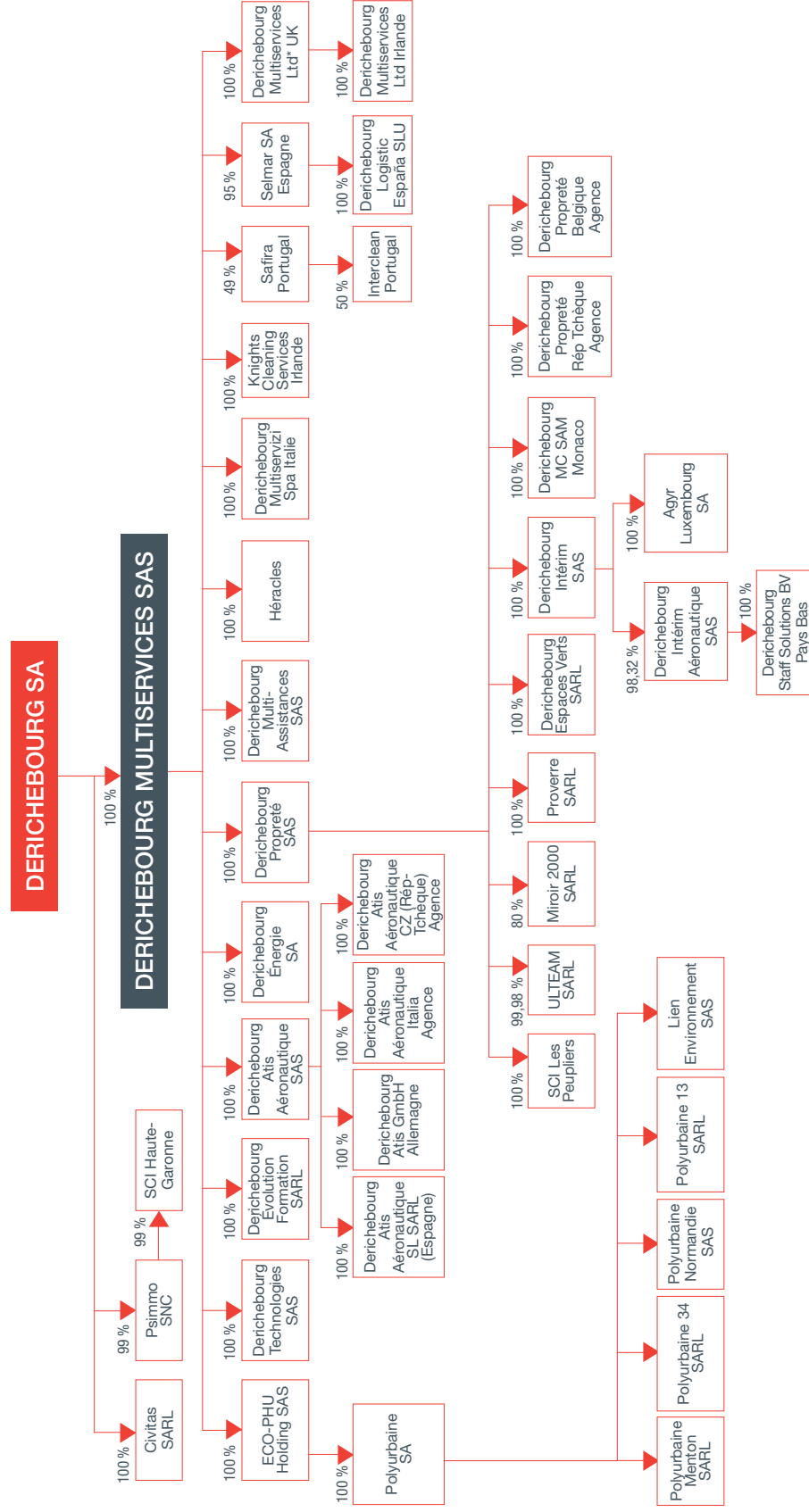


7.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services Environnement (suite)



Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground Sofia EOOD, Lufthansa Airport Services Poland, Globeground Brazil Ltda.

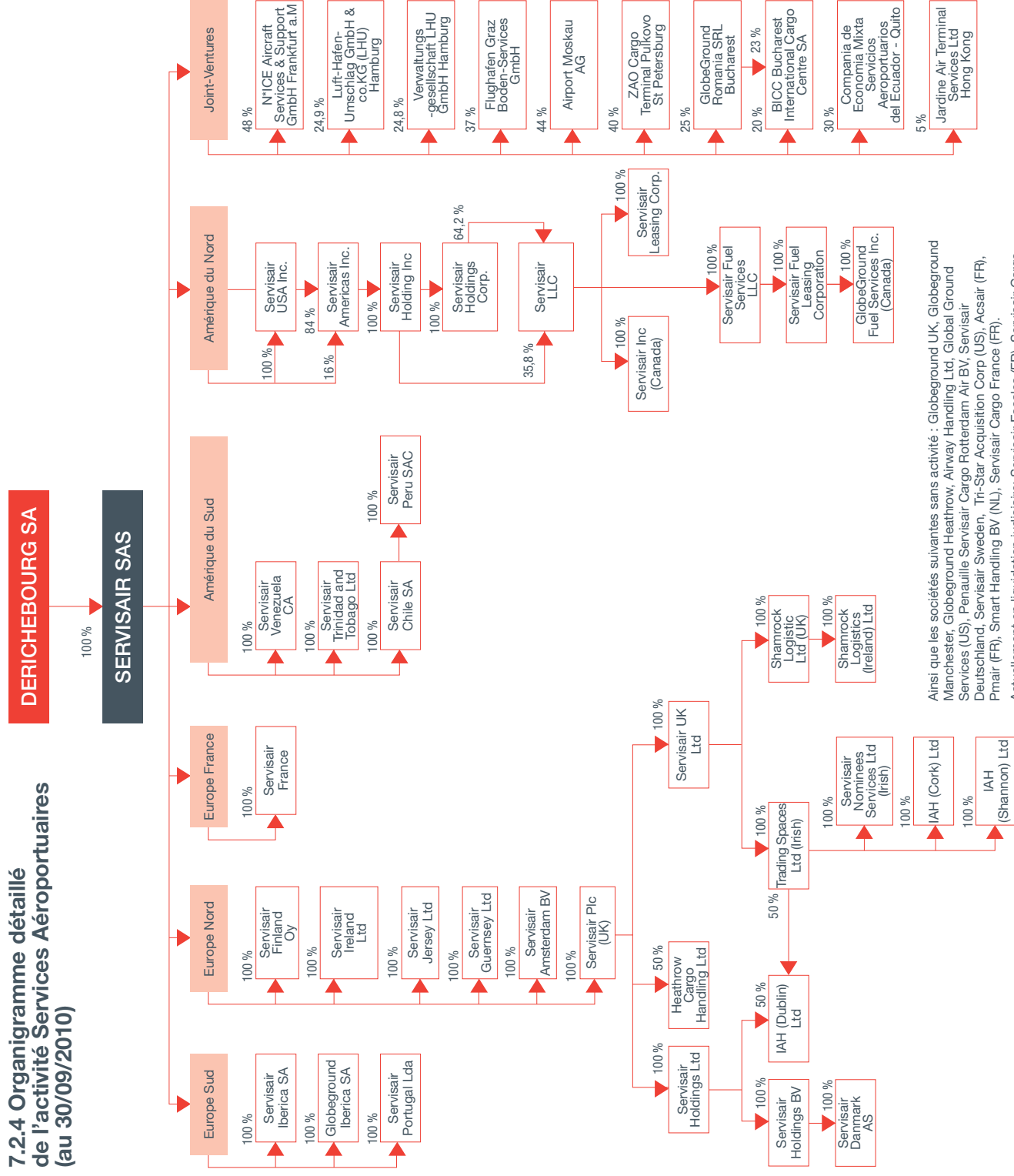
7.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30/09/2010)



*Actionnaire des sociétés suivantes sans activités ou en cours de liquidation : Inflight Catering Services Ltd; Inflight Cleaning Services Ltd; Inflight Commercial Services Ltd ; Inter Company Services Ltd ; Inflight Catering Services(Guernsey) Ltd ; Inflight Customer Services Ltd; Derichebourg Multiservices Limited (Manx) ; Derichebourg Multiservices Limited (Irlande).

Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Derichebourg Propreté Beaubourg SARL.

7.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (au 30/09/2010)



Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground UK, Globeground Manchester, Globeground Heathrow, Airway Handling Ltd, Global Ground Services (US), Penauille Servisair Cargo Rotterdam Air BV, Servisair Deutschland, Servisair Sweden, Tri-Star Acquisition Corp (US), Accsair (FR), Pnair (FR), Smart Handling BV (NL), Servisair Cargo France (FR).
 Actuellement en liquidation judiciaire: Servisair Escales (FR), Servisair Cargo (FR), Servisair Assistance Pisté Orly (FR).

7.3 Liste des filiales

La liste des filiales du Groupe est présentée dans la note 4.31 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.4 Intérêts minoritaires significatifs

Il n'existe pas d'intérêt minoritaire significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts minoritaires au bilan du 30/09/2010 est de 1 M€. La quote-part de résultat revenant aux intérêts minoritaires est de 0,1 M€.

8. Propriétés immobilières, usines, équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

La nature et le montant des immobilisations corporelles des Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires n'appellent pas de commentaire particulier. Pour l'activité Services à l'Environnement, les immobilisations significatives concernent les catégories suivantes :

Propriétés immobilières

La stratégie du Groupe Derichebourg consiste depuis de nombreuses années à être propriétaire, autant que faire se peut, des terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 01/10/2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont un terrain à la famille Derichebourg :

– la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 34 K€.

Installations techniques

Il s'agit essentiellement de prébroyeurs, broyeurs, cisailles, aplatisseurs, matériels de tri pour l'activité de services à l'environnement, ainsi que les matériels et l'outillage des activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises. Leur valeur brute totale est de 829,1 M€ (809,4 M€ au

30/09/2009). Compte tenu de la politique d'amortissement, leur valeur nette est de 206,3 M€ (225,3 M€ au 30/09/2009).

Flotte de collecte de l'activité Services à l'Environnement

La flotte se compose de plus de 1 800 véhicules.

8.2 Questions environnementales : Activité Services à l'Environnement

Concernant l'activité recyclage, Derichebourg Environnement a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement à travers notamment la mesure de la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels. Une évolution sera envisagée en fonction des travaux menés sur le sujet découlant du Grenelle 2.

Dans le cadre de son activité de recyclage, la consommation de matières premières apparaît marginale et limitée principalement à l'affinage d'aluminium et la séparation des matières par flottation dans les unités de tri post-broyage.

Différentes actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau et protéger les sols.

L'effort de Recherche et Développement se maintient dans le traitement des résidus de broyage et du tri des plastiques.

Le suivi et la gestion des questions environnementales de Derichebourg Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable environnement.

8.2.1 Indicateurs

Concernant Derichebourg Environnement et pour l'ensemble des filiales françaises (hors Polyurbaine) nous obtenons les données suivantes :

Indicateurs	Consommation d'eau (milliers de m³/an)	Consommation d'électricité (GW/an)	Consommation fuel et carburant (millions de litres/an)	Consommation huile - lubrifiants (milliers de litres/an)	Consommation gaz (millions de m³/an)
Exercice 2009/2010	126,4	83,1	12,9	557,1	5,3
Exercice 2008/2009	156,1	78,2	13,3	425,3	4,2
Exercice 2007/2008	149,2	92,8	15,6	503,8	5,8
Exercice 2006/2007	141,3	85,9	15,5	512,3	5,5
Exercice 2005/2006	158,9	88,1	15,2	522,8	5,7
Variation 09/10	- 19 %	6 %	- 3 %	31 %	28 %

La consommation d'eau est en baisse du fait de la suppression de plusieurs fuites, elle concerne principalement les activités de tri post broyage, les travaux de bétons de certains sites, le nettoyage des engins de chantier et l'alimentation des réserves anti-incendie.

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisailage et le fonctionnement de l'affinerie d'aluminium. L'augmentation sur l'exercice est en liaison avec la reprise d'activité et le démarrage du broyeur de Nantes.

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires). La légère baisse sur l'exercice est en liaison avec la vente de plusieurs camions et le déploiement en lieu et place de sous-traitance.

La consommation d'huile et de lubrifiant se rapporte aux engins et équipements de chantiers (notamment les presses

et cisailles hydrauliques). L'augmentation est due à la vidange de plusieurs cisailles et le démarrage du site de Nantes.

La consommation de gaz concerne principalement l'activité d'affinage d'aluminium, en augmentation du fait de la reprise globale du marché.

2 500 tonnes de matières premières ont été consommées via l'achat de silicium pour la production d'aluminium et de matières spécifiques permettant de maintenir des densités appropriées pour la séparation de métaux non-ferreux dans les unités de tri post broyage.

Certifications et agréments

Le Groupe Derichebourg Environnement maintient son engagement dans une démarche de certification de ses sites industriels dédiés au recyclage. À la fin de l'exercice 2009/2010 la situation était la suivante :

- ISO 9001 : 85 sites certifiés, 16 en cours ;
- ISO 14000 : 5 sites certifiés, 13 en cours ;
- Agréments VHU : 69 sites agréés, 2 en cours ;
- Rubrique 2711 (DEEE) : 41 sites agréés, 27 en cours

8.2.2 Travaux réalisés en faveur de l'environnement

Le montant total des investissements réalisés en France par Derichebourg Environnement dans le domaine de l'environnement sur son activité recyclage est de 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2009/2010.

Domaine concerné	Montant investi sur 2009-2010 en K€	Répartition	Montant investi sur 2008-2009 en K€	Montant investi sur 2007-2008 en K€	Montant investi sur 2006-2007 en K€	Montant investi sur 2005-2006 en K€
Protection des sols	2 173	55,8 %	221	1 909	1 524	4 169
Gestion des déchets	378	9,7 %	1 055	3 955	2 790	2 049
Traitement des eaux usées et eaux de pluie	270	6,9 %	1 041	1 028	145	113
Prévention des incendies	105	2,7 %	81	142	62	59
Réduction du bruit	805	20,7 %	1 306	27	20	249
Radioprotection	6	0,2 %	37	95	73	116
Espaces verts	15	0,4 %	55	124	29	15
Protection de l'air	139	3,6 %	0	102	119	57
Total	3 892	100 %	3 796	7 382	4 762	6 826

La protection des sols s'est traduite par des travaux de réfection et d'aménagement de nouvelles aires bétonnées sur nos centres de valorisation.

La gestion des déchets a concerné principalement la mise en place ou l'amélioration d'outils pour le tri des plastiques.

Le traitement des eaux usées et eaux de pluie a porté sur l'amélioration de réseaux de traitement des eaux de 3 sites et la mise en place de bassins de rétention sur 3 autres sites.

La prévention des incendies a concerné principalement l'équipement du site de Nantes : agrandissement du bassin pour les pompiers, mise en place de canons à eau et de sécurités électriques. Des dispositifs d'interventions : Robinets Incendie Armés (RIA), ont été installés sur 2 autres sites.

La réduction du bruit s'est traduite notamment par la mise en place murs anti bruits.

La radioprotection a concerné le remplacement d'un portique de détection de radioactivité.

La mise en place d'espaces verts concourt à l'amélioration des paysages en zone industrielle.

La protection de l'air s'est traduite par le remplacement d'un équipement de ventilation des fractions légères et l'acquisition de systèmes de récupération des fluides de climatisation des VHU (Véhicules Hors d'Usage).

8.2.3 Dépenses engagées en faveur de l'environnement

La surveillance du respect environnemental des centres de valorisation de Derichebourg Environnement nécessite l'engagement de plusieurs types de dépenses, pour l'exercice 2009/2010, les données collectées auprès des filiales françaises (hors Polyurbaine) s'établissent comme suit.

Nature de la dépense environnementale	Montant 2009-2010 en K€	Montant 2008-2009 en K€	Montant 2007-2008 en K€	Montant 2006-2007 en K€	Montant 2005-2006 en K€
Analyse des déchets générés ou valorisés	33	13	30	17	12
Analyse des rejets dans l'environnement	156	153	96	84	103
Entretien et maintenance des installations protégeant l'environnement	373	273	345	114	124
Autres dépenses environnementales	190	165	83	146	232
Total	752	604	554	360	470

Les analyses des déchets concernent principalement les résidus de broyage et l'analyse des produits entrants et sortants d'un site spécifique.

L'analyse des rejets dans l'environnement porte essentiellement sur les analyses des eaux renvoyées dans le milieu naturel après traitement ainsi que certaines analyses d'air et de sol.

L'entretien et la maintenance des installations protégeant l'environnement concernent principalement la vidange des déboueurs-déhuileurs, le nettoyage des filtres des rejets

gazeux, le contrôle des portiques de détection de la radioactivité et l'entretien des extincteurs.

Les autres dépenses environnementales concernent par exemple des études sanitaires, des études acoustiques ou l'entretien d'espaces verts.

L'augmentation régulière de ces dépenses traduit l'attention croissante portée par l'administration pour le suivi et le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

9. Examen de la situation financière et du résultat

Les Services à l'Environnement ont connu une reprise modérée des volumes de ferrailles, plus soutenue pour les métaux non-ferreux, dans un contexte de prix favorables pour tous les métaux, sous l'effet d'un phénomène de rareté et d'une demande en croissance.

Servisair a une nouvelle fois amélioré sa performance financière, et devient l'acteur de référence sur le marché. L'intégration du fonds de commerce acquis auprès de Go Ahead au Royaume-Uni s'est déroulée conformément aux attentes. Servisair a en outre bénéficié de la reprise du trafic aérien à compter de novembre 2009.

Moins touchée par la crise, l'activité Services aux Entreprises progresse également, mais plus lentement, traduisant la capacité de cette activité à amortir les cycles.

Les comptes de l'exercice 2009-2010 sont comparables, en terme de périmètre d'activités poursuivies, à ceux de l'exercice précédent.

9.1 Événements marquants

9.1.1 Confirmation du retour du Groupe à la rentabilité

L'exercice 2009-2010 traduit la sortie de la crise, notamment pour les activités Services à l'Environnement et Services Aéroportuaires, qui avaient été les plus impactées.

Après une perte nette de 179 M€ en 2008-2009 (dont 125,6 M€ de pertes de valeurs et autres dépréciations d'actifs), le Groupe a réalisé sur l'exercice un résultat net de 61,5 M€, dont 54,8 M€ réalisés sur le second semestre. C'est notamment la performance de l'activité Services à l'Environnement sur le second semestre qui explique ce niveau de résultat.

9.1.2 Conservation du contrôle à 100 % du Groupe sur ses 3 activités

Compte tenu de l'amélioration constatée des résultats du Groupe et de ses perspectives, le Groupe avait sollicité l'accord des prêteurs du crédit syndiqué 2009 arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2010 afin de ne pas mettre en œuvre les cessions d'actifs initialement prévues, et ce en dépit de l'intérêt prononcé de certains investisseurs pour une participation minoritaire dans Servisair.

L'accord à l'unanimité des prêteurs sur cette demande s'est traduit par la signature d'un avenant prolongeant le contrat de crédit syndiqué 2009 et à la signature du plus gros contrat d'affacturage en syndication sur la place de Paris. Le Groupe dispose donc d'une ligne revolving confirmée de 77,6 M€ et d'une ligne confirmée d'affacturage de 180 M€.

9.1.3 Prix élevés des matières traitées par le Groupe

Tout au long de l'exercice, le prix des matières commercialisées par le Groupe a eu tendance à augmenter, presque linéairement pour les métaux non-ferreux, avec davantage d'à-coup pour les ferrailles.

L'offre de déchets, restée en deçà de ses niveaux d'avant-crise, alors qu'au niveau mondial, la production d'acier a, elle, rattrapé son niveau d'avant-crise, crée un phénomène de rareté sur le marché des ferrailles, accentué par certaines difficultés logistiques, tirant les prix vers le haut.

9.1.4 Dynamisme de Servisair

Tout au long de l'exercice, Servisair a fait preuve d'un grand dynamisme, qui s'est traduit notamment par :

- la reprise au second trimestre de l'activité Groundhandling d'Aviance UK sur 11 aéroports régionaux au Royaume-Uni porteur d'accroissement de chiffre d'affaires (43 M€ sur neuf mois), et qui a permis de réaliser des synergies sur les 7 aéroports sur lesquels Servisair était déjà implanté
- le renouvellement du contrat d'assistance en escale avec Thomson Airways sur 19 aéroports au Royaume-Uni pour 3 ans, l'un des principaux contrats de Servisair
- le renouvellement du contrat pluriannuel de fret aérien avec Emirates Sky Cargo
- la conclusion de plusieurs contrats en Amérique du Nord représentant un chiffre d'affaires sur 3 ans de plus de 40 M\$.

9.1.5 Résistance de l'activité Multiservices

Dans un contexte de renouvellement des équipes, l'activité Services aux Entreprises est parvenue à conforter son chiffre d'affaires, et à maîtriser son foyer de pertes résiduelles. Derichebourg Propreté, qui représente environ 50 % du chiffre d'affaires, commence à enregistrer le bénéfice de son redéploiement commercial.

9.2 L'activité du Groupe : situation financière

9.2.1 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	30-09-2010 12 mois	30-09-2009 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	1 987,9	1 360,2	46 %
EBITDA courant en % du CA	158,5 8,0 %	55,6 4,1 %	185 %
Résultat opérationnel courant en % du CA	88,1 4,4 %	(15,8) n/a	n/a
Dépréciation écarts d'acquisition		(5,8)	
Autres charges non courantes	(0,6)		
Risque sur litige fiscal	(9,3)		
PMV s/actifs non courants		(0,1)	
Résultat opérationnel	78,3	(21,7)	n/a

Le chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement s'élève à près de 2 milliards d'euros (1 987,9 M€), en progression de 46 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous récapitule les volumes de métaux traités par le Groupe au cours de l'exercice écoulé :

En milliers de tonnes	30-09-2010	30-09-2009	Variation	À périmètre constant
Services à l'environnement				
Ferrailles	4 379,9	4 145,2	5,7 %	5,7 %
Métaux non-ferreux	419,4	348,4	20,4 %	20,4 %
Total volumes	4 799,3	4 493,6	6,8%	6,8 %
En millions d'euros	30-09-2010	30-09-2009	Variation	À périmètre et taux de change constants
Services à l'environnement				
Ferrailles	1 049,9	737,5	42,4 %	42,2 %
Métaux non-ferreux	664,1	401,2	65,5 %	65,5 %
Prestations	273,9	221,5	23,7 %	18,5 %
Total chiffre d'affaires	1 987,9	1 360,2	46,2 %	45,2 %

Le tonnage de ferrailles traitées par le Groupe est en progression de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent. L'offre de déchets, dont toutes les études montrent qu'elle avait diminué pendant la crise, n'augmente que progressivement, au fur et à mesure de la reprise de consommation dans les pays occidentaux. Par ailleurs, les aciéries des pays d'Europe de l'Ouest n'ont pas encore retrouvé leur niveau de production d'avant la crise, alors que la production de celles des pays émergents n'ont pas cessé, dans l'ensemble, de croître durant toute cette période.

Concernant les métaux non-ferreux, les tonnages ont été tirés par le niveau élevé et croissant des prix tout au long de l'exercice.

Le chiffre d'affaires du métier Prestations croît de 23,7 % sous deux effets conjugués :

- l'effet en année pleine du contrat de collecte d'ordures ménagères dans 7 arrondissements de la ville de Paris (démarrage en juin 2009).
- la progression du recyclage des D3E, marché sur lequel le Groupe occupe une place de leader, et qui est amené à croître au cours des exercices à venir.

L'EBITDA courant (résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) s'élève à 158,5 M€, en progression de 102,9 M€ par rapport à l'an dernier. Le Groupe a franchi plus de la moitié

du fossé pour combler sa perte de 180 M€ d'EBITDA entre 2007-2008 et 2008-2009. À noter que 63 % de cet EBITDA a été réalisé au second semestre, en dépit du ralentissement d'activité au mois d'août.

Le retour à des niveaux d'EBITDA comparables à ceux connus au cours des exercices antérieurs, conjugué à une limitation de son budget d'investissements, sont à même de procurer les flux de trésorerie nécessaires au désendettement du Groupe, tout en assurant le financement d'une augmentation linéaire du BFR.

9.2.2 L'activité Services Aéroportuaires

En millions d'euros	30-09-2010 12 mois	30-09-2009 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	606,8	554,4	9 %
EBITDA courant en % du CA	75,4 12,4 %	47,5 8,6 %	59 %
Résultat opérationnel courant en % du CA	53,5 8,8 %	24,5 4,4 %	118 %
Badwill sur acquisition nets des coûts non-récurrents	0,9		
Dépréciation écarts d'acquisition		(40,0)	
Résultat sur cessions de participations		2,4	
Résultat opérationnel	54,4	(13,1)	n/a

Le chiffre d'affaires de Servisair s'élève à 606,8 M€, en progression de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit de la première croissance du chiffre d'affaires de l'activité depuis que le Groupe Derichebourg contrôle cette activité. Cela signifie que le travail interne sur l'organisation, la revue de la rentabilité de chaque station et de ses contrats est maintenant terminé, et que la division peut se focaliser sur la croissance rentable de son chiffre d'affaires.

L'événement marquant de l'exercice est l'acquisition du fonds de commerce 'Regional Airports' d'Aviance UK, sur 11 aéroports, dont 7 sur lesquels Servisair était déjà présent, ce qui a permis de mettre en œuvre des synergies en termes d'équipes, de locaux, de matériels. Le chiffre d'affaires réalisé sur 9 mois s'élève à 43 M€, globalement conforme aux attentes. Cette acquisition, réalisée au moment où le trafic aérien était à son point bas, témoigne de la confiance du Groupe dans l'avenir du trafic aérien et dans le métier de prestataire dans les services aéroportuaires.

Servisair, a acquis, en août 2010 les minoritaires dans la joint venture d'avitaillement avion en carburant présente aux Etats-Unis et au Canada. Cela permettra également la mise en œuvre de synergies au cours de l'exercice prochain sur les aéroports sur lesquels Servisair est également présent en tant que handler.

Le résultat opérationnel courant de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 88,1 M€, en progression de 103,9 M€ par rapport à l'an dernier.

Le Groupe a provisionné un risque fiscal en Italie, détaillé dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le résultat opérationnel de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 78,3 M€, en progression de 100 M€ par rapport à l'an dernier.

Par ailleurs, le Groupe a classé comme détenus en vue de la vente un groupe d'actifs et de passifs directement liés à ce groupe d'actifs de prestations de services à l'environnement en Italie.

Les deux saisons traditionnellement hautes ont été au rendez-vous. Les conditions climatiques hivernales ont été favorables à l'activité dégivrage avions. La saison d'été, traditionnellement élevée dans les îles britanniques, s'est déroulée conformément aux anticipations.

L'EBITDA courant s'élève à 75,4 M€, en progression de 59%. Il représente désormais 12,4 % du chiffre d'affaires, ce qui place Servisair en acteur de référence de son secteur. Depuis la prise de contrôle par le Groupe Derichebourg, l'EBITDA courant a toujours été en croissance.

Le résultat opérationnel courant a cru de 118 % et s'élève à 53,5 M€.

Un impairment de 40 M€ avait été pratiqué dans les comptes semestriels de l'exercice précédent, au pire de la crise économique. Même si la valeur de marché de Servisair est revenue à des niveaux plus élevés que la valeur des actifs avant que l'impairment ne soit pratiqué, la norme IAS 36 interdit la reprise de telles pertes de valeur.

Après prise en compte de l'impact net de 0,9 M€ entre un badwill sur acquisition et les coûts de restructuration générés par cette acquisition, le résultat opérationnel s'élève à 54,4 M€.

Par ailleurs, le Groupe Derichebourg a réaffirmé lors d'un conseil d'administration qu'il souhaitait conserver le contrôle à 100 % de l'activité Servisair.

9.2.3 L'activité Services aux Entreprises

En millions d'euros	30-09-2010 12 mois	30-09-2009 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	523,7	515,8	2 %
EBITDA courant en % du CA	11,1 2,1 %	11,3 2,2 %	- 2 %
Résultat opérationnel courant en % du CA	1,7 0,3 %	2,2 0,4 %	- 23 %
Autres charges non courantes Dépréciation écarts d'acquisition		(76,8)	
Résultat opérationnel	1,7	(74,6)	n/a

Le chiffre d'affaires de l'activité Services aux Entreprises est en progression de 1,5 % sur l'exercice et s'élève à 523,7 M€. L'activité Propreté est à peu près stable en France. Dans l'activité Propreté Etranger, les nouveaux contrats gagnés en Italie (12,6) M€ de chiffre d'affaires annuel feront plus que compenser en année pleine la perte de contrats en Angleterre et en Irlande. Sur l'exercice écoulé, l'impact est égal.

Le léger recul de l'activité Travail temporaire est plus que compensé par la croissance des activités Aéronautique et Energie. Il est à noter que l'activité Intérim spécialisé du Groupe a été retenue comme un des trois fournisseurs de travail temporaire en France par un important donneur d'ordre. L'extension de ce contrat existant impactera positivement les comptes du prochain exercice.

L'EBITDA courant s'élève à 11,1 M€, soit 2,1 % du chiffre d'affaires, à peu près stable par rapport à l'exercice précédent. Il est impacté par une perte de 1,1 M€ sur une créance dans l'activité Propreté en Italie, suite à la faillite d'un client, et à la difficulté de faire jouer rapidement les sûretés existantes. L'impact de la réestimation d'une dette de personnel est compensé par celui de la prise en charge de frais facturés par la holding Multiservices.

L'activité Energie, déficitaire depuis plusieurs exercices, est à l'équilibre sur le second semestre.

Le résultat opérationnel s'élève à 1,7 M€, à comparer à une perte de 74,6 M€ pour l'exercice précédent, qui incluait 76,8 M€ de dépréciation d'écarts d'acquisition.

9.2.4 L'activité Holding

En millions d'euros	30-09-2010 12 mois	30-09-2009 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	1,3	1,2	10 %
EBITDA courant en % du CA	(1,2) n/a	(12,4) n/a	n/a
Résultat opérationnel courant en % du CA	(4,7) n/a	(16,3) n/a	n/a
Autres charges non courantes Perte de valeur sur terrains		(3,0)	
Résultat opérationnel	(4,7)	(19,3)	n/a

L'EBITDA courant s'élève à (1,2) M€, en progression de 11,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. La principale source d'économie est la cession du CABCL. Par ailleurs, il y a eu à la marge, quelques modifications dans les refacturations de frais aux entités opérationnelles.

Par ailleurs, le Groupe a déposé, avec un promoteur, un permis de construire des logements sur une fraction d'un terrain dont il est propriétaire à Poissy.

9.3 L'activité du Groupe, situation financière

En millions d'euros	30-09-2010 12 mois	30-09-2009 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	3 119,8	2 431,5	28%
EBITDA courant en % du CA	243,9 7,8%	102,1 4,2%	139%
Résultat opérationnel courant en % du CA	138,7 4,4%	(5,4) n/a	n/a
PMV s/actifs non courants		(0,1)	
Dépréciation écarts d'acquisition		(122,6)	
Résultat de cession de participations		2,4	
Perte de valeur sur terrain		(3,0)	
Autres charges non courantes	(0,6)		
Badwill sur acquisition net des coûts non-récurrents	0,9		
Risque sur litige fiscal	(9,3)		
Résultat opérationnel	129,7	(128,7)	n/a
Frais financiers nets	(50,3)	(57,3)	
Juste valeur des instruments	(3,1)	1,2	
Gains et pertes de change et autres	(6,5)	(4,6)	
Résultat avant impôts	69,8	(189,4)	n/a
Impôt sur les bénéfices	(9,9)	28,6	
Résultat après impôts	59,9	(160,8)	n/a
Quote-part de résultat de sociétés mises en équivalence	3,2	3,2	
Résultat des activités abandonnées	(1,6)	(21,5)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	61,5	(179,1)	n/a
Revenant aux actionnaires de la société	61,4	(178,9)	
Revenant aux minoritaires	0,1	(0,2)	

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros, en progression de 28 % par rapport à l'exercice précédent.

L'EBITDA courant s'élève à 243,9 M€, en progression de 141,8 M€, ou 139 % par rapport à l'an dernier. Historiquement, il s'agit du deuxième meilleur exercice de l'histoire du Groupe, en termes d'EBITDA (274 M€ en 2007-2008), alors que la première partie de l'exercice au moins, a été significativement impactée par les effets de la crise économique. Dorénavant, le Groupe bénéficie de ses deux sources d'EBITDA : le recyclage (158,5 M€) et les services (86,5 M€).

Après prise en compte d'une dotation aux amortissements à hauteur de 105 M€, le résultat opérationnel courant s'élève à 138,7 M€.

Après prise en compte notamment d'un badwill sur acquisition net des coûts de restructuration non récurrents liés à cette acquisition mentionné en 9.2.2 et après la prise en compte d'un risque fiscal mentionné en 9.2.1 et dans la note 4.26 de

l'annexe aux comptes consolidés, le résultat opérationnel s'élève à 129,7 M€, à comparer à une perte de 128,7 M€ l'année précédente (qui intégrait 125,6 M€ de pertes de valeurs).

Après prise en compte de frais financiers nets pour 50,3 M€, de la variation de la juste valeur d'instruments financiers pour (3,1) M€ (incluant l'effet de l'actualisation de la créance relative au remboursement d'un dépôt suite à l'abandon d'un projet d'acquisition en Italie pour 2,2 M€), de gains et pertes de changes et autres pour (6,5) M€ (dont (3,3) M€ lié à l'écart entre le rendement attendu et la charge d'intérêt relative aux différents plans d'avantages postérieurs à l'emploi auxquels le Groupe est partie), le résultat avant impôt s'élève à 69,8 M€.

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 9,9 M€, détaillée dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés, le résultat après impôt s'élève à 59,9 M€.

Après prise en compte de la quote-part de résultat de sociétés mises en équivalence (principalement des participations de

Servisair) pour 3,2 M€, et l'impact résiduel d'activités abandonnées pour (1,6) M€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 61,5 M€, dont 61,4 M€ revenant aux actionnaires de la société.

9.4 Évolution de la dette

La dette financière évolue comme suit :

En millions d'euros	30-09-2010	30-09-2009
Dette financière	908,8	1 022,7
Trésorerie active	65,4	77,0
Créances liées aux contrats de location financière ⁽¹⁾		
– non courant	5,5	4,8
– courant	0,8	1,7
Total endettement net	837,1	939,3

L'endettement net a diminué de 102,2 M€ sur l'exercice. Cette diminution traduit la capacité du Groupe à générer de l'EBITDA, et à réduire temporairement ses efforts d'investissement de manière à réduire cet endettement.

Le ratio entre l'endettement financier net et l'EBITDA courant est redescendu à 3,43, après avoir atteint 9,2 au cours de l'exercice antérieur. Le Groupe escompte améliorer encore ce ratio au cours de l'exercice prochain.

Le ratio de couverture des frais financiers nets (EBITDA courant/frais financiers nets) s'élève à 4,85.

La note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés explique les principaux composants de l'endettement financier net et les évolutions sur l'exercice.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg SA fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

En millions d'euros	Échues	Non échues				Total au 30-09-2010
		< 30 jours	> 30 jours < 45 jours	> 45 jours < 60 jours	> 60 jours	
Dettes fournisseurs français	119,6	83,4	3,5	0	0	206,5
Dettes fournisseurs étrangers	0	0	0	0	0	0
Dettes sociétés du Groupe	664,4	815,4	149,5	0	0	1 629,3
Total Dettes fournisseurs	784,0	898,8	153,0	0	0	1 835,8

9.6 Principaux risques et incertitudes

Ils sont décrits dans la section 4 du présent document de référence.

9.5 L'activité propre de Derichebourg SA, maison mère

Derichebourg SA exerce principalement son rôle de holding des trois sociétés faitières du Groupe. Elle assure le financement des trois activités dans la mesure où c'est elle qui porte les crédits syndiqués.

Derichebourg SA demeure propriétaire de 100% du capital de la SCI CFF Immobilière, dans laquelle sont logés les actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement et de diverses participations.

Par ailleurs, Derichebourg SA est la société mère de l'intégration fiscale française.

En millions d'euros	30-09-2010 12 mois	30-09-2009 12 mois
Chiffre d'affaires	5,1	3,6
Résultat d'exploitation	(2,3)	(6,8)
Résultat financier	27,9	(39,9)
Résultat courant	25,6	(46,7)
Résultat exceptionnel	–	(9,6)
Impôt sur les sociétés	25,6	4,9
Résultat net	51,2	(51,3)

Le résultat financier s'explique à hauteur de 10 M€ par des dividendes reçus, 66 M€ de reprises de provisions (dont 54,8 M€ sur les titres Servisair SAS suite à l'amélioration cumulée des performances de Servisair et des conditions de marché), compensé par des frais financiers nets de 25 M€, et 22 M€ de dépréciations de compte-courant de filiales.

Le produit d'impôt sur les sociétés correspond à l'impôt versé par les filiales bénéficiaires fiscalement et membres de l'intégration fiscale.

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie générés par l'activité du Groupe s'élèvent à 210,8 M€, contre 54,7 M€ au cours de l'exercice précédent.

Cette progression de 156,1 M€, ou 285 % s'explique principalement par l'amélioration de l'EBITDA dans l'activité Services à l'Environnement (+ 103 M€) et l'activité Services Aéroportuaires (+ 29 M€). Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à (50) M€, contre (125) M€ pour l'exercice précédent. La ventilation des principaux investissements de l'exercice est fournie en 5.2. Les flux de financement s'élèvent à (170,3) M€, contre 144 M€ pour l'exercice précédent. Conjugués à la diminution de la trésorerie de 10,5 M€, ils traduisent pour l'essentiel le désendettement du Groupe sur la période. L'endettement a diminué de 102 M€ sur un an, traduisant la capacité du Groupe à générer de l'EBITDA, limiter ses investissements, afin de générer les flux de trésorerie nécessaires au service de sa dette.

10.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

10.2.1 Structure de financement

Les principales sources de financement du Groupe sont :

- un crédit syndiqué de 700 M€ signé le 01/06/2007, modifié par 4 avenants.

Ce crédit syndiqué se compose d'un prêt refinancement, amortissable, avec une échéance au 30/06/2014, dont l'encours est de 460 M€ au 30/09/2010 et d'un crédit Revolving d'un montant de 150 M€, remboursable in fine le 30/06/2014. L'encours au titre de ce crédit revolving est de 60 M€ au 30/09/2010.

- un crédit syndiqué court terme de 237,6 M€, signé le 31/07/2009, et modifié par avenant.

Ce crédit est tirable sous forme de cautionnement bancaire émis par les prêteurs au bénéfice d'un factor qui achète les créances du Groupe, et pour le solde, sous forme d'un tirage mensuel. Ce prêt est totalement utilisé au 30/09/2010.

Le Groupe a mis en place postérieurement à la clôture un contrat d'affacturage avec un syndicat de factors. À compter de cette date, les cautionnements bancaires émis sont devenus caducs de plein droit. Le montant utilisable sous forme de tirages en trésorerie s'élève à 77,6 M€ jusqu'au 31/03/2011, et à 40 M€ entre le 01/04/2010 et le 27/10/2011, date d'échéance contractuelle. Les sûretés consenties en 2009 au titre de ce crédit demeurent en place pour l'instant.

Ces deux contrats de crédits syndiqués et leurs avenants ont été signés par Derichebourg SA.

Le Groupe a également recours au financement de ses actifs corporels par crédit-bail ou à d'autres financements adossés à des actifs.

Compte tenu de l'amélioration constatée des résultats du Groupe et de ses perspectives, le Groupe avait sollicité l'accord des prêteurs du crédit syndiqué 2009 arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2010, afin de ne pas mettre en œuvre les cessions d'actifs initialement prévues, et ce en dépit de l'intérêt prononcé de certains investisseurs pour une participation minoritaire dans Servisair.

L'accord à l'unanimité des prêteurs sur cette demande s'est traduit par la signature récente d'un avenant prolongeant le crédit syndiqué 2009 et a conduit à la signature d'un contrat d'affacturage syndiqué en substitution du contrat existant. Ces lignes permettent au Groupe de disposer de moyens de financement en ligne avec ses prévisions d'activité. Elles s'additionnent aux flux de trésorerie attendus de l'activité qui lui assurent le remboursement de ses prochaines échéances. La cession d'actifs jugés non stratégiques contribuerait à accélérer son désendettement.

10.2.2 Conditions d'emprunt

Les conditions d'emprunt sont décrites dans la note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en section 20 :

- risque lié au niveau d'endettement ;
- risque lié au respect des ratios et engagements financiers ;
- description des principales modalités des contrats de crédits syndiqués.

La structure financière consolidée présente un endettement net de 837,1 M€. L'endettement a diminué de 102,2 M€ entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010.

Au 30/09/2010, le Groupe respecte les covenants de "leverage" et de "coverage" applicables. Le Groupe remboursera le 31/12/2010 l'échéance de 60 M€ prévue par le crédit syndiqué de juin 2007.

10.2.3 Financement des filiales

Le crédit syndiqué de juin 2007 et le crédit syndiqué "court terme" de 2009 ont été conclus par Derichebourg SA. Derichebourg SA a conclu avec chacune de ses filiales des secteurs Services à l'Environnement et Services aux Entreprises une convention de compte courant de financement et de trésorerie rémunérée, afin de mettre à la disposition des filiales les fonds nécessaires à leur financement. Derichebourg SA a également conclu une convention de trésorerie et de financement avec Servisair SAS. Dans le même temps, Servisair SAS a conclu de telles conventions, sur la base du même texte, avec chacune de ses filiales.

10.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Ces éléments sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés, dans la note 4.11.1.5 du paragraphe 20.1.5.

11. Recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Dès à présent et à titre d'exemple, Derichebourg Environnement dans l'entièreté de sa filière recyclage est techniquement en mesure de recycler au moins 85 % d'un Véhicule Hors d'Usage, soit le taux actuellement exigé par la réglementation. Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution. Associé aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de

broyage sur ses sites de COREPA à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse. Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non-ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit plus de 40 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques. Son partenariat avec Plastic Omnium, à travers la filiale commune Plastic Recycling, permet au Groupe d'acquérir une compétence dans l'identification, le tri et le recyclage des différents types de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage. Ces actions permettent actuellement de réduire de 10 % la part des produits mis en décharge avec des objectifs croissants pour les années qui viennent, accompagnant les objectifs des directive VHU et DEEE.

Même si Servisair et Derichebourg Multiservices cherchent à être à la pointe des procédés et technologies de leur secteur, il n'existe pas à proprement parler d'activité de recherche et développement dans ces activités.

12. Informations sur les tendances

Le Groupe escompte une croissance du chiffre d'affaires et du résultat pour chacune des trois divisions.

Le maintien d'une demande soutenue est attendue pour les matières premières dont celles commercialisées par le Groupe, génératrice de prix élevés (record récent pour le cuivre à plus de 9.000 \$/t). La division Services à l'Environnement devrait renforcer ses positions dans le traitement des D3E, et poursuivra ses efforts de valorisation des matières arrivées en fin de vie et ainsi répondre aux objectifs issus de l'application des directives européennes transcrites en droit national.

Servisair est en ordre de marche. Les effets en année pleine d'événements intervenus au cours de l'exercice joueront positivement. Des négociations commerciales conduites par Servisair devraient lui permettre d'étendre ses positions. L'activité Services aux Entreprises bénéficiera des effets positifs du déploiement commercial et notamment dans le métier de la Propreté, ainsi que de la reprise de l'activité Travail Temporaire. Le métier Aéronautique, assemblage et maintenance d'avions, devrait retrouver ses niveaux habituels de profitabilité.

Le Groupe continuera de privilégier sur l'exercice à venir le dégageant d'un free cash flow.

13. Prévisions ou estimations de bénéfice

Néant.

14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

14.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance, et de direction générale

À la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30/09/2010

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Père de Boris et Thomas DERICHEBOURG	Administrateur, Président du conseil d'administration et Directeur général	Conseil du 29-06-06	Assemblée générale du 03-02-2010 Conseil du 03-02-2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Bernard VAL au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Assemblée générale du 24-06-04	Assemblée générale du 03-02-2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Matthieu PIGASSE au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Conseil du 25-10-05	Assemblée générale du 03-02-2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Boris DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12
Thomas DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12

14.1.2 Informations et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction (art. L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce)

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du conseil d'administration et Directeur général

Monsieur Daniel DERICHEBOURG est le Président-Directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2010

Président-du conseil d'administration	CFER	
Président	FINANCIÈRE DBG DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	SERVISAIR SAS
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur	PARIS SUD HYDRAULIQUE	
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES TBD FINANCES	
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO SERVISAIR PLC DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	SERVISAIR UK Ltd CFF UK Ltd
Gérant	SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES SCI FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX	SCI FINANCIÈRE DES SOURCES DBG SOCIÉTÉ CIVILE DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUI TERONDE
Représentant légal	De SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHATEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS)	De STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Représentant permanent à l'étranger	De DERICHEBOURG SA (Selmar SA)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2006

Président-Directeur général de CFF Recycling et JCP Participations.
Président du directoire de DJC.
Président de Derichebourg Multiservices.
Administrateur de C.A.B. Corrèze Limousin.

Monsieur Bernard VAL, administrateur

Monsieur Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur VAL exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (groupe ou hors groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2010

Administrateur	Société des Autoroutes Esterel, Côte-d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA)	Autoroutes du Sud de la France (ASF)
Membre du conseil de surveillance et vice-président	GINGER	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2006

Président, administrateur d'ASF
Censeur du conseil d'administration de la société SMTPC
Administrateur de Vinci, vice-président de Vinci
Administrateur de Vinci-Concessions, Président de Vinci-Concession
Membre du conseil de surveillance de Ginger

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur PIGASSE exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2010

Associé-Gérant et Directeur général délégué	LAZARD France	
Vice Chairman	LAZARD Europe	
Président du conseil d'administration	Éditions Indépendantes	
Administrateur	Groupe Lucien Barrière Relaxnews	Théâtre du Châtelet

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2006

Membre du conseil de surveillance de Le Monde SA (LMSA)
Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate and Investment Bank
Membre du conseil de surveillance du Groupe Lucien Barrière

Monsieur Boris DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2010

Président-Directeur général	Derichebourg Énergie	
Président	Derichebourg Multiservices Derichebourg Technologies	Derichebourg Propreté
Administrateur	CFER	Derichebourg Énergie
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY SCI LES SOPHORAS SCI LES PEUPLIERS Derichebourg Espaces Verts	ULTEAM Miroir 2000 SCI Haute-Garonne PSIMMO Civitas
Représentant permanent	Derichebourg Propreté (Société SAM Derichebourg MC)	
Président des filiales étrangères	Derichebourg Multiservices Ltd (UK) Derichebourg Multiservices Ltd (Ireland) Derichebourg Multiservices Ltd (Manx) INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CATERING SERVICES Ltd	INFLIGHT CLEANING SERVICES Ltd INFLIGHT COMMERCIAL SERVICES Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd INTER COMPANY SERVICES Ltd KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd
Administrateur des filiales étrangères	AGYR LUXEMBOURG SAFIRA	Derichebourg Multiservizi Spa SELMARSA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2006

Président-Directeur général de Groupe LN.
Directeur général de la société Derichebourg Multiservices.
Directeur général délégué des sociétés Derichebourg Sécurité et Derichebourg Sûreté.
Membre du directoire et Directeur général de la société DJC.
Administrateur de : CFF Recycling ; JCP Participations ; AUBNET ; Les Services PECO ; GROUPE LN ; CABCL ; Derichebourg Sécurité.
Représentant permanent de CFF Recycling (Société Derichebourg) ; de JCP Participations (Sociétés Agyr et Derichebourg Énergie), de Derichebourg Multiservices (sociétés Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Énergie), DERICHEBOURG (Sociétés Derichebourg Intérim et Servisair France), de SERVISAIR FRANCE (Sociétés Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Sûreté), de Derichebourg Propreté (Derichebourg Sécurité).
Gérant de SEMI, Derichebourg Prévention Sécurité Formation, AGS et Proverre.
Président de Derichebourg Intérim Aéronautique, Derichebourg Multi-Assistances, Derichebourg Intérim, Derichebourg Services Industries, Derichebourg Home Services, Derichebourg Atis Aéronautique.

Monsieur Thomas DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2010

Président-Directeur général	POLYURBAINE	LIEN ENVIRONNEMENT
Gérant	POLYURBAINE 13 POLYURBAINE MENTON POLYURBAINE NORMANDIE	POLYURBAINE 34 SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES
Représentant permanent	TBD FINANCES (Société Paris Sud Hydraulique)	FJBCC (Société CFER)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2006

Administrateur de CFF Recycling
Membre du conseil de surveillance de DJC
Directeur général délégué et administrateur de SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY
Directeur général délégué de SERVISAIR France

Monsieur Philippe CHEVALLIER, administrateur de la société du 3 février 2010 au 18 mai 2010, a démissionné pour conflit d'intérêts suite à l'acquisition par le Groupe qui l'emploie d'une société ayant des activités concurrentes de celles du pôle services aux entreprises.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2010

Président	ELIOR TRESORERIE SAS France HOLD And Co (SAS)	BERCY SERVICES II ELIOR DATA
Gérant	BERCY SERVICES II	
Membre du Conseil de Surveillance	ELIOR (SCA)	
Administrateur	AREAS SA (Espagne) ELIOR UK Ltd ELICHEF HOLDING MYCHEF	RISTOCHEF (Italie) AVENANCE ITALIA (Italie) SERUNION (Espagne)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2006

Administrateur de CFF Recycling, d'Eliance Belgium, d'Elior Holland Ltd, d'Areas Iberoamericana.
Administrateur unique de Dimfer.
Représentant d'Eliance (Hold and Co).
Représentant d'Elior Gestion (Elior Finance).
Directeur général d'Eliance Toulouse.

14.1.3 Administrateur élu par les salariés et censeur

Le conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés, ni de censeur.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception du bail décrit en 8.1, existant entre la SCI des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg, de la convention d'assistance administrative, financière et commerciale conclue par

Derichebourg Environnement avec la société Financière DBG, et de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg, il n'existe aucun autre conflit d'intérêt entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la société.

15. Rémunérations et avantages

15.1 Rémunérations et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre société ainsi que par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Daniel DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Tantièmes	228 000	228 000
Jetons de présence	8 500	
Total	236 500	228 000

Le montant des tantièmes versés a été communiqué par la société DBG Finances.

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	111 000	97 500
Rémunération variable	0	40 000
Jetons de présence	8 500	0
Total	119 500	137 500

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	99 000	78 000
Rémunération variable	0	10 000
Jetons de présence	8 500	0
Total	107 500	88 000

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	8 500	0
Total	8 500	0

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Philippe CHEVALLIER (démissionnaire à compter du 18 mai 2010)		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	2 500	0
Total	2 500	0

La répartition des jetons de présence est égalitaire, pro rata temporis s'il y a lieu. Le montant représentant ceux qui auraient pu être versés à M. Matthieu Pigasse, a été versé à sa demande, à une association.

Aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-Directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur. Aucun administrateur ne bénéficie de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait d'indemnité ou autre avantage à raison de la prise, de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Sans objet.

15.3 Options de souscription consenties et levées

Il n'y a pas de plans de stock-options en cours dans le Groupe Derichebourg.

15.4 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société

Néant pour l'exercice 2009-2010.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce (tel qu'amendé par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008). Il a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés. Ce rapport se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés ou prévus par la Société, il ne vise en aucun cas à démontrer que la Société maîtrise tous les risques auxquels elle a à faire face.

Le présent rapport a été préparé, sous la supervision de la Direction Générale, avec la contribution de la Direction Financière et Comptable et de la Direction Juridique. Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 8 décembre 2010.

16.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

16.1.1 Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination

peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les informations relatives à la composition du conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence. L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du conseil d'administration et prévoit notamment que le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration est composé du Président-Directeur général et de quatre administrateurs, dont deux administrateurs indépendants.

Selon la définition du rapport Bouton, "Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées", un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la société et de son Groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales. Au jour de l'établissement du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs :

	Mandat	Date de première nomination	Date de renouvellement
Daniel DERICHEBOURG	Président-Directeur général	CA du 29 juin 2006	CA du 03 février 2010
	Administrateur	CA du 29 juin 2006	Assemblée générale du 03 février 2010
Bernard VAL	Administrateur indépendant	AG du 24 juin 2004	Assemblée générale du 03 février 2010
Matthieu PIGASSE	Administrateur indépendant	CA du 25 octobre 2005	Assemblée générale du 03 février 2010
Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 03 février 2010
Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 03 février 2010

16.1.2 Gouvernement d'entreprise

La Société a initié une démarche visant à comparer son gouvernement d'entreprise avec les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008. À ce stade, les principales différences identifiées ont trait à :

- l'évaluation des travaux du conseil d'administration ;
- la durée du mandat des administrateurs ;
- l'absence de comité des nominations.

Par ailleurs, conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 820-23 alinéa 4 du Code de commerce, le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 27 mai 2010, d'assumer la mission dévolue au comité d'audit, appliquant en cela les conclusions du groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit relatives aux valeurs moyennes et petites (VAMPs). Quant à l'autre comité spécialisé, celui des rémunérations, son activité a été suspendue jusqu'à nouvelle décision lors de la séance du 25/10/2005, en l'absence d'activité.

16.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Outre l'examen et l'arrêt des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2009 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 3 février 2010, le conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 8 décembre 2009

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009.
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Dette et perspectives ;

- Examen des risques et litiges en cours
- Cessions, acquisitions et garanties ;
- Constitution de nouvelles sociétés ;
- Contentieux en cours ;
- Communiqué de presse ;
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Engagement de garantie à conférer à un organisme financier ;
- Appel d'offre SEDIF ;
- Jetons de présence ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties ;
- Gouvernance d'entreprise : Rapport du Président du conseil d'administration sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne (art. L. 225-37 du Code de commerce) ;
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Comité d'audit ;
- Examen des mandats des administrateurs à renouveler ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Séance du 3 février 2010

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration et du Directeur général ; Pouvoirs du Président-Directeur général.

Séance du 27 mai 2010

- Examen et arrêté des comptes consolidés semestriels ;
- Examen des risques et des litiges en cours ;
- Rapport d'activité semestriel ;
- Examen des trois divisions du Groupe et problèmes spécifiques à chaque division ;
- Point sur le financement du Groupe et sur sa trésorerie ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;

- Démission d'un administrateur ;
- Décisions à prendre sur le comité d'audit : le conseil se réunira en formation de comité d'audit ;
- Avenant au Règlement Intérieur du comité d'audit quand à sa composition ;
- Avenant au Règlement intérieur du conseil d'administration quand à la participation aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ;
- Examen de la cession d'une minorité de Servisair ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Séance du 13 septembre 2010

- Réunion du conseil en formation de comité d'audit :
 - programme des travaux à remplir par le comité d'audit,
 - risques propres à chaque activité
- Réunion du conseil en formation plénière :
 - Marche de la société ;
 - Point sur le financement du Groupe
 - Point sur les négociations en cours : cession d'une participation minoritaire dans Servisair ,
 - Autorisation d'une convention réglementée
 - Examen des risques et des litiges en cours ;
 - Abandon de créance au profit de la filiale Polyurbaine ;
 - Pouvoirs pour signer l'acte de vente pour cause d'expropriation de lots de copropriété sis 63 Bld Victor Hugo à Clichy-La-Garenne (92110)

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la société, 119 avenue du Général-Michel-Bizot - 75012 Paris.

Postérieurement à la fin de l'exercice, la réunion du 25 octobre 2010 s'est tenue par conférence téléphonique.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ont été établis et communiqués dans les meilleurs délais à tous les administrateurs.

Le taux de moyen de participation a atteint 85,71 %.

Fonctionnement du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration de la société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du conseil ;
- la mission du conseil ;
- les modalités de réunion du conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;

- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié sur décision du conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié sur décision du conseil d'administration en date du 27 mai 2010 afin de permettre la réunion du conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

Comité d'audit

Le comité d'audit suspendu depuis juillet 2006 a été réactivé suivant décision du conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

En application de l'article L. 823-20, alinéa 4 du Code de commerce il a été décidé que le conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit.

Le comité d'audit, remplira les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce, à savoir : le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Les travaux du comité d'audit feront l'objet d'un compte rendu régulier et, à minima, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans la mesure où le conseil se réunit en formation de comité d'audit et afin de relater les diligences accomplies dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, il sera fait état dans le procès-verbal du conseil d'une section spécifique où seront rapportées les conclusions et appréciations dudit comité résultant de ses travaux et investigations.

Il s'est réuni une fois depuis cette date, le 13 septembre 2010.

16.2 Limites que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur général

Lors du renouvellement du mandat de Président-Directeur général, le conseil d'administration réuni le 3 février 2010 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la société sera assurée par le président du conseil d'administration, assisté, le cas échéant, d'un directeur général délégué.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-Directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la société.

Toutefois, le président requiert habituellement l'accord préalable du conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

16.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. "Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une

catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale."

16.4 Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

16.4.1 Rémunération des administrateurs

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages aux mandataires sociaux.

Les tantièmes perçus par le Président-Directeur général ont été versés par la société DBG Finances. Le Président-Directeur général a également perçu des jetons de présence versés par Derichebourg SA.

Les administrateurs liés par un contrat de travail à une société contrôlée par la Société bénéficient d'une rémunération fixe, et peuvent bénéficier, le cas échéant, d'une rémunération variable au titre de leur contrat de travail, fonction notamment des critères de performance et opérationnels.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de clause de rémunération différée, d'indemnité de départ dérogatoire, ou d'engagement de retraite au bénéfice d'un administrateur.

Il n'y a pas de plan en vigueur d'attribution d'actions au bénéfice des administrateurs.

A ce jour, aucun administrateur n'a bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs, il est rappelé que la suppression de l'allocation des jetons de présence avait été décidée par le conseil d'administration le 14 décembre 2007. Le conseil d'administration du 8 décembre 2009 a proposé à l'assemblée de reprendre le versement des jetons de présence. L'assemblée générale ordinaire du 3 février 2010 a fixé le montant des jetons de présence à 45 000 euros. La répartition des jetons

de présence est égalitaire, pro rata temporis s'il y a lieu. Le montant représentant ceux qui auraient pu être versés à M. Matthieu Pigasse, a été versé, à sa demande, à une association.

Le détail des rémunérations versées aux administrateurs figure en section 15 du document de référence.

16.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la société décrite en 18.1 ;
- de l'existence de droits de vote doubles sous certaines conditions, décrits en 21.2.5 ;
- de l'autocontrôle et de la capacité à intervenir sur les titres de la société décrits en 21.1.7 ;
- des effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 18.5.) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives à l'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

16.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

A l'occasion de la séance du conseil d'administration du 13 septembre 2010 réuni en formation de comité d'audit, la société a choisi de s'inspirer progressivement du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP) du cadre de référence relatif au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, proposé par l'Autorité des Marchés Financiers.

16.5.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les

domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

16.5.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et trois divisions opérationnelles, les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières), les Services aux Entreprises et les Services Aéroportuaires. Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également regroupe la Direction générale et les services fonctionnels centraux. Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-Directeur général du Groupe et sous le contrôle de ce dernier.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau de communication commun.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des trois divisions et des sociétés qui les composent. Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place

et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

L'information et la communication

L'objectif de la société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La Direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe. Le pôle Servisair dispose d'une autonomie opérationnelle.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes Intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des "savoir-faire" d'une entité à l'autre.

16.5.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

Les comités

Il existe pour chaque division un comité de suivi de l'activité présidé par le ou les mandataires sociaux de la division concernée qui réunit tout ou partie des directeurs de division, des responsables de filiales ou des directions régionales.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de trois sociétés faitières, propriétaires des trois activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement.

Leur fréquence de réunion diffère selon les divisions.

La Direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La Direction juridique

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

Le conseil d'administration du 13 septembre 2010, réuni en formation de comité d'audit, a donné à la société les orientations suivantes pour ses futures séances, afin de l'aider à mettre en œuvre sa mission :

- Description de l'organisation propre à chacun des métiers ;
 - Description des règles de contrôle propres à chacun des métiers ;
 - Mener une réflexion sur les risques propres à chacun des métiers, et sur la manière de les maîtriser au mieux.
- À ce titre, les risques suivants ont été identifiés (sans ordre hiérarchique)

Activité Services à l'Environnement

- Risques en matière d'achats, avec la particularité du livre de police (qualité des produits, sécurité) ;
- Statut du déchet, et régime de TVA afférent ;
- Réglementation des exploitations classées ;
- Risques de pollution ;
- Conformité des équipements ;
- Accidentologie et travail sur site ;
- Politique de transport.

Activité Services aux Entreprises

- enjeu transverse et majeur : la ressource humaine ;
- autres risques spécifiques : l'intervention sur avion (aéronautique), les travaux neufs et la maintenance (Energie).

Activité Services Aéroportuaires

- Risques opérationnels liés aux activités de dégivrage avion et plans de chargement avions ;
- Sécurité-incendie ;
- Risques liés aux ventes au comptoir.

16.5.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la Direction Générale par la Direction Financière et Comptable qui lui est rattachée, les directions comptables des départements en assurant la mise en œuvre auprès des filiales opérationnelles.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La Direction Financière et Comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg SA et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du conseil d'administration, réuni en formation de comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

– **définition et communication des principes comptables du Groupe** : tant pour les comptes sociaux, que pour les comptes consolidés en normes IFRS.

Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes.

– **Arrêté mensuel** : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité.

– **définition et communication des instructions de clôture.**

Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les "packs" de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe ;

– **développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation.**

La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;

– **communication des informations comptables et financières** à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systèmes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services à l'exception de Servisair. Servisair dispose de son propre logiciel comptable.

Il existe également des applications "métier", qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

Perspectives

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, la société poursuivra ses efforts pour améliorer ses outils et procédures de contrôle interne afin d'accroître la qualité des travaux internes en termes de performance et de pertinence de l'information délivrée.

Le Président-Directeur général
Daniel DERICHEBOURG

16.5.5 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Derichebourg

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Derichebourg et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 16 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

17. Salariés



L'expertise

Façonnés par des années d'expérience, de recherche et d'innovation, nos savoir-faire métier sont reconnus et promus par une politique ambitieuse de recrutement, de formation et de partage des meilleures pratiques.



Le sens du service

Dans chacun de nos métiers, le sens du service est une valeur essentielle qui inspire notre action au quotidien et nous pousse à tout mettre en oeuvre pour satisfaire les besoins de nos clients.



Le développement durable

Au travers de ses activités, le Groupe Derichebourg est au coeur des questions environnementales. Il est porté par la volonté de contribuer à la mise en oeuvre de modes de développement durable.



L'ambition internationale

Pour répondre aux attentes de ses clients multinationaux, Derichebourg est aujourd'hui présent dans plus de 30 pays et à même de proposer une offre de services homogène, partout où il intervient.

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Effectifs

Au 30 septembre 2010, les effectifs du Groupe Derichebourg sont de 40 052 personnes, en augmentation de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Par activité, la répartition est la suivante :

	30-09-2010	30-09-2009
Services aux Entreprises	19 984	20 670
Services Aéroportuaires	15 256	13 666
Services à l'Environnement	4 686	4 575
Holding	126	125
Total effectifs	40 052	39 036

Par pays, la répartition est la suivante :

Pays	30-09-2010	30-09-2009
France	18 332	18 787
Royaume-Uni	7 538	6 393
Portugal	1 990	2 304
Espagne	1 584	1 682
Italie	1 393	1 241
Irlande	1 024	1 186
Pays-Bas	435	437
Finlande	190	227
Allemagne	173	165
Belgique	143	136
Autres	8	11
Sous-total Europe	32 809	32 569
États-Unis	4 530	3 413
Canada	1 362	1 594
Trinidad	846	867
Vénézuéla	252	333
Chili	93	89
Mexique	83	82
Autres	77	89
Sous-total Amérique	7 243	6 467
Total	40 052	39 036

La loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques, dite loi NRE, a rendu obligatoire dans son article 116 la publication dans le rapport annuel d'informations relatives aux engagements sociaux et environnementaux.

Le contenu de ces obligations a été précisé par divers décrets et arrêtés d'application en date des 20 février et 30 avril 2003.

Pour la suite de cette section 17 - Salariés, le Groupe Derichebourg a choisi pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 de communiquer les informations sociales consolidées sur le seul périmètre français (sociétés intégrées sur 12 mois), compte tenu des grandes disparités selon les pays dans la définition même de notions telles que le temps de travail, l'absentéisme, la sous-traitance, les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité, et de la difficulté de les traduire dans un recueil d'indicateurs pertinents.

17.1.2 Les difficultés de recrutement

Les principales sources de difficulté de recrutement de personnel sont liées notamment :

Dans les métiers de la propreté :

- organisation du travail : temps partiel et horaires décalés ;
- faible attractivité du secteur : absence de reconnaissance sociale, méconnaissance des technicités des emplois proposés ;
- faiblesse des rémunérations.

De nombreux collaborateurs intègrent nos métiers sans en avoir une réelle connaissance, souvent au terme d'un parcours d'insertion chaotique. L'objectif de notre politique de recrutement est de permettre à nos collaborateurs de découvrir des métiers techniques et qualifiés ainsi que de réelles possibilités d'évolution professionnelles et personnelles.

Le Groupe s'inscrit dans une logique de fidélisation de ses collaborateurs par la pérennisation des emplois et la mise en oeuvre de parcours professionnels.

Ainsi le Groupe développe plusieurs actions consistant en une mise en commun des candidatures reçues, au développement d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences destinée à favoriser la mobilité inter-métiers, sous-tendue par l'élaboration de plans de formation susceptibles de développer la polyvalence, le développement d'outils tels que des répertoires de compétences, une CVthèque, des entretiens de progrès, des centres de formation ; toutes mesures ayant vocation à détecter les aspirations,

les aptitudes et les potentiels à évoluer au sein des différents métiers du Groupe.

17.2 Temps partiel – Spécificité de l'activité propreté

Derichebourg Propreté emploie 70 % de son effectif à temps partiel, avec une durée moyenne mensuelle du travail de 54 heures, alors que dans les entreprises relevant de la convention collective de la Propreté, l'horaire moyen mensuel est de 95 heures (source professionnelle FEP novembre 2008). Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux spécificités du métier. Le secteur de la propreté a une forte pratique du temps partiel, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les salariés de la profession sont très souvent multi-employeurs. Derichebourg Propreté a pour objectif, tant que faire se peut, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché, et également en proposant des avenants de remplacement d'autres salariés absents. Les salariés à temps partiel travaillent pour la plupart sur des chantiers définis, avec des horaires fixes souvent décalés, permettant de multiples possibilités d'organisation et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le recours aux contrats à durée déterminée

Les CDD chez Derichebourg Propreté représentent 12 % de l'effectif de l'entreprise, dont 76 % pour pallier le remplacement du personnel absent et 24 % pour le surcroît d'activité (essentiellement dans le cadre de travaux spécifiques et ponctuels). En outre, l'entreprise n'a que très faiblement recours à l'intérim. La pratique de Derichebourg Propreté est comparable à celle de la branche de la Propreté.

Ces personnes sont prioritaires dans l'accès à des CDI lorsque des postes s'ouvrent au recrutement.

17.3 Diversité

Au sein de la branche de la Propreté, en 2006 les femmes occupaient 69 % des emplois, part en augmentation par rapport à 2005 (66 %) et très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie (42 %).

Par ailleurs, le taux de féminisation de l'encadrement de la branche s'établit à 24 %.

Le taux de féminisation de Derichebourg Propreté s'établit quant à lui à 73 % de l'effectif permanent, pour atteindre 38 % de l'encadrement.

Le Groupe Derichebourg est sensible à la promotion des femmes.

Enfin, le taux de féminisation du Groupe en France s'établit à 55 % de son effectif, tandis que celui de son encadrement a progressé de 19 % en 2009 pour atteindre 25 % en 2010.

17.4 Organisation – Dialogue social

Au sein de la division Propreté, l'exercice 2009-2010 a vu la poursuite des efforts de restauration du dialogue social initiés par la Direction durant les exercices précédents.

À cet égard, la direction et les partenaires sociaux se sont associés dans une dynamique constante de négociation collective visant à bâtir un socle conventionnel commun dépassant les simples obligations mises à la charge des entreprises par les dispositions impératives de la branche de la Propreté. L'ensemble des négociations a été centré sur des axes de développement durable et sur la mise en exergue de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, qui se positionne désormais en tant qu'entreprise citoyenne.

Les négociations ont été menées selon une méthodologie de dynamique participative avec les partenaires sociaux.

Enfin, un accord triennal sur l'emploi des personnes en situation de handicap, signé le 26 juin 2008, définit les modalités d'un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap et notamment en :

- faisant progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés, afin d'atteindre un objectif supra-légal de 7 % ;
- développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ;
- poursuivant une politique active de formation ;
- améliorant la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

Pour la mise en oeuvre de cet accord, une "mission handicap" a été instituée. Sa mission est de piloter, déployer et veiller au suivi de l'accord. Elle s'appuie sur dix correspondants régionaux, tous volontaires, formés à ce sujet et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Le Groupe a l'ambition de déployer ce dispositif au reste de ses activités, en ce sens, des correspondants métiers ont été formés au sein de la mission handicap.

Un audit des différents métiers du Groupe a été mené de sorte que les jalons d'une nouvelle étape dans le déploiement d'une politique ambitieuse en matière de handicap sont aujourd'hui posés.

17.5 Hygiène et sécurité

Les questions d'hygiène et de sécurité relèvent d'une préoccupation constante au sein du Groupe.

Outre des investissements constants, les sociétés du Groupe se sont dotées de véritables systèmes de management de la sécurité en s'appuyant sur l'instance du CHSCT ainsi que sur des commissions sécurité chargées de déployer les procédures de prévention et de contrôle.

17.6 Formation

Outre une politique de formation active au sein de ses différents métiers, le Groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Évolution Formation.

Derichebourg Évolution Formation

Notre expérience de l'industrie en général et du monde aéronautique en particulier nous a amenés à réfléchir à une stratégie à court et moyen terme en matière de formation afin d'apporter une valeur ajoutée à l'ensemble du Groupe Derichebourg mais aussi pour répondre à des problématiques de plus en plus prégnantes :

- des besoins en augmentation constante et **des viviers à constituer d'urgence** = montée en cadence des donneurs d'ordres ;
- difficultés à maîtriser les planifications des formations = dépendances fortes vis-à-vis d'organismes de formation externes.

17.6.1 Le centre de formation

La localisation la plus logique est la région toulousaine, du fait notamment de son pôle Aéronautique national et international. Le pôle de compétitivité Aéronautique a d'ailleurs été attribué, conjointement, aux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. La ville de Toulouse demeure un point central pour les principaux donneurs d'ordres Aéronautique (EADS, SAFRAN, Dassault, Latécoère, AIR France, SABENA Technics, sous-traitants spécialisés et sociétés d'intérim aéronautique, etc.) ; nous disposons également de plusieurs entités au sein du Groupe auquel notre société de formation est susceptible d'apporter des réponses de formation : Derichebourg Intérim Aéronautique, Derichebourg ATIS Aéronautique, etc. Cette localisation semble aussi judicieuse afin de disposer des ressources nécessaires au niveau des formateurs, aussi bien en "production" (ajusteurs notamment) que pour des formations dites plus classiques (facteurs humains, sécurité circuit carburant, sécurité, risques chimiques, etc.).

Si le Centre de Formation a vocation à assurer l'ingénierie des plans de formation des filiales du Groupe, son offre s'adresse tout autant à nos clients (intérim, sous-traitance).

17.6.2 Produits et services

En raison de l'activité fortement industrielle du Groupe, il paraît essentiel dans un premier temps de rester dans notre coeur de métier. Il convient donc de se focaliser principalement sur des formations porteuses et pour lesquelles les besoins sont connus et ne cessent de croître : secteur aéronautique, sécurité, hygiène, etc.

À ce titre, deux grands axes de formations sont essentiels à développer :

- les formations qualifiantes : type CQPM, Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ;
- les formations réglementaires : PART 145 & PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation, etc.

17.7 Stock-options

Il n'existe plus de plan de stock-options en vigueur dans le Groupe.

17.8 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

cf 18.1

17.9 Informations chiffrées

	ENVIRONNEMENT	MULTISERVICES											SERVISAIR		
		PROPRETÉ	INTÉRIM	INTÉRIM AERO	HERACLES	TECHNOLOGIES	DSI	ESPACES VERTS	AÉRONAUTIQUE	ATIS	MIROIR 2000	ÉNERGIE	DERICHEBOURG MC	ULTEAM	SERVISAIR France
1. Ressources humaines															
Effectif total (en Équivalent temps plein)	3 455	7 025,68	59,45	40,92	43,00										
Embauche en CDD (en unités physiques)	200	10 429	26	4	5	13,63	85,67	16,00		1 015,26	214,74	133,30	44,65	131,26	112,42
Embauche en CDI (en unités physiques)	539	2 295	26	9	9	5	42	2		76	180	5	18	18	23
Difficultés de recrutement						4	31			62	57	25	6	6	1
Licenciements pour motifs personnels	149	638		2			7			8	13	4	1	8	6
Licenciements pour motifs économiques	6	18										3		1	1
Heures supplémentaires	176 194	108 331		4 011	2 162	437	1 725	1 213		21 526	14 169	3 964		2 388	5 636
Heures complémentaires		153 048								120	3 975		1 243	1 516	369
Main-d'œuvre extérieure	1 393	80										8			
Plans de réduction d'effectifs et sauvegarde de l'emploi															
Intrérimaires (moyenne mensuelle)	118	274			19					155		18			
2. Temps de travail															
Organisation															
Durée temps de travail en plein temps															
Durée de travail en temps partiel (durée moyenne annuelle)	944	499	801			329	633			888	627	1 436	1 179	648	740
Absentéisme Accidents du Travail	25 439	25 681					161	123		589	291	449	7	109	2 098
Absentéisme Maladie	30 814	162 112	571	217	521	313	728	100		5 167	4 558	1 556	139	852	1 386
Absentéisme Autre	3 158	26 528	35		85		14			1 105	99	91	51	268	203
Absentéisme Total	63 765	237 785	1 314	306	1 581	313	943	223		7 754	5 528	2 303	400	1 758	3 802
3. Rémunération															
4. Organisation															
Relations prof. / Mandats titulaires CE	131	75	5	3	3					5		4		3	5
Relations prof. / Mandats titulaires DP															
Relations prof. / Heures délégation	524	43 602	17	688	824					1 410				1 860	2 940
5. Hygiène et sécurité															
Taux de fréquence des accidents de travail	68,60	66,26			242,89		75,27	173,81		19,32	75,74	84,80	15,01	19,84	169,90
Taux de gravité annuel	3,55	2,77			21,29		1,73	5,34		0,46	1,05	2,38	0,11	0,72	14,85
6. Formation															
Pourcentage de la masse salariale affectée à la formation	1,28	1,60	2,00	2,00	1,60		1,75	1,60		2,11	1,60	1,60		1,60	1,60
7. Salariés en situation de handicap															
Emploi personnes handicapées : emploi effectifs	27	322	2				1			7		3		2	5
Emploi personnes handicapées : obligation															
8. Œuvres sociales															
Montant de la subvention annuelle aux CE	140 430	667 863	106 800	152 971	4 672							49 872			
9. Sous-traitance															
Importance de la sous-traitance en % du CA		3,41		0,37	0,03		37,83	6,75		0,29	37,40			2,81	7,20

18. Principaux actionnaires

18.1 Actionnariat

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la société au 30/09/2010, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,13	162 274 350	65,74
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 982 091	2,34	3 982 091	1,61
Auto-détention	794 967	0,47	0	0
Public	80 141 828	47,02	80 542 999	32,62
Total	170 395 882	100,00	246 865 334	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30/09/2009 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,13	162 274 350	65,74
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 100 091	2,40	4 100 091	1,66
Auto-détention	804 798	0,47	0	0
Public	80 013 997	46,96	80 417 131	32,57
Total	170 395 882	100,00	246 857 466	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30/09/2008 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,13	162 214 350	65,74
FINANCIÈRE DBG*	128 811	0,08	128 811	0,05
Salariés	3 510 291	2,06	3 510 291	1,42
Auto-détention	825 243	0,48	0	0
Public	80 520 435	47,25	80 904 114	32,79
Total	170 395 882	100,00	246 757 566	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

18.1.1 Actionnariat des salariés

Au 30/09/2010, les salariés détiennent 2,34 % du capital de la société, représentant 1,61 % des droits de vote.

18.1.2 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation

en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la société doit informer la société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement

de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

18.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale,

chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30/09/2010, le capital est constitué de 170 395 882 actions de nominal 0,25 euro, dont 77 264 419 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30/09/2010 s'élève à 246 865 334.

18.3 Contrôle

Au 30/09/2010, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par le biais des sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG, détient 50,17 % du capital de Derichebourg SA, et 65,77 % des droits de vote.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus; les administrateurs indépendants siègent à son conseil d'administration. La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 Accord

Il n'existe pas, à la connaissance de l'émetteur, d'accord dont la mise en forme pourrait entraîner un changement de son contrôle.

18.5 Tableau récapitulatif des délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30/09/2010 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100) et des titres d'emprunt.

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé en €	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
12 février 2009	50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 février 2011	Néant
12 février 2009	300 000 000* (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 février 2011	Néant

* À titre d'émission de titres de créances.

Des résolutions sont présentées à la prochaine assemblée générale pour renouveler ces délégations.

19. Opérations avec des apparentés

19.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

“Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée. Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.”

19.2 Convention d'assistance administrative, financière et commerciale

Une convention d'assistance administrative, financière et commerciale a été conclue entre FINANCIÈRE DBG, société contrôlée directement et indirectement par M. Daniel Derichebourg, et CFF Recycling devenue Derichebourg Environnement en date du 01/10/2001, reconductible tacitement.

Les prestations couvertes par cette convention sont les suivantes :

- assistance administrative : recherche, recrutement, avancement, licenciement du personnel de direction de Derichebourg Environnement et des sociétés contrôlées, coordination de la vie administrative du preneur et des sociétés contrôlées ;
- assistance financière : assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire du preneur et/ou de ses filiales, étude financière des projets d'investissement, assistance dans la gestion des budgets ;
- assistance commerciale : étude de marchés, diffusion publicitaire, recherche de nouveaux débouchés, relations extérieures, communication, prospection et recherche de clientèle.

Au titre de ses prestations, la société FINANCIÈRE DBG a facturé à la société Derichebourg Environnement une somme de 2,1 M€ HT. Au titre de ses prestations, la société Derichebourg Environnement a facturé à la société FINANCIÈRE DBG une somme de 0,25 M€ HT.

La rémunération allouée à FINANCIÈRE DBG est déterminée sur la base des coûts engagés par cette dernière, au titre des prestations définies. Le montant est régulièrement confronté aux conditions de marché en vigueur pour ce type de prestations eu égard à la technicité apportée.

19.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle. La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 1,4 M€. Il n'y a pas d'autre contrat de ce type en vigueur.

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 en normes IFRS

20.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2010

En millions d'euros

ACTIF	Note annexe	30-09-2010	30-09-2009
Ecarts d'acquisition	4.1	462,5	473,5
Immobilisations incorporelles	4.1	5,0	6,8
Immobilisations corporelles	4.2	501,8	531,6
Actifs financiers	4.3	46,5	55,4
Titres de sociétés mises en équivalence	4.4	19,3	19,0
Impôts différés actifs	4.22	70,7	53,9
Autres actifs non courants	4.5	0,1	0,2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 105,9	1 140,4
Stocks et en-cours	4.6	111,2	79,5
Créances clients	4.7	535,0	482,6
Créances d'impôt		14,1	6,9
Autres actifs courants	4.7	80,8	96,1
Actifs financiers courants	4.7	5,2	8,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	65,4	77,0
Instruments financiers actifs	4.12	0,9	0,9
TOTAL ACTIFS COURANTS		812,5	751,3
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		83,5	10,6
TOTAL ACTIF		2 001,9	1 902,3

En millions d'euros

PASSIF	Note annexe	30-09-2010	30-09-2009
Capital social	4.9	42,6	42,6
Primes liées au capital		39,7	39,7
Actions propres		(3,5)	(3,5)
Réserves		150,7	308,7
Résultat de l'exercice		61,4	(178,9)
Capitaux propres Groupe		290,9	208,6
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	1,0	1,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		291,9	209,5
Emprunts et dettes financières	4.11	544,9	580,3
Provision retraite et avantages similaires	4.13	34,6	37,7
Autres provisions	4.13	29,9	30,0
Impôts différés	4.22	35,8	33,8
Autres passifs long terme	4.16	0,3	0,5
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		645,5	682,2
Dettes court terme et découverts bancaires	4.11	364,0	442,5
Provisions	4.14	9,3	7,7
Fournisseurs	4.15	361,4	309,2
Dettes d'impôts		20,6	10,5
Autres passifs courants	4.15	201,3	202,6
Instruments financiers passifs	4.12	27,3	24,0
TOTAL PASSIFS COURANTS		983,8	996,6
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		80,7	13,9
TOTAL PASSIF		2 001,9	1 902,3

20.1.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2010

En millions d'euros

	Note annexe	2010	2009
Chiffre d'affaires	4.17	3 119,8	2 431,5
Autres produits de l'activité		3,3	5,5
Achats consommés		(1 401,0)	(933,7)
Charges externes		(462,9)	(428,8)
Charges de personnel	4.28	(975,2)	(939,5)
Impôts et taxes		(43,8)	(41,0)
Dotations aux amortissements		(105,4)	(108,1)
Dotations aux provisions	4.18	(15,1)	(22,2)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		1,3	(1,3)
Autres charges d'exploitation	4.19	(15,8)	(11,4)
Autres produits d'exploitation	4.19	33,4	43,5
Résultat opérationnel courant		138,7	(5,4)
Autres charges opérationnelles	4.20	(14,5)	(125,7)
Autres produits opérationnels	4.20	5,5	
Résultat sur cessions de participations consolidées		0,0	2,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		129,7	(128,7)
Frais financiers nets	4.21	(50,3)	(57,3)
Juste valeur des instruments	4.12.2	(3,1)	1,2
Gains et pertes de change et autres	4.21	(6,5)	(4,6)
Résultat avant impôts		69,8	(189,4)
Impôts sur les bénéfices	4.22	(9,9)	28,5
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	3,2	3,2
Résultat net		63,2	(157,6)
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23	(1,6)	(21,5)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		61,5	(179,1)
Revenant :			
– aux actionnaires de la société		61,4	(178,9)
– aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,1	(0,2)
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en euros par action)	4.24		
– de base		0,37	(0,93)
– dilué		0,37	(0,90)
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en euros par action)			
– de base		0,36	(1,06)
– dilué		0,36	(1,03)

État du résultat global consolidé

En millions d'euros

	2010	2009
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	61,5	(179,1)
Couverture des flux futurs	(1,5)	(13,6)
Impôts sur autres éléments du résultat global	0,4	4,8
Écarts de conversion	11,1	(10,8)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	10,8	
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	82,3	(198,7)
Dont		
– part revenant aux actionnaires de la société	82,2	(198,5)
– part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	(0,2)

20.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros

Note annexe	2010	2009
Résultat net consolidé	61,5	(179,1)
Ajustements pour :		
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	(3,2)	(3,2)
Amortissements et provisions	108,5	228,9
Profits et pertes de juste valeur	2,8	0,1
Elimination des résultats de cession	(0,3)	5,8
Elimination des produits de dividendes	(0,1)	(0,1)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	169,3	52,5
Coût de l'endettement financier net	51,2	57,8
Charge d'impôt	9,9	(28,5)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	230,4	81,7
Variation du BFR lié à l'activité	(8,3)	(26,3)
Impôts versés	(11,3)	(0,7)
FLUX NET DE TRÉSorerie GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	210,8	54,7
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie	(1,2)	(3,1)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(69,0)	(84,6)
Acquisition d'actifs financiers	(0,0)	(40,2)
Variation des prêts et avances consentis	9,2	(4,0)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,8	4,3
Cession d'actifs financiers	0,6	0,0
Dividendes reçus	3,4	2,8
FLUX NET DE TRÉSorerie LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(50,3)	(124,7)
Emission d'emprunts	10,4	291,9
Remboursement d'emprunts	(226,1)	(106,1)
Intérêts financiers nets versés	(52,1)	(56,8)
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe	0,0	(13,6)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,1)	(0,3)
Actions propres	0,1	0,1
Factor	97,5	28,7
FLUX NET DE TRÉSorerie LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(170,3)	143,8
Activités destinées à être cédées ou abandonnées	(2,4)	1,5
Incidence de la variation des taux de change	1,8	(2,1)
VARIATION DE LA TRÉSorerie	(10,5)	73,3
Trésorerie d'ouverture	4,8	49,2
Trésorerie de clôture	4,8	49,2
VARIATION DE LA TRÉSorerie	(10,5)	73,3

20.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2008	42,6	39,7	(3,6)	267,6	(3,4)	77,7	420,6	1,3	421,9
Affectation du résultat				77,7		(77,7)	0,0		0,0
Dividendes versés				(13,6)			(13,6)	(0,1)	(13,7)
Actions propres			0,1				0,1		0,1
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						(178,9)	(178,9)	(0,2)	(179,1)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(8,8)	(10,8)		(19,6)		(19,6)
Autres variations		0,1					0,1	(0,1)	0,0
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2009	42,6	39,8	(3,5)	322,9	(14,2)	(178,9)	208,7	1,0	209,6
Affectation du résultat				(178,9)		178,9	0,0		0,0
Dividendes versés				0,0			0,0		0,0
Actions propres			0,1				0,1		0,1
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						61,4	61,4	0,1	61,5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				9,6	11,1		20,7		20,7
Autres variations							0,0	(0,1)	(0,1)
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2010	42,6	39,8	(3,5)	153,7	(3,1)	61,5	290,9	1,0	291,9

État des produits et charges comptabilisés sur la période

En millions d'euros

	2010	2009
Écarts de conversion	11,1	(10,8)
Couverture de flux de trésorerie		
– profit (perte) porté(e) en capitaux propres	(1,5)	(13,6)
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,4	4,8
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	10,8	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	20,7	(19,6)
Résultat de la période	61,5	(179,1)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	82,3	(198,7)
Dont – part revenant aux actionnaires de la société	82,2	(198,5)
– part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	(0,2)

20.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

81	■	1. Identification de l'émetteur	4.11	Endettement
81	■	2. Principes, règles et méthodes comptables	4.12	Instruments financiers
		2.1 Principes généraux	4.13	Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel
		2.2 Principes comptables	4.14	Provisions courantes
		2.3 Règles et méthodes d'évaluation	4.15	Autres passifs courants
89	■	3. Évolution du périmètre de consolidation	4.16	Autres passifs non courants
		3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	4.17	Informations sectorielles
		3.2 Sorties du périmètre de consolidation	4.18	Dotations aux provisions
		3.3 Restructuration interne	4.19	Autres produits et charges d'exploitation
		3.4 Variation du pourcentage de contrôle	4.20	Autres produits et charges opérationnels
		3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées	4.21	Frais financiers nets
90	■	4. Notes annexes	4.22	Impôt sur les résultats
		4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	4.23	Activités arrêtées ou en cours de cession
		4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	4.24	Résultat par action
		4.3 Actifs financiers	4.25	Engagements
		4.4 Titres mis en équivalence	4.26	Litiges significatifs
		4.5 Autres actifs non courants	4.27	Transactions avec les parties liées
		4.6 Stocks et en-cours	4.28	Informations sociales
		4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	4.29	Rémunération des organes d'administration
		4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.30	Options comptables liées à la première application des IFRS
		4.9 Capitaux propres consolidés	4.31	Périmètre de consolidation
		4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle		

1. Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les principales activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Services Aéroportuaires ;
- activité Holding.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010, ont été présentés au Conseil d'Administration du Groupe le 8 décembre 2010 et ont été audités par nos Commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, CFF Recycling Servicios, Derichebourg Recycling Mexico, Mattec, Plastic Recycling, Reyfra, Société Bourguignonne de Portefeuille, Valren, Safira, Heathrow Cargo Handling et Nice Aircraft Services and Support qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2010 du Groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion intervenue en 2007 entre CFF Recycling et Penauille Polyservices.

Les états financiers consolidés du Groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé 119, avenue du Général-Michel-Bizot à Paris ou sur le site internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2009

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2009 sont les suivantes :

- IAS 1 "Présentation des états financiers" révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IAS 23 "Comptabilisation des coûts d'emprunts" amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IFRS 8 "Secteurs opérationnels" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 en remplacement de la norme IAS14.
- IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 30 juin 2009.
- IAS 32 "Instruments financiers consolidés et individuels" modifiée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IFRS 7 (amendement) "disclosures des instruments financiers" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IAS 39 (amendement) "Instruments financiers comptabilisation et évaluation", IFRIC 9 (amendement) "Réexamen de dérivés incorporés" applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- IFRS 2 (amendement) "Conditions d'acquisition et annulation", IFRIC 11 "Actions propres et transaction intra-groupe" applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- L'interprétation IFRIC 15 "Accords pour la construction d'un bien immobilier" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- L'interprétation IFRIC 16 "Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- L'interprétation IFRIC 17 "Distributions en nature aux actionnaires" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- L'interprétation IFRIC12 "accord de concession de services" applicable aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009.

- L'interprétation IFRIC18 "transfert d'actif de clients" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- L'interprétation IFRIC 14 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

Aucun de ces textes n'a eu d'impact significatif, ni sur les exercices antérieurs, ni sur les comptes consolidés au 30 septembre 2010 à l'exception des points suivants :

– La norme IAS 1 "Présentation des états financiers" révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, rend obligatoire un état du résultat global intégrant le résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de certaines normes, et présentés auparavant de façon détaillée dans l'état des variations de capitaux propres. La norme révisée prévoit que l'état du résultat global peut être présenté, soit comme un état financier unique incluant le compte de résultat, soit comme deux états financiers, un compte de résultat et l'état du résultat global. Dans ce dernier cas l'état du résultat global est présenté immédiatement après le compte de résultat, c'est cette dernière option qui a été adoptée par le Groupe.

– La norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" révisée est d'application prospective et est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} octobre 2009. Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} octobre 2009 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charge. Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés indentifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, quelque soit la quote-part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle.

Le goodwill est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Si le coût du regroupement d'entreprises est inférieur à la part d'intérêts acquise par le Groupe, dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, la différence est comptabilisée en résultat.

– La norme IAS27 "États financiers consolidés et individuels" révisée, qui précise la définition des intérêts ne conférant pas le contrôle comme faisant partie des capitaux propres et dont la principale conséquence est que toute transaction

avec un minoritaire est une transaction en capital, sans impact au compte de résultat.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2009 :

- L'amendement IAS 32 "classement des émissions de droits de souscription" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010.
- IAS 24 "Parties liées" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.
- IFRIC 19 "Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010.
- L'amendement à IFRIC 14 "Paiements d'avance d'exigences de financement minimal" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en raison de l'incertitude at-

chée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2010, la direction a exercé son jugement notamment au regard de :

- Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.26) ;
- Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté (cf. 4.26) ;
- Conséquences éventuelles d'un contrôle fiscal et recouvrement d'un crédit de TVA en Italie suite à une procédure de contrôle des autorités italiennes (cf. 4.26).

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. Note 4.7. - Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. Notes 4.13 - Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 - Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. Note 4.22 - Impôt sur les résultats)
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. Note 4.1 - Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite "du cours de clôture". Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les

écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires, le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement,
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe.

2.3.2 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions".

L'attribution de "stock-options" représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

2.3.3 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des

modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des sociétés intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :
– si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou
– si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.4 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.6 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste "autres produits et charges opérationnels".

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.7 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît,
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement,
- Services aux Entreprises,
- Services Aéroportuaires.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

– constructions	de 10 à 30 ans
– matériel et installation techniques	de 3 à 10 ans
– matériel aéroportuaire	de 5 à 10 ans
– autres immobilisations corporelles	de 4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.10 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.11 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.12 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations). Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur. S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet. En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

A chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.14 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas. Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.16 Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.17 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés à la date de clôture précédente qui excèdent le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à cette date (avant déduction des actifs du régime) et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à cette date sont étalés de façon linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

2.3.18 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et Services Aéroportuaires et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.18.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 3,75 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

– Argent	20 ans : 500 €
– Vermeil	30 ans : 800 €
– Or	35 ans : 1 100 €
– Grand or	40 ans : 1 500 €

2.3.18.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.18.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.18.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production pouvant porter (sauf accident) gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Activité Services à l'Environnement

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent de toutes les autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes. Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement à travers notamment la mesure de la consommation des ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires, concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement. Il est à ce stade un opérateur significatif dans les réductions constatées en France d'émission des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'activité recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation à hauteur des coûts générés de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels,

surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes ou définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Conjointement, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante neuf centres de valorisation ont reçu un agrément "VHU" en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

2.3.19 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclus le 1^{er} juin 2007 et avenants en 2009 et 2010 ;
- le contrat de crédit syndiqué "court terme" conclu en 2009 et avenant en 2010 ;
- les autres emprunts.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.20 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa "juste valeur". Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange "swaps" de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture.

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme "inefficace" est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts.

- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie "efficace" des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique

réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme "non efficace" est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négoce de métaux non-ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non-ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Les contrats d'achats et de ventes de métaux non-ferreux réalisés au sein de l'activité négoce de métaux non-ferreux, avec des tiers externes au Groupe répondent à la définition d'un instrument dérivé au sens d'IAS 39. Les variations de juste valeur de ces engagements d'achats et de ventes fermes sont comptabilisées en résultat.

Le Groupe a mis en place un contrat d'Equity swap. Ce contrat est un instrument dérivé. Il est comptabilisé pour sa juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont enregistrées au résultat.

2.3.21 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées. En particulier, la norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans le bilan et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat. La norme impose que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat pour toutes les périodes comparatives.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services Aéroportuaires

Servisair UK Ltd a repris en janvier 2010 l'activité Ground Handling du Groupe Go Ahead sur 11 aéroports régionaux au Royaume Uni. Le chiffre d'affaires enregistré dans les comptes consolidés sur les 9 mois de l'exercice s'élève à 43,6 M€.

L'acquisition de cette activité correspondant à un ensemble intégré d'actifs, a été traitée selon IFRS 3 révisée, un résultat de 0,9 M€ a été comptabilisé lors de cette acquisition.

Pôle Services à l'Environnement

La société Eco-VHU a repris l'activité du traitement des véhicules hors d'usage du Groupe, précédemment exploitée par la société Eco-PHU SAS.

Acquisition de la société CMT par la société San Germano en Italie.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

La société Agyr Luxembourg a été liquidée.

La société Derichebourg Home Services a cédé son fonds de commerce.

Pôle Services Aéroportuaires

La société Servisair Assistance Piste Orly a été mise en liquidation le 2 décembre 2009.

La société Servisair Cargo France sans activité est sortie du périmètre.

Ces actifs ont été traités selon IFRS 5 dans les comptes au 30 septembre 2009.

Les sociétés Servisair Norge AS et ACSAIR sont en cours de liquidation.

Pôle Services à l'Environnement

La société Polyurbaine Ile-de-France a été liquidée.

Pôle Holding

Néant.

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services Aéroportuaires

Néant.

Pôle Services à l'Environnement

- Fusion absorption de West Montgomery par Derichebourg Recycling USA au 1^{er} octobre 2009 ;

- Fusion absorption de CFF Recycling Tlahuac par Derichebourg Recycling Mexico au 31 mai 2010 ;

- TUP de CDF par Derichebourg Environnement au 30 septembre 2010 ;

- TUP de ALDEX par PURFER au 31 mars 2010 ;

- TUP de Polyurbaine Méditerranée par Polyurbaine au 31 juillet 2010.

3.4 Variation du pourcentage de contrôle

Pôle Services Aéroportuaires

- Achat des actions minoritaires de Servisair & Shell Fuel Services LLC entraînant le changement de mode d'intégration de proportionnel à global des filiales suivantes :

- Servisair Fuel Services LLC ;

- Servisair Fuel Leasing Corporation ;

- Globeground Fuel Services Inc.

3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Les activités cédées et les activités en cours de cessions sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession". Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2009-2010 des activités arrêtées ou cédées sur l'exercice 2009-2010 : abandon de l'activité Assistante Piste France du secteur Servisair.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-09	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-10
Écart d'acquisition	615,8			3,1	(15,0)	0,9	604,8
Concessions, brevets, licences	8,6	0,5	(1,2)	0,1	(0,3)	0,0	7,7
Autres immobilisations incorporelles	11,6	1,1	(0,2)	1,6	(2,3)	1,0	12,8
Avances et acomptes versés							
Total valeurs brutes	635,9	1,6	(1,3)	4,7	(17,6)	2,0	625,3
Écart d'acquisition	(142,2)				0,0	(0,1)	(142,3)
Concessions, brevets, licences	(7,0)	(0,8)	1,2	(0,1)	0,2	0,0	(6,5)
Autres immobilisations incorporelles	(6,4)	(1,7)	0,2	(1,3)	0,5	(0,3)	(9,0)
Total amortissements	(155,6)	(2,4)	1,3	(1,3)	0,7	(0,4)	(157,8)
Total valeurs nettes	480,3	(0,8)	0,0	3,4	(17,0)	1,6	467,5

4.1.1. Variation des Écarts d'acquisition par nature

Variation de périmètre par nature

En millions d'euros	30-09-10
CMT	1,8
SERVISAIR FUEL SERVICES	1,2
Autres	0,1
Total variation de périmètre	3,1

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests d'impairment ont été mis en œuvre au 30 septembre 2010 et n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
UGT - Services Aéroportuaires	266	265
UGT - Services aux Entreprises	159	159
UGT - Services à l'Environnement	37	42
Total	462	466

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation (1) 2009/2010	Taux de croissance à l'infini 2009/2010	Taux d'actualisation (1) 2008/2009	Taux de croissance à l'infini 2008/2009	Méthode de valorisation
UGT - Services à l'Environnement	10,50 %	2,00 %	10,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT - Services Aéroportuaires	8,50 %	2,00 %	8,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT - Services aux Entreprises	8,00 %	2,00 %	7,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent

après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'impairment des activités Multiservices et Services Aéroportuaires sont sensibles sont :

– le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de

10,50 % pour l'activité Services à l'environnement, 8,50 % pour l'activité Services Aéroportuaires et 8 % pour l'activité Services aux Entreprises.

– l'EBITDA de l'année explicite terminale. Cet EBITDA a été déterminé sur la base de business plans de la direction.

– le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 2 % pour l'ensemble des activités.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Impact sur la valeur d'entreprise d'une variation de			
	Services Aéroportuaires		Services aux Entreprises	
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation
Impact sur la valeur d'entreprise	(35)	41	(19)	22

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

En millions d'euros	Valeur au 30-09-09	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-10
Terrains (crédit-bail inclus)	134,7	0,0	(0,3)			1,2	135,6
Constructions (crédit-bail inclus)	178,7	8,7	(2,9)	1,1	(4,5)	1,8	182,9
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	809,3	31,8	(34,3)	11,3	(8,3)	19,3	829,1
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	240,3	25,4	(15,2)	2,1	(26,8)	2,5	228,4
Immobilisations corporelles en cours	9,9	13,3	(0,1)		(3,7)	0,1	19,4
Avances et acomptes versés	3,0	3,1	(0,2)		(2,4)		3,5
Total valeurs brutes	1 375,8	82,3	(52,9)	14,5	(45,8)	24,9	1 398,9
Terrains (inclus crédit-bail)	(13,3)	(2,0)	0,3		0,0	(0,1)	(15,1)
Constructions (inclus crédit-bail)	(72,0)	(11,9)	2,8	(0,5)	2,4	(0,8)	(80,0)
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(584,3)	(63,6)	32,9	(7,2)	12,4	(13,0)	(622,9)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(174,6)	(27,9)	11,2	(1,9)	15,7	(1,7)	(179,1)
Total amortissements	(844,2)	(105,4)	47,2	(9,6)	30,5	(15,6)	(897,2)
Total valeur nettes	531,6	(23,1)	(5,7)	4,9	(15,3)	9,3	501,8

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

En millions d'euros	Valeur au 30-09-09	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-10
Terrains et constructions	13,0	0,3			(1,5)	0,1	11,9
Matériels et outillages	186,7	1,7	(10,8)	3,0	(4,2)	3,0	179,3
Autres immobilisations corporelles	76,6	10,2	(4,1)		(14,6)	0,1	68,2
Total valeurs brutes	276,2	12,3	(14,9)	3,0	(20,3)	3,2	259,4
Total amortissements	(174,1)	(31,9)	13,2	(1,1)	16,0	(1,4)	(179,4)
Total valeurs nettes	102,1	(19,6)	(1,7)	1,9	(4,3)	1,7	80,1

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Au 30-09-10			
À nouveau	63,7	(8,3)	55,4
Augmentation	7,0	0,0	6,9
Diminution	(14,4)	0,8	(13,6)
Variations de périmètre	10,0	(9,0)	1,1
Autres variations	(4,9)	0,1	(4,8)
Écart de change	1,4	0,0	1,4
Total	62,8	(16,3)	46,5
dont :			
Titres de participation	11,2	(14,4)	(3,3)
Créances rattachées à des participations	1,2		1,2
Titres immobilisés	0,0	0,0	0,0
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	8,6	(1,9)	6,7
Avantages au personnel USA	7,9		7,9
Créance de location-financement sur Central Deicing Facility de Toronto	5,5		5,5
Créance Rotamfer ⁽²⁾	12,8		12,8
Caution Natixis sur equity swap	15,6		15,6
Total	62,8	(16,3)	46,5

(1) Dont 5,5M€ au titre de la créance de location financement portant sur le matériel de la Central Deicing Facility de Toronto, avec pour contrepartie une dette financière non courante.

(2) Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné. Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement conformément aux clauses contractuelles (cf.4.26 - Litiges significatifs). Cette créance a fait l'objet d'une actualisation financière au 30 septembre 2010 de 2,2 M€.

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Titres de participation					
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT					
PROSIMETAL	France	50%	0,2	(0,2)	0,0
SCI Bricard	France	100%	0,5		0,5
Autres Sociétés (moins de 0,1 millions d'euros)	France		0,3		0,3
Sociétés déconsolidées					
- CFF Portugal	Portugal	100%	0,4		0,4
- DOHMEN	Belgique	100%	0,6		0,6
SERVICES AUX ENTREPRISES					
INTERCLEAN	Brésil	25%	0,2	(0,2)	0,0
Sociétés déconsolidées					
AGYR Luxembourg	France		0,2	(0,2)	0,0
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
JARDINE AIR TERMINAL SERVICES LTD	Hong Kong	5%	0,6		0,6
GG MEXICO	Mexique	99%	2,0	(2,0)	0,0
Autres Sociétés (moins de 0,1 millions d'euros)	France		0,5	(0,2)	0,3
Sociétés déconsolidées					
-Servisair Escales	France		(2,5)		(2,5)
-PMAIR	France		(0,2)		(0,2)
-Servisair Cargo	France		(2,5)	(1,0)	(3,5)
-Servisair Norge	Norvège		6,1	(6,1)	0,0
-Acsair	France		0,8		0,8
-Servisair Assistance Piste Orly	France		1,2	(1,5)	(0,3)
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		3,0	(3,0)	0,0
Total			11,2	(14,4)	(3,3)
Créances rattachées à des participations					
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	Russie	40%	1,2		1,2
Total			1,2	0,0	1,2
Total général			12,4	(14,4)	(2,0)

4.4 Titres mis en équivalence

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-10	30-09-09
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	0,4	2,2	2,1
APD	États-Unis	50 %	0,1	0,2	0,1
CTR49	France	34 %	(0,1)	(0,1)	0,0
DAC	France	50 %	0,0	0,2	0,2
DREYFUS	France	43 %	0,2	3,3	3,3
LARDET	France	35 %	0,0	0,2	0,2
ROHR	France	50 %	0,0	1,9	1,8
ROUSSEL	France	34 %	(0,1)	0,5	0,6
VALVERT TRI	France	35 %	(0,0)	0,1	0,1
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
AMAG	Russie	44 %	0,6	2,8	2,4
BICC	Roumanie	26 %	0,2	1,5	1,4
EMSA	Equateur	30 %	1,1	1,0	1,3
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	Autriche	37 %	0,1	0,1	0,1
LHU LUFT-HAFEN-UMBSCHLAG GMBH	Allemagne	25 %	0,0	0,1	0,2
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	Roumanie	25 %	0,8	2,5	2,6
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	Russie	40 %	(0,0)	2,7	2,6
Total			3,2	19,3	19,0

Titres mis en équivalence

En millions d'euros	Date de clôture des comptes	Actifs	Passifs	Chiffre d'affaires	Résultat net
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	30 septembre	10,5	5,7	14,5	0,9
APD	30 septembre	0,5	0,1	2,5	0,1
CTR49	31 décembre	1,7	1,9	1,5	(0,2)
DAC	30 septembre	0,7	0,2	1,4	0,0
DREYFUS	31 décembre	11,4	1,4	5,8	0,4
LARDET	30 septembre	1,4	0,4	1,4	0,0
ROHR	30 septembre	5,0	1,5	5,7	0,1
ROUSSEL	30 septembre	3,0	0,9	4,0	(0,2)
VALVERT TRI	31 décembre	0,5	0,2	0,8	(0,1)
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
AMAG	31 décembre	11,0	4,0	20,3	1,0
BUCHAREST INTERNATIONAL					
CARGO CENTRE - BICC SA	31 décembre	6,1	0,1	1,4	0,7
EMSA AIRPORT SERVICES	31 décembre	12,0	3,8	12,0	2,8
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES	31 décembre	0,9	0,5	1,8	0,2
LUFT-HAFEN-UMSCHLAG	31 décembre	1,9	1,4	5,9	0,0
GLOBEGROUND ROMANIA	31 décembre	14,9	1,7	18,7	3,1
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	31 décembre	11,0	4,0	7,0	0,8

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Valeur		
À nouveau	19,0	19,6
Quote part du résultat net	3,2	3,2
Dividendes	(3,3)	(2,7)
Variations de périmètre	0,0	0,2
Autres variations	0,0	0,0
Écart de change	0,3	(1,4)
Total titres mis en équivalence	19,3	19,0

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-10	Provisions	Valeur nette au 30-09-10
Autres créances	0,1		0,1
Total	0,1		0,1

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	30-09-10	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Titres immobilisés	0,0		0,0
Créances rattachées aux participations	1,2	1,2	
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	48,5	42,4	6,1
Avances et acomptes versés	0,0	0,0	
Autres créances	0,1	0,0	0,1
Total	49,9	43,6	6,2

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-10	Valeur brute au 30-09-09
Matières premières	5,2	4,2
Autres approvisionnements	13,6	11,9
En-cours	0,7	0,6
Produits intermédiaires et finis	2,1	0,8
Stocks de marchandises	91,0	64,5
Total	112,5	82,1

4.6.2 Variations de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-09	Variations	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 30-09-10
Matières premières	4,1	0,9		0,0	0,0	0,1	5,1
Autres approvisionnements	10,9	1,5	0,1	0,0	0,2	0,3	12,8
En-cours	0,4	0,0		0,1		0,0	0,5
Produits intermédiaires et finis	0,8	1,3					2,1
Stocks de marchandises	63,2	26,2	0,1	(0,2)	0,3	0,9	90,5
Total	79,5	29,8	0,2	(0,1)	0,5	1,3	111,2

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-09			30-09-10		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	501,8	(19,3)	482,6	552,3	(17,3)	535,0
Avances et acomptes versés	29,9	(0,2)	29,7	31,1	(0,2)	30,9
Etat et créances sociales	48,0		48,0	46,4	(9,3)	37,1
Créances diverses	18,8	(10,2)	8,6	20,1	(12,9)	7,2
Charges constatées d'avance	9,8		9,8	5,6		5,6
Autres actifs courants	106,5	(10,5)	96,1	103,2	(22,4)	80,8
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	16,0	(14,1)	1,9	14,1	(14,1)	
Prêts, dépôts et cautionnements ⁽²⁾	6,4		6,4	5,2		5,2
Actifs financiers courants	22,4	(14,1)	8,3	19,3	(14,1)	5,2

(1) Créances rattachées à des participations	Pays	% détention	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA (société déconsolidée)	Brésil		2,0	(2,0)	
GLOBEGROUND MEXICO	Mexique	99 %	3,3	(3,3)	
SERVISAIR CARGO (société déconsolidée)	France		7,8	(7,8)	
AUTRES			0,9	(0,9)	
Total			14,1	(14,1)	0,0

(2) Dont 0,8 M€ au titre de créance courante de location financement portant sur le matériel de la Central Deicing Facility de Toronto, pour contrepartie dette financière courante.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.8.1 Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur brute 30-09-10	Provisions	Valeur nette au 30-09-10	Valeur nette au 30-09-09
Valeurs mobilières de placement	3,1	(0,1)	3,1	1,9
Disponibilités	62,3		62,3	75,1
Total	65,4	(0,1)	65,4	77,0

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Trésorerie active	65,4	77,0
Concours bancaires courants	26,7	27,8
Trésorerie nette	38,7	49,1

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2010, le capital social se compose de 170 395 882 titres d'une valeur nominale de 0.25€, soit un montant de 42 598 970,50€.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA @ 6,70€ Nombre
	Nombre	%	Nombre	%	
CFER	85 411 102	50,13 %	162 274 350	65,73 %	
Financière DBG	65 894	0,04 %	65 894	0,03 %	
Salariés	3 982 091	2,34 %	3 982 091	1,61 %	
Auto-détention	794 967	0,47 %	0		
Public	80 141 828	47,02 %	80 542 999	32,63 %	
Banques					3 583 616
TOTAL	170 395 882	100,00 %	246 865 334	100,00 %	3 583 616

Dividendes

En millions d'euros	Exercice 2009-2010 ⁽¹⁾	Exercice 2008-2009
Dividendes nets en euros	0	0
Distribution nette totale	0	0

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action
À chaque Action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la "Parité d'Exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront

faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3.583.616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des Bons de Souscription d'Actions

A la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la fusion en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n°05-198 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du

protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis Euronext PAR_20070510_7353_EU). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis Euronext PAR_20070511_7372_EUR).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Emission d'un nombre maximum de 3.583.616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les "Actions Exercées"), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par Action Exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24.010.227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux Actions Exercées

Les Actions Exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des Actions Exercées

Les Actions Exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris S.A. sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock options DERICHEBOURG

Il n'existe plus de plan de stock option en vigueur dans le Groupe.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	1,0	1,3
Mouvements de périmètre de consolidation ⁽¹⁾	0,0	(0,1)
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	(0,2)
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,1)	(0,1)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle	1,6	0,0
Autres variations	(1,6)	0,0
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	1,0	1,0

(1) Mouvements de périmètre

	30-09-10	30-09-09
CABCL		0,1
HANDLAIR ATH		0,6
RMP		(0,7)
Total	0,0	(0,1)

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.2 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	Valeur au au 30-09-09	Augmentation	Diminution	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-10
Emprunts établissements de crédit	490,7		(0,8)	0,9		(8,8)	481,9
Dettes financières diverses	16,2	1,4	(3,6)	0,7		(7,9)	6,7
Dettes liées aux contrats de location-financement	73,4	12,3		1,7	1,4	(32,7)	56,2
Dettes financières non courantes	580,3	13,7	(4,5)	3,3	1,4	(49,3)	544,9
Emprunts établissements de crédit	379,8	105,6	(185,6)	0,2		7,5	307,5
Dettes financières diverses	4,5	0,9	(2,3)	0,3	0,9	(0,4)	3,9
Dettes liées aux contrats de location-financement	30,4	0,1	(34,7)	0,7	0,5	28,9	25,8
Concours bancaires courants	27,8	9,9		0,0	0,0	(11,1)	26,7
Dettes financières courantes	442,5	116,5	(222,6)	1,2	1,4	25,0	364,0
Total dettes financières	1 022,7	130,1	(227,1)	4,5	2,8	(24,4)	908,8

4.11.1.3 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-10	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	481,9	479,4	2,5
Dettes financières diverses	6,7	6,2	0,5
Dettes liées aux contrats de location-financement	56,2	51,7	4,5
Dettes financières non courantes	544,9	537,4	7,5

4.11.1.4 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	Valeur au au 30-09-10	Euro	Dollar américain	Livre sterling	Dollar canadien	Autres
Emprunts établissements de crédit	481,9	472,2	9,7			
Dettes financières diverses	6,7	6,1	0,6			
Dettes liées aux contrats de location-financement	56,2	38,2	6,4	6,1	5,5	
Dettes financières non courantes	544,9	516,6	16,7	6,1	5,5	
Emprunts établissements de crédit	307,5	300,2	7,3	0,0		
Dettes financières diverses	3,9	0,9	2,3		0,7	
Dettes liées aux contrats de location-financement	25,8	18,1	2,9	3,6	1,2	
Concours bancaires courants	26,7	25,2	1,4	0,0		0,1
Dettes financières courantes	364,0	344,4	14,0	3,6	2,0	0,1
Total dettes financières	908,8	861,0	30,6	9,7	7,5	0,1

4.11.1.5 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal autorisé au 30-09-2010 en M devises	Montant nominal utilisé au 30-09-2010 en M devises	Date d'échéance	Index	Marge
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	460,0	460,0	30/06/14	Euribor	3,50 %
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	150,0	60,0	30/06/14	Euribor	3,50 %
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	237,6	104,9	1/12/10	Euribor 1 Mois	3,25 %
Emprunts établissements de crédit	USD	12,5	12,5	1/10/14	Libor USD 1 mois	1,50 %
Emprunts établissements de crédit	USD	14,0	5,3	23/05/11	Libor USD 1 mois	2,75 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	3,1	3,1	31/10/12	Euribor 6 mois	2,90 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	2,5	2,5	19/04/18	Fixe 4,80 %	
Emprunts établissements de crédit	EUR	1,2	1,2	22/06/17	Fixe 4,00 %	
Emprunts établissements de crédit	EUR	1,1	1,1	30/08/16	Fixe 4,50 %	
Emprunts établissements de crédit	EUR	1,0	1,0	30/11/11	Euribor 1 mois	0,30 %

(1) Le Groupe Derichebourg est partie prenante à deux crédits syndiqués qui constituent avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un Prêt Refinancement de 550 M€ et un prêt revolving remboursable in fine de 150 M€.

Concernant le Prêt Refinancement, 90 M€ ont déjà été remboursés les 31 décembre 2008 et 2009. L'échéance du 31 décembre 2010 est de 60 M€.

Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n°1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier est supérieur à 3,5 ;
- l'avenant n°2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les ratios de levier et de couverture que le Groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition

du produit net de cession entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009 ;

- l'avenant n°3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévu au titre du Crédit Revolving ;
- l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/ EBITDA courant) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du Groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévus.

Contrat de crédit syndiqué de 2009

Ce contrat, avec les financements annexes, permettait au Groupe de disposer de lignes court terme d'un montant de 250 M€ jusqu'au 31 décembre 2010, montant adapté aux besoins du Groupe en fonction de ses prévisions d'activité. Ce crédit est tirable sous forme d'un cautionnement bancaire d'ordre et compte Derichebourg SA accordé à un factor qui

achète les créances éligibles de certaines entités du Groupe et pour le solde par tirage en numéraire.

Les titres Servisair SAS, SCI CFF Immobilière et SCI CFF Sigma ont été nantis au profit des prêteurs de ce crédit.

Compte tenu de l'amélioration constatée des résultats du Groupe et de ses perspectives, le Groupe avait sollicité l'accord des prêteurs du crédit syndiqué 2009 arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2010, afin de ne pas mettre en œuvre les cessions d'actifs initialement prévues, et ce en dépit de l'intérêt prononcé de certains investisseurs pour une participation minoritaire dans Servisair.

L'accord à l'unanimité des prêteurs sur cette demande s'est traduit par la signature d'un avenant prolongeant le contrat de crédit syndiqué 2009 et par la signature d'un contrat d'affacturage syndiqué sans cautionnement bancaire qui se substituera au contrat existant. Ces lignes permettent au Groupe de disposer de moyens de financement en ligne avec ses prévisions d'activité.

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe dispose d'un contrat d'affacturage avec une ligne confirmée de 180 M€ (sous réserve de disposer de créances suffisantes) et d'une capacité de tirage en numéraire de 77,6 M€, montant qui sera réduit à 40 M€ au 31 mars 2011.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur ces lignes de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR (crédit syndiqué 2007 éventuellement), selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Les Contrats de Crédits prévoient l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, les Contrats de Crédits prévoient une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Clauses restrictives ("covenants")

Les Contrats de Crédits comportent également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Les Contrats de Crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg. De même, le Contrat de Crédit 2007 comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt Refinancement.

Ratios financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Au 30 septembre 2010, le ratio de levier est de 3,43.

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe doit respecter les ratios suivants :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n° 4 crédit syndiqué 2007 et avenant n° 1 crédit syndiqué 2009)
30 septembre 2010	4,30
31 mars 2011	3,75
30 septembre 2011	3,50
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	2,90

* Périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour

la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n° 4 crédit syndiqué 2007 et avenant n° 1 crédit syndiqué 2009)
30 septembre 2010	4,00
31 mars 2011	4,00
30 septembre 2011	4,00
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	5,00

* Périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

Au 30 septembre 2010 le ratio de couverture est de 4,85. Le non respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

4.11.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Dettes financières	908,8	1 022,7
Trésorerie active	65,4	77,0
Créances liées aux contrats de location financement ⁽¹⁾		
– non courant	5,5	4,8
– courant	0,8	1,7
Total endettement net	837,1	939,3

(1) La filiale canadienne du Groupe dans les services aéroportuaires est amenée à prendre en location financement des infrastructures dont elle assume la gestion pour le compte de ses clients. Dans la mesure où l'essentiel des risques et avantages liés aux infrastructures sont transférés aux clients, la société comptabilise en contrepartie de la dette relative à la location financière une créance de location financement. Compte tenu de l'identité de la dette et de la créance de location financement, tant en terme d'échéance que de coût, et de l'interdiction de compensation en l'absence d'accord tripartite, la créance de location financement a été présentée en diminution de la dette.

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique. Le Groupe présente au 30 septembre 2010 un endettement de 837,1 M€.

Cet endettement demeure important et place le Groupe dans une situation moins favorable que certains de ses concurrents, dans ses différents métiers. En effet, l'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette a pour effet de réduire les ressources disponibles pour les investissements liés à la croissance, et diminue dans une certaine mesure sa capacité à réagir aux retournements de conjoncture.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
Niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
Niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2010, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en Niveau 2, à l'exception de l'equity swap classé en Niveau 1.

Au cours de l'exercice 2010, il n'y a pas eu de transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le Niveau 3.

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Actifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés actifs	0,0	0,5
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
– Instruments dérivés actifs	0,9	0,3
Prêts et créances		
– Prêts non courants	1,2	1,7
– Dépôts et cautionnements non courants	48,5	57,3
– Autres actifs financiers non courants	0,0	0,4
– Créances clients courantes	535,0	482,6
– Prêts courants	0,0	1,9
– Dépôts et cautionnements courants	5,2	6,4
– Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,4	77,0
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
– Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
– Titres de participation	(3,3)	(3,9)
Passifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés passif	16,1	15,0
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
– Instruments dérivés passif	11,3	9,1
Autres passifs		
– Emprunt syndiqué	624,9	797,6
– Autres dettes financières à long terme	84,9	120,3
– Dettes fournisseurs	361,4	309,2
– Autres passifs financiers courants	3,7	3,0
– Crédits à court terme & concours bancaires	195,4	101,8

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros	30-09-10		30-09-09	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt				
Couverture de flux futurs	11,1		0,2	8,7
Dérivés sur risque de montant notionnel ⁽¹⁾		15,7		14,8
Dérivés sur risque de change	0,9	0,2	0,1	0,3
Couverture de flux futurs				
Dérivés sur risque de cours matières premières	0,0	0,3	0,5	0,2
Juste valeur				
Montant des dérivés au bilan consolidé	0,9	27,3	0,9	24,0

(1) Un contrat d'Equity swap sur les titres Penauille Polyservices avait été conclu le 15 décembre 2005, avec un établissement financier préalablement à la fusion avec CFF Recycling. La société a été substituée du fait des apports aux droits et obligations du contrat. Un avenant au contrat a été signé le 31 janvier 2008 pour constater cette substitution et prend en considération les clauses du crédit syndiqué signé le 1^{er} juin 2007 comme clauses par défaut. L'application du contrat s'est traduite par l'acquisition par

l'établissement financier de 1 638 202 actions soit 0,96 % du capital, au cours moyen de 12,84601 euros.

Ce contrat prévoit que l'établissement financier cèdera ses 1 638 202 actions à partir du 30 janvier 2011 et suivant un rythme lié au volume de transaction journalier.

Le Groupe Derichebourg est exposé aux fluctuations éventuelles du cours de l'action à la hausse ou à la baisse, à hauteur de l'écart entre le cours d'action à la date de cession et le prix moyen référence de 12,84601 euros.

Ce contrat de couverture est comptabilisé pour sa juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

Au 30 septembre 2010, la juste valeur du contrat enregistrée en instruments financiers passifs est évaluée à 15,7 millions d'euros, sur la base du cours de bourse au 30 septembre 2010. La variation de juste valeur enregistrée en résultat s'élève à - 0,9 million d'euros avant impôts.

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Nombre d'actions	1 638 202	1 638 202
Cours de bourse à la clôture en euros	3,247	3,81
Cours de référence 99,82 % du cours de bourse en euros	3,24	3,80
Cours moyen de l'equity swap en euros	12,84601	12,84601
Juste valeur en millions d'euros	(15,7)	(14,8)
Variation de juste valeur en millions d'euros	(0,9)	1,2

La juste valeur du contrat a été évaluée sur la base du cours de bourse à chaque date d'arrêt.

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2010, 88 % de la dette est à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et

gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est couvert à 23 %. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois aurait un impact maximal d'environ 6,1 M€ sur une année, ce montant devant être comparé à un montant global annuel de frais financiers nets de 50,3 M€.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-10			30-09-09		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	108,6	773,5	882,1	140,3	854,6	994,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie		26,7	26,7		27,8	27,8
Total dette financière	108,6	800,2	908,8	140,3	882,5	1022,7
Pourcentage	12 %	88 %	100 %	14 %	86 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-10			30-09-09		
	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	364,0	537,4	7,5	442,5	559,0	21,3
Actifs financiers	(70,6)	(48,5)		(85,3)	(57,6)	
Position nette avant gestion swap	293,4	488,9	7,5	357,2	501,4	21,3
	(61,0)	(122,4)		(401,4)	(72,1)	(2,9)
Position nette après gestion	232,4	366,5	7,5	(44,2)	429,2	18,4

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Swap taux variable – taux fixe					
SWAP EUR	3,35 %	50,0			
SWAP EUR	3,08 %	3,7			
SWAP EUR	4,30 %			2,4	
SWAP EUR	4,12 %			120,0	
Total valeurs nominales EUR		53,7	0,0	122,4	0,0
Swap taux variable – taux fixe					
SWAP USD	5,14 %	5,0			
SWAP USD	5,13 %	5,0			
Total valeurs nominales USD		10,0	0,0	0,0	0,0

Par ailleurs, deux swaps avec départ immédiat ont été conclus le 5 octobre 2010 pour un montant de 60 M€.

4.12.4 Risque de change

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, sont couvertes généralement par des opérations de ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain, au dollar

canadien et à la livre sterling affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services Aéroportuaires et les Services à l'Environnement sont également concernés mais plus faiblement (environ 9 % de leur chiffre d'affaires).

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	CAD	GBP	USD
Achats à terme			16,8
Ventes à terme	11,8	23,3	26,6

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En M devise	Créances au 30-09-10			Créances au 30-09-09		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	16,7	11,8	2 %	13,0	8,3	1 %
CLP	363,1	0,5	0 %	307,8	0,4	0 %
DKK	4,3	0,6	0 %	3,5	0,5	0 %
EUR	457,9	457,9	73 %	448,0	448,0	77 %
GBP	45,7	53,1	8 %	34,1	37,5	6 %
MXN	126,4	7,4	1 %	129,8	6,6	1 %
NOK				0,1	0,0	0 %
PEN	1,2	0,3	0 %	1,3	0,3	0 %
TTD	12,0	1,4	0 %	9,5	1,1	0 %
USD	129,7	95,0	15 %	117,7	80,4	14 %
VEB	10 473,1	1,8	0 %	7 900,0	2,5	0 %
Total		629,8	100 %		585,6	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En M devise	Dettes au 30-09-10			Dettes au 30-09-09		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	15,4	10,9	2 %	15,9	10,1	2 %
CLP	334,4	0,5	0 %	164,0	0,2	0 %
DKK	4,0	0,5	0 %	5,7	0,8	0 %
EUR	420,7	420,7	72 %	397,9	397,9	76 %
GBP	56,1	65,2	11 %	39,6	43,5	8 %
INR						
MXN	87,2	5,1	1 %	70,8	3,6	1 %
NOK				1,3	0,2	0 %
PEN	0,6	0,1	0 %	0,9	0,2	0 %
TTD	10,1	1,2	0 %	8,4	0,9	0 %
USD	106,4	77,9	13 %	92,8	63,4	12 %
VEB	6 023,6	1,0	0 %	4 683,8	1,5	0 %
Total		583,2	100 %		522,4	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain, de la livre sterling et du dollar canadien, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-10		30-09-09	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
CAD	+ 5 %	(0,2)	(0,6)		
	- 5 %	0,2	0,7		
GBP	+ 5 %	0,4	(0,9)	0,0	0,0
	- 5 %	(0,4)	1,0	(0,0)	(0,0)
USD	+ 5 %	(1,5)	(1,2)	(1,3)	(1,1)
	- 5 %	1,7	1,3	1,5	1,2
Total	+ 5 %	(1,3)	(2,7)	(1,3)	(1,1)
	- 5 %	1,5	3,0	1,5	1,2

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de services à l'Environnement et du Multiservices font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 %). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Les divisions ont toutes les trois mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi

des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Dans l'activité Aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires et que la moitié des volumes est réalisée avec les vingt premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de réduire, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

En millions d'euros	En-cours total 30-09-10	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT	305,2	289,6	10,2	4,1	1,2
SERVICES AÉROPORTUAIRES	83,9	63,6	11,1	7,2	2,1
SERVICES AUX ENTREPRISES	148,0	120,4	11,5	9,4	6,7
HOLDING	1,1	0,6	(0,1)	(0,1)	0,6
Total	538,1	474,1	32,7	20,6	10,6

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 4,7 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

4.12.6 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Ainsi qu'expliqué en 4.11.1.5, le Groupe a sollicité et obtenu l'accord des prêteurs du crédit syndiqué 2009 afin de prolonger le contrat existant et mettre en place un contrat d'affacturage syndiqué (non déconsolidant) sans cautionnement bancaire. Le

Groupe a négocié sur la base d'hypothèses crédibles d'évolution de l'activité de ses 3 branches. Le besoin de financement est particulièrement sensible à l'évolution des prix et des volumes de l'activité Services à l'Environnement qui se caractérisent par leur très grande volatilité. Il pense suffisant le montant des lignes de crédit dont il dispose pour l'exercice 2010-2011 en appliquant une limitation de ses investissements.

L'affacturage prévu dans les modalités de financement du Groupe implique que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit pour tout ou partie de leur montant. Compte tenu de la qualité de son portefeuille clients, et de sa relation avec les assureurs-crédit, le Groupe estime pouvoir répondre à cette exigence tout au long de la durée de la ligne de crédit.

Les points cités ci-dessus sont tous de nature, seuls ou ensemble, à contribuer à un remboursement de la dette.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2015.

Principales échéances

En millions d'euros	À - 1an	À + 1an	À 2 ans	À 3 ans	À 4 ans	Total
Crédit syndiqué	164,9	80,0	100,0	110,0	170,0	624,9
Locations financières	25,8	19,2	15,0	10,8	6,7	77,5
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	146,5	7,7	6,5	5,5	6,0	172,1
Total	337,2	106,9	121,5	126,3	182,7	874,6

(1) Dont à moins d'un an 126,1 M€ au titre de l'affacturage.

4.12.7 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements de livraison (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non-ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non-ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre

des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. Pour limiter ce risque, qui ne peut être cependant complètement annulé, le Groupe s'efforce de limiter ses stocks de métaux ferreux et non-ferreux.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-09	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-10
Provisions pour impôts	0,1						(0,0)	0,1
Provisions pour litiges prud'hommaux	4,5	2,3	(2,0)	(0,3)			(0,5)	4,0
Provisions pour autres litiges	2,4	0,3	(0,2)	(0,7)	0,0		(0,4)	1,5
Provisions pour litiges URSSAF	0,7		(0,3)	(0,1)				0,3
Provisions pour risque filiale				(0,5)		0,5		
Provisions pour médailles du travail	1,5	0,2	(0,0)	(0,0)				1,7
Provisions pour contrôle fiscal		0,1						0,1
Provisions pour restructuration		0,3						0,3
Provisions environnementales	9,1	0,6	(0,3)	(0,1)	0,1		(0,1)	9,3
Autres provisions non courantes	0,0	(0,0)	(0,0)		0,0		(0,0)	0,0
Avantages au personnel USA	11,6	4,8	(4,5)		0,8			12,7
Provisions non courantes	30,0	8,6	(7,4)	(1,7)	1,0	0,5	(1,1)	29,9

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Il existe des plans de pension sponsorisés par le Groupe dans les activités de services aéroportuaires au Royaume-Uni.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses actuarielles				
Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires	Zone euro 2009-2010	Zone GBP 2009-2010	Zone euro 2008-2009	Zone GBP 2008-2009
Taux d'actualisation	3,75 % à 4,50 %	5 % à 5,3 %	4,75 % à 5,25 %	5,10 % à 5,65 %
Taux d'inflation	2 à 2,75 %	3,2 à 3,3 %	2 à 2,75 %	3,15 à 3,40 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0 % à 2 %	3,2 à 4,20 %	0 % à 2 %	3,40 à 4,15 %
Rendement attendu des actifs	NA		NA	
- actions		5,95 %		6,35 %
- immobilisations		5,95 %		6,35 %
- liquidité		0,50 %		-0,25 %
- obligations		4,35 %		4,80 %
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	PA92 YOB MC+1	Tables par générations TGH / TGF 05	PA92 YOB MC+1
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	65 ans	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	65 ans
	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres		Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	

Hypothèses actuarielles	Zone euro 2009-2010	Zone euro 2008-2009
Activité Services à l'Environnement		
Taux d'actualisation	3,75 % à 4,50 %	4,10 % à 5,25 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0 à 3,5 %	0 à 3,5 %
Rendement attendu des actifs	NA	NA
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	Tables par générations TGH / TGF 05
Taux de rotation	Table Insee adaptée au turn over du Groupe	Table Insee adaptée au turn over du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres
	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 3,75 %.

La norme IAS19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 4,50 % et 5 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS19, et se situe dans le bas de la fourchette, ce qui correspond à une situation prudente.

Un taux de 4,75 % avait été retenu lors de l'évaluation précédente. Cette baisse du taux d'actualisation, visant à accompagner la baisse des taux financiers, entraîne une hausse de l'engagement.

Elle fait l'objet d'une mesure de l'écart actuariel correspondant.

En millions d'euros	30-09-09	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	30-09-10
Engagement envers le personnel	37,7	3,0	(2,3)	(0,4)	0,8	0,5	(4,6)	34,6

Plans Servisair Royaume-Uni :

Tous les 3 ans, il est procédé au calcul des contributions à payer si nécessaire afin d'assurer à un horizon déterminé la couverture des engagements du fonds à l'égard de ses bénéficiaires (retraités). L'évaluation financière du régime sponsorisé par Servisair UK Ltd est en cours, avec le 5 avril 2010, comme date de référence. La contribution de l'employeur pour la prochaine période triennale sera déterminée au cours de l'exercice 2010-2011.

Au 30 septembre 2010, la valeur actuarielle des engagements de ce régime s'élève à 101 M£ et la juste valeur des actifs financiers de couverture à 66 M£.

Pour les actifs détenus en couverture des plans de Servisair Royaume-Uni, la répartition des actifs est la suivante :

- actions : 71 % ;
- obligations d'entreprises : 18,7 % ;
- foncières : 9,4 % ;
- autres : 0,9 %.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010 EN NORMES IFRS

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09	30-09-08
JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE			
Valeur en début d'exercice	76,7	78,1	102,8
Rendement attendu des actifs	4,0	4,5	7,5
Gains/(pertes) actuariels	3,0	3,1	(25,2)
Versements complémentaires de l'employeur (contributions)	6,1	7,1	9,3
Versements complémentaires des salariés (contributions)	0,1	0,1	(0,1)
Prestations payées	(5,7)	(6,2)	(4,9)
Acquisitions/cessions/ réductions/ liquidations	0,0	0,0	0,0
Variations de périmètre	(1,7)	0,0	0,0
Variations de change	4,1	(10,1)	(11,3)
Valeur en fin d'exercice	86,7	76,7	78,1
VALEUR ACTUARIELLE DES ENGAGEMENTS			
Valeur en début d'exercice	134,0	121,5	140,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,7	2,6	4,1
Charge d'intérêt	7,3	7,0	7,1
(Gains)/pertes actuariels	9,9	22,7	(14,7)
Versements des participants	0,1	0,1	(0,1)
Décaissements avec actifs du régime	(5,7)	(6,2)	(4,9)
Acquisitions, cessions, liquidations	0,0	0,0	(0,2)
Coût de services passés	(0,4)	0,0	0,0
Variation de périmètre	(5,6)	(0,5)	3,1
Variations de change	6,2	(13,1)	(12,9)
Valeur en fin d'exercice	148,5	134,0	121,5
PROFITS ET (PERTES) ACTUARIELS CUMULÉS NON COMPTABILISÉS			
Limites du corridor au 1er octobre 2007	13,4	12,4	14,3
Excédent	(9,5)	1,2	0,9
Profit/(perte) actuariel à comptabiliser	(0,6)	0,5	0,1
Écarts non comptabilisés au 1 ^{er} octobre	(20,7)	(0,4)	11,2
Écart actuariels de l'exercice (obligation)	(9,9)	(22,7)	14,7
Écart actuariels de l'exercice (actifs du régime)	3,0	3,1	(25,2)
Sub-total / Sous-total	(27,7)	(20,0)	0,7
Amortissement de la période	0,6	(0,5)	(0,1)
Écarts de conversion	(1,2)	1,0	(1,0)
Écarts non reconnus au 30 septembre	(27,1)	(20,7)	(0,4)
PROVISIONS RENSEIGNÉES AU BILAN			
Valeur actuarielle des engagements	148,5	134,0	121,5
Juste valeur des actifs	(86,7)	(76,7)	(78,1)
Valeur nette des obligations	61,8	57,4	43,3
Gains/(pertes) actuariels non encore reconnus	(27,1)	(20,7)	(0,4)
Coût des services passés - droit à prest non acquis	0,0	0,0	0,0
Sous-total : obligation nette	34,7	36,6	42,9
Montant des obligations financées en situation active nette	0,0	0,0	0,0
Provision au bilan	34,7	36,6	42,9

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09	30-09-08
COMPOSANTE DE LA CHARGE ANNUELLE			
Coût des services rendus	2,7	2,6	4,1
Charge d'intérêt	7,3	7,0	7,1
Rendement escompté des actifs	(4,0)	(4,5)	(7,5)
Amortissement des écarts actuariels	0,6	(0,5)	(0,1)
Coût des services passés - droit à prest non acquis	(0,4)	0,0	0,0
Réductions/liquidations	0,0	0,0	(0,2)
Charge de l'exercice	6,1	4,7	3,4
VARIATION DES PROVISIONS AU BILAN			
Provision au début de l'exercice	37,7	42,9	48,4
Variation de périmètre	(3,9)	(0,5)	3,1
Variations de change	0,8	(2,1)	(2,8)
Cotisations versées	(6,1)	(7,1)	(9,3)
Acquisitions/Cessions	0,1	0,1	0,1
Charge de l'exercice	6,1	4,7	3,4
Provision à la clôture	34,7	37,7	42,9
Rendement attendu sur actifs	4,0	4,5	7,5
Profits (pertes) actuariels sur actifs du régime	3,0	3,1	(25,2)
Rendement réel sur actifs du régime	7,0	7,6	(17,7)

4.14 Provisions courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-09	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-10
Provisions pour litiges	2,5	2,7	(0,7)	(0,4)	0,0		0,2	4,4
Provisions sur compte courant et garantie de passif	0,1	0,0					(0,1)	
Provisions pour risque filiale	0,1		(0,1)	(0,0)			(0,0)	
Provisions pour restructuration	0,5	0,2	(0,2)	(0,0)			(0,2)	0,2
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,0		(0,0)	(0,0)			0,0	0,0
Provisions pour impôts	3,4			(0,1)			(0,2)	3,1
Provisions environnementales	0,3		(0,0)				0,3	0,5
Autres provisions	0,8	1,4	(0,8)	(0,3)	0,0	(0,1)	0,0	1,1
Total provisions courantes	7,7	4,3	(1,9)	(0,8)	0,0	(0,1)	0,0	9,3

4.15 Autres passifs courants

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Fournisseurs	361,4	309,2
État et dettes sociales	194,4	188,0
Avances et acomptes reçus sur commandes	4,9	9,5
Comptes courants créditeurs	3,7	3,7
Dividendes à payer	0,0	0,0
Dettes diverses	(5,7)	(0,8)
Produits constatés d'avance	3,9	2,1
Autres passifs courants	201,3	202,6

4.16 Autres passifs non courants

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Avances et acomptes versés clients	0,0	0,0
Fournisseurs	0,0	0,0
Autres dettes	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	0,3	0,4
Autres passifs non courants	0,3	0,5

4.17 Informations sectorielles

Le Groupe a retenu les secteurs d'activité comme découpage primaire et les zones géographiques comme découpage secondaire.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2010	2009
Services aux Entreprises	523,7	515,8
Services aéroportuaires	606,8	554,4
Services à l'environnement	1 987,9	1 360,2
Holding	1,3	1,2
Total	3 119,8	2 431,5

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
EXERCICE 2009-2010						
Chiffres d'affaires externe	1 989,7	539,8	608,3	26,9	(44,9)	3 119,8
Chiffres d'affaires intersecteur	(1,8)	(16,1)	(1,4)	(25,6)	44,9	0,0
Chiffres d'affaires	1 987,9	523,7	606,8	1,3		3 119,8
Résultat opérationnel courant	88,1	1,7	53,5	(4,7)		138,7
Résultat opérationnel	78,3	1,7	54,4	(4,7)		129,7
Part du résultat net des mises en équivalence	0,5		2,7			3,2
EXERCICE 2008-2009						
Chiffres d'affaires externe	1 361,9	534,2	555,7	29,7	(49,9)	2 431,5
Chiffres d'affaires intersecteur	(1,7)	(18,4)	(1,3)	(28,6)	49,9	0,0
Chiffres d'affaires	1 360,2	515,8	554,4	1,2		2 431,5
Résultat opérationnel courant	(15,8)	2,2	24,5	(16,3)		(5,4)
Résultat opérationnel	(21,7)	(74,6)	(13,1)	(19,3)		(128,7)
Part du résultat net des mises en équivalence	1,3		1,9			3,2

Autres informations sectorielles

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
EXERCICE 2009-2010						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 062,1	381,8	634,1	423,4	(499,5)	2 001,9
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	827,7	249,3	235,6	899,0	(501,5)	1 710,0
Investissements corporels et incorporels	59,8	7,3	15,6	1,3		84,0
Amortissements corporels et incorporels	(69,6)	(9,4)	(25,3)	(3,5)		(107,9)
Perte de valeur						0,0
EXERCICE 2008-2009						
Total bilan actif (courant et non courant)	929,8	368,0	592,1	473,8	(461,3)	1 902,3
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	740,1	235,7	214,4	966,1	(463,5)	1 692,8
Investissements corporels et incorporels	70,7	9,2	20,8	1,4		102,1
Amortissements corporels et incorporels	(71,6)	(9,1)	(23,0)	(3,9)		(107,7)
Perte de valeur	(5,8)	(76,8)	(40,0)	(3,0)		(125,6)

4.17.2 Par zone géographique

En millions d'euros	Continent européen	France	Royaume-Uni Irlande	Continent américain	Total au 30-09	
EXERCICE 2009-2010						
Chiffre d'affaires (origine des ventes)		529,8	1 804,2	326,4	459,3	3 119,8
Investissements corporels et incorporels		18,3	47,6	8,1	9,9	84,0
Amortissements corporels et incorporels		(18,0)	(57,1)	(10,4)	(22,4)	(107,9)
Total immobilisations corporelles nettes		89,7	285,5	26,8	99,8	501,6
EXERCICE 2008-2009						
Chiffre d'affaires (origine des ventes)		442,7	1 279,2	298,2	411,5	2 431,5
Investissements corporels et incorporels		23,9	57,2	4,5	16,5	102,1
Amortissements corporels et incorporels		(18,6)	(59,2)	(8,4)	(21,5)	(107,7)
Total immobilisations corporelles nettes		107,6	295,5	27,8	100,7	531,6

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	2010	2009
Dotations actif circulant	3,1	7,0
Dotations provisions pour risques et charges d'exploitation	11,5	10,3
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels	0,5	4,8
Total	15,1	22,2

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	2010	2009
Produits de cession d'immobilisations corporelles	6,8	4,2
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,1	0,6
Reprises de provisions sur actifs circulants	7,7	15,6
Reprises de provisions pour risques et charges	10,8	16,8
Transferts de charges exploitation	3,0	4,4
Subventions d'exploitation et d'investissement	0,7	0,6
Divers	4,3	1,3
Total autres produits d'exploitation	33,4	43,5
VNC des immobilisations cédées	(5,5)	(4,3)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(4,7)	(4,7)
Redevances	(1,6)	(1,5)
Jetons de présence versés	(0,0)	(0,0)
Divers	(4,0)	(0,8)
Total autres charges d'exploitation	(15,8)	(11,4)

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2010	2009
Résultat sur acquisition		
fonds de commerce Aviance UK	3,0	
Indemnité assurance à recevoir Heathrow	2,4	
Total autres produits opérationnels	5,5	
Sinistre Terminal Heathrow	(2,4)	(122,6)
Transaction La Courneuve	(0,6)	
Frais d'acquisition		
fonds de commerce Aviance UK	(0,2)	
Restructuration		
fonds de commerce Aviance UK	(1,9)	
Provision pour dépréciation créance fiscale	(9,3)	
Divers	0,0	(3,1)
Total autres charges opérationnelles	(14,5)	(125,7)

4.21 Frais financiers nets

Les frais financiers nets pour une meilleure appréciation du coût de la dette sont calculés en rapprochant les frais financiers payés avec les produits financiers perçus au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux. Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	2010	2009
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(38,7)	(49,1)
Intérêts des comptes courants	0,2	(0,3)
Intérêts leasing	(5,6)	(5,9)
Dividendes	0,1	0,1
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,6	0,8
Couverture de taux	(6,9)	(2,9)
Frais financiers nets	(50,3)	(57,3)
Gains et pertes de change	(3,6)	0,9
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(7,3)	(7,0)
Produits d'intérêts sur retraites et pensions	4,0	4,5
Intérêts payés sur litige Jean-Claude Penauille		(2,4)
Autres	0,3	(0,6)
Gains et pertes de change et autres	(6,5)	(4,6)

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

En millions d'euros	2010	2009
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	68,2	(210,9)
Impôt courant	(13,3)	(0,4)
Impôt différé	3,4	28,9
Charge totale d'impôt	9,9	(28,5)
Taux effectif d'imposition	14,47 %	13,54 %

4.22.2 Taux effectif d'impôt

En millions d'euros	2010	2009
Taux d'impôt applicable	34,43 %	34,43 %
Effet des reports variables	0,00 %	0,00 %
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(24,22 %)	(5,16 %)
Différences permanentes fiscales	(24,26 %)	(47,23 %)
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	35,20 %	29,64 %
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(6,69 %)	1,85 %
Taux effectif d'imposition	14,47 %	13,54 %

4.22.3 Intégration fiscale

Le Groupe DERICHEBOURG a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95%. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes.

DERICHEBOURG SA	DERICHEBOURG PROPLETE BEAUBOURG	POLYURBAINE NORMANDIE
AFM 86 SCI	DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	PRESSENCE SCI
AFM RECYCLAGE	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	PREVEZA SCI
AFM TOURAINE SCI	ECO-PHU HOLDING	PROVERRE
AFM TRANSPORT	ECO-VHU	PSIMMO
ARTS ET DESCARTES SCI	ECO-PHU SAS	PURFER
BERNES BRUYERES SCI	ECUREUIL SCI	PURFER TRANSPORT
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	ESKA	PURFOLLIOULE SCI
BIMA SCI	EXADIANE SCI	PURMET TRANSPORT
BRICARD SCI	FERROTRADE	QUAI DE NORVEGE SCI
CARLISSA SCI	FONCIERES DES SABLONS SCI	REFINAL
CARSOA SCI	FRADENA TRANSPORT	REVIVAL
CFF BETA SCI	FRANORA SCI	ROUTABOULE
CFF DELTA SCI	GARE DE CHANDIEU SCI	ROUX SCI
CFF GAMMA SCI	HAUTE GARONNE SCI	RUSSO
CFF IMMOBILIERE SCI	HERACLES	SERVISAIR CARGO France
CFF OMEGA SCI	IMMOREC	SERVISAIR France
CFF SIGMA SCI	IMPASSE INDUSTRIE SCI	SERVISAIR SAS
CFF VEGA SCI SCI	INOREC	SETIAM SCI
CHAUFONTAINE SCI	INOTERA SCI	SOPER
DERICHEBOURG ATIS AERONAUTIQUE	MAIARELLI	STRAP
DERICHEBOURG ENERGIE	MANDY RECUPERATION SCI	STRAP TRANSPORT
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	MARX SPAENLIN	STRAPOLE SCI
DERICHEBOURG ESPACE VERTS	OREE DES BOIS SCI	STRAVIA SCI
DERICHEBOURG EVOLUTION FORMATION	PEUPLIERS SCI	SUDIANE SCI
DERICHEBOURG INTERIM	POLYURBAINE 13	ULTEAM
DERICHEBOURG INTERIM AERONAUTIQUE	POLYURBAINE	VALME TECHNOLOGIES
DERICHEBOURG MULTISERVICES	POLYURBAINE 34	
DERICHEBOURG PROPLETE	POLYURBAINE MENTON	

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 25,7 M€.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
Reports fiscaux	72,7	85,6
Provisions pour dépréciation IDA	(27,7)	(45,3)
Différences temporaires	9,0	7,7
Retraitement fiscaux et d'harmonisation	(16,5)	(15,9)
Elimination de résultats internes	2,0	1,6
Ecarts d'évaluation	(14,0)	(24,6)
Provisions pour dépréciation titres consolidés	(0,0)	(0,0)
Retraitements IFRS	10,4	8,1
Autres retraitements	(1,0)	2,9
Impôts différés nets	35,0	20,1
dont		
Impôts différés actifs	70,7	53,9
Impôts différés passifs	35,8	33,8
Impôts différés nets	35,0	20,1

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 127.8 M€. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 45 M€, car le Groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 2,5 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2009-2010 des activités arrêtées ou cédées sur l'exercice 2009-2010 :

- Servisair France Autres : (1,1) M€ ;
- Vigimark Sécurité : (0,3) M€ ;
- Activité Assistance Piste France secteur Servisair : (0,3) M€.

Impact résultat

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires		85,9
Autres produits de l'activité		0,0
Achats consommés		(5,4)
Charges externes		(23,9)
Charges de personnel	(0,5)	(66,0)
Impôts et taxes		(3,3)
Dotations aux amortissements		(1,5)
Dotations aux provisions	(0,9)	(2,3)
Autres charges d'exploitation		(8,5)
Autres produits d'exploitation	0,5	9,8
Résultat opérationnel courant	(0,9)	(15,1)
Résultat sur cession de participations consolidées		8,3
Autres charges opérationnelles	(0,8)	(6,5)
Autres produits opérationnels		1,7
Résultat opérationnel	(1,6)	(11,5)
Frais financiers nets		(0,3)
Juste valeur des instruments		
Gains et pertes de change et autres		(9,6)
Résultat avant impôt	(1,6)	(21,5)
Impôts sur les bénéfices		(0,0)
Résultat après impôt	(1,6)	(21,5)

Impact bilan

Le Groupe a classé comme détenus en vue de la vente un groupe d'actifs et des passifs directement liés à ce groupe d'actifs des prestations de services à l'environnement en Italie.

En millions d'euros	PROPRETE		30-09-10
	URBAINE Italie	AUTRES	
Immobilisations corporelles	(1,4)		(1,4)
Ecart d'acquisition	(6,6)		(6,6)
Immobilisations corporelles	(15,8)		(15,8)
Autres actifs financiers	(3,1)		(3,1)
Impôts différés	(0,1)		(0,1)
Autres actifs long terme			
Total Actifs non courants	(27,0)		(27,0)
Stocks et en-cours	(0,2)		(0,2)
Créances clients	(26,7)		(26,7)
Créances d'impôt	(1,1)		(1,1)
Autres actifs courants	(15,7)		(15,7)
Disponibilités	(12,8)		(12,8)
Total Actifs courants	(56,5)		(56,5)
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	83,5		83,5
Total Actif			
Emprunts et dettes financières	(2,9)		(2,9)
Engagements envers le personnel	(4,5)		(4,5)
Autres provisions		(1,4)	(1,4)
Total Passifs non courants	(7,4)	(1,4)	(8,8)
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	(13,2)		(13,2)
Provisions (part à moins d'un an)	(0,0)		(0,0)
Dettes fournisseurs	(34,3)		(34,3)
Autres passifs courants	(24,4)		(24,4)
Total Passifs courants	(71,9)		(71,9)
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	79,3	1,4	80,7
Total des passifs	(79,3)	(1,4)	(80,7)
Total Passif			

4.24 Résultat par action

		2010	2009
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en M€)	(A)	61,5	(179,1)
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en M€)	(B)	(1,6)	(21,5)
Résultat net Part de Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en M€)	(C)	63,2	(157,6)
Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾	(D)	0,8	0,8
Résultat après dilution	(E)	64,0	(156,8)
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		170 395 882	170 395 882
Titres d'autocontrôle		794 967	804 798
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		169 600 915	169 591 084
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	169 600 915	169 591 084
ABSA ⁽²⁾		3 583 616	3 583 616
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	173 184 531	173 174 700
Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées)	(C)/(F)	0,4	(0,9)
Résultat de base par action après dilution (en €)	(E)/(G)	0,4	(0,9)
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées	(A)/(F)	0,4	(1,1)
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution	(A+D)/(G)	0,4	(1,0)

(1) Taux utilisé : 5 %.

(2) Tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements donnés

En milliers d'euros	Cautions	Garanties	Total au 30-09-10	Total au 30-09-09
Loyer ⁽¹⁾	1,5	26,3	27,8	29,1
Institutions financières - Prêts ⁽²⁾	0,7	0,9	1,5	0,9
Institutions financières - Crédits court terme		7,6	7,6	14,1
Institutions financières - Marchés ⁽³⁾	14,5	5,6	20,2	26,4
Institutions financières - Leasing	0,0	1,1	1,1	0,0
Institutions financières - Assurances		8,9	8,9	4,5
Affacturation ⁽³⁾	132,7		132,7	28,6
Travail Temporaire ⁽⁴⁾	2,6	0,0	2,6	3,0
Cautions fiscales	0,6		0,6	0,6
Divers	2,5	0,8	3,3	3,1
Total	155,1	51,3	206,4	110,4

(1) Les garanties données sur les loyers concernent pour l'essentiel la garantie donnée à BAA pour la location d'un entrepôt en Angleterre.

(2) Les garanties données au titre des prêts concernent le financement des activités dans les Iles Britanniques ("Guarantee & Debenture") et en Amérique du Nord.

(3) Cautions d'ordre Derichebourg SA donnée par les banques du crédit syndiqué 2009 au factor.

(4) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

(5) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit syndiqué les nantissements suivants :

– au profit des prêteurs du crédit syndiqué 2007 modifié par les avenants 2009 et 2010

- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Environnement ;
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

– au profit des prêteurs du crédit syndiqué "court terme" 2009 modifié par l'avenant 2010

- nantissement des titres Servisair SAS ;
- nantissement des titres CFF Immobilière et CFF Sigma ;

Par ailleurs les titres de la société ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO sont nantis au profit de la BERD.

4.25.2 Détail des engagements reçus

– Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30/09/10

- Servisair Canada 5 MCAD ;
- Ligne Servisair LLC 5 MUSD ;
- Crédit syndiqué 2007 prêt revolving 90 MEUR ;
- Derichebourg Recycling USA Straight line 8,7MUSD ;
- Autres lignes non tirées : 8 MEUR.

– Garantie émise par la société Cordofin pour 15 M€ relative au projet d'acquisition abandonnée en Italie.

4.25.3 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

4.25.3.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2010 :

Engagements futurs minimum - Locations simples

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
< à 1 an	(47,1)	(28,7)
> à 1 an et < 5 ans	(117,3)	(77,7)
> à 5 ans	(66,5)	(26,9)
Total	(230,9)	(133,4)

En millions d'euros	2010	2009
Loyers en charge sur l'exercice	(66,9)	(64,2)
Total	(66,9)	(64,2)

4.25.3.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2010 :

Engagements futurs minimum - Locations en crédit-bail

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
< à 1 an	(27,9)	(30,0)
> à 1 an et < 5 ans	(53,4)	(65,5)
> à 5 ans	(4,7)	(8,2)
Total	(86,0)	(103,7)

En millions d'euros	2010	2009
Loyers en charge sur l'exercice	(53,3)	(64,4)
Total	(53,3)	(64,4)

4.26 Litiges significatifs

Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté

L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté VS, a été placée en redressement judiciaire le 20 mai 2009. A l'issue de la période d'observation, le Tribunal de Commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et a fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire est en cours, dans les résultats de laquelle le Groupe est confiant. En tout état de cause, le Groupe, à ce stade, ne saurait pas quantifier ce risque.

Contrôles fiscaux

La filiale Purfer a fait l'objet d'un procès-verbal de redressement fiscal pour un montant de 2,75 M€, provisionné dans ses comptes de l'exercice précédent à hauteur de 1 M€ compte tenu des éléments de contestation que présente la filiale. Une transaction est intervenue sur l'exercice pour un montant de 0,8 M€.

La filiale italienne CRS a été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle est également mise en cause dans une opération dite de carrousel. Ces mises en cause se sont traduites par des demandes significatives de la part de l'administration fiscale italienne.

Estimant qu'elle n'était pas complice de tels agissements, CRS n'a retenu que l'hypothèse d'une sanction possible pour négligence en application de la loi italienne en s'appuyant d'une part sur le principe établi par la Cour de Justice de l'Union Européenne sur ce thème (6 juillet 2006) et, d'autre part sur l'audience d'instruction de la requête conservatoire du 10 novembre 2010. Ce risque a été estimé par le Groupe et provisionné dans les comptes consolidés clos au 30 septembre 2010 à hauteur de 12 M€.

Contentieux avec M. Jean-Claude Penaille

Le tribunal a déplaçonné le montant de la garantie d'actif et de passif dont bénéficie le Groupe. Il a condamné M. Penaille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 euros et a ordonné une expertise, le rapport est attendu, sur une partie de la garantie d'actif et de passif. Aucun actif n'a été constaté au titre de ce contentieux.

Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition

La filiale italienne CRS (Activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en

œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduc l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2010, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire.

Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique.

La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée. Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition.

4.27 Transactions avec les parties liées

4.27.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50.13 % des actions de la société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-10	30-09-09
FINANCIÈRE DBG	0,05	0,05
Créances sur les parties liées	0,05	0,05
TBD FINANCES	0,8	0,5
Dettes sur les parties liées	0,8	0,5
FINANCIÈRE DBG	(2,1)	(2,1)
Charges opérationnelles	(2,1)	(2,1)
TBD FINANCES	(1,4)	(0,5)
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUYES	NS	NS
Charges d'exploitation	(1,4)	(0,5)
FINANCIÈRE DBG	0,3	0,3
Chiffre d'affaires	0,3	0,3

4.27.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

30-09-10 En milliers d'euros	Actifs financiers courants	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Autres passifs courants	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER		0,0		0,1		0,0	(0,5)	0,0
FRICOM		1,4		2,0		5,4	(1,1)	(5,0)
HEATHROW CARGO HANDLING LTD								(0,3)
IBEX		0,0		0,4	1,0	0,2	(1,3)	0,0
N*ICE AIRCRAFT SERVICES								
PLASTIC RECYCLING		0,4	0,8	0,0		1,1	0,0	0,0
REYFRA	2,1	0,1				0,2		
SMBM		0,0		0,0		0,1		0,0
VALERCO		0,1		0,1		0,2		(0,3)
VALREN		0,0	0,3	0,0		0,1		(0,1)
Total	2,1	2,0	1,1	2,9	1,0	7,3	(3,0)	(5,7)

30-09-09 En milliers d'euros	Actifs financiers courants	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Autres passifs courants	Chiffre d'affaires	Autres produits de l'activité	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER		0,0		0,1		0,0		(0,3)	0,0
FRICOM		0,9	0,2	1,3		2,7		(0,8)	(3,8)
HEATHROW CARGO HANDLING LTD		0,0		0,0		0,0	0,0		(0,1)
IBEX		0,0		0,0		0,2		(1,4)	0,0
N*ICE AIRCRAFT SERVICES			0,1						
PLASTIC RECYCLING		0,2	0,7	0,0		0,8		0,0	
REYFRA		0,0				0,1			
SMBM		0,1	0,0	0,0		0,1		0,0	0,0
VALERCO		0,0		0,1		0,1		0,0	(0,2)
VALREN		0,0	0,3	0,0		0,1			0,0
SERVISAIR									
FUEL SERVICES LLC			3,1		2,3		4,0		(0,1)
SERVISAIR FUEL LEASING CORP			0,2	0,1	1,3				(0,1)
GLOBEGROUND									
FUEL SERVICES INC			0,1						
Total	1,4	4,6	1,7	3,6	4,2	4,0	4,0	(2,5)	(4,3)

4.28 Informations sociales

4.28.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-10	30-09-09
Services aux Entreprises	19 984	20 670
Services aéroportuaires	15 256	13 666
Services à l'environnement	4 686	4 575
Holding	126	125
Total Effectifs*	40 052	39 036

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.28.2 Charges de personnel par nature

En millions d'euros	2010	2009
Rémunération du personnel	760,8	741,6
Charges sociales	211,8	200,9
Participations	5,7	2,2
Autres charges de personnel	(3,1)	(5,2)
Total	975,2	939,5

4.29 Rémunération des organes d'administration

4.29.1 Rémunération et avantages en nature

Le montant des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des administrateurs en fonction au 30 septembre 2010 sont les suivantes :

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Daniel DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Tantièmes	228 000	228 000
Jetons de présence	8 500	
Total	236 500	228 000

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	111 000	97 500
Rémunération variable	0	40 000
Jetons de présence	8 500	0
Total	119 500	137 500

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	99 000	78 000
Rémunération variable	0	10 000
Jetons de présence	8 500	0
Total	107 500	88 000

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	8 500	0
Total	8 500	0

En euros	2009-2010	2008-2009
M. Philippe CHEVALLIER (démissionnaire à compter du 18 mai 2010)		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	2 500	0
Total	2 500	0

Aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.29.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée ou constatée.

4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS

Le Groupe a retenu les options suivantes parmi celles prévues par la norme IFRS1 relative à la première adoption des IFRS pour la mise en œuvre du référentiel IFRS lors de sa première application.

4.30.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retravailler rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.30.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.30.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.31 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
DERICHEBOURG SA	100,00 %	Mère
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
SCEA DU CHATEAU GUITERONDE	100,00 %	IG
SCI DE LA FUTAIE	99,81 %	IG
SERVISAIR GmbH	100,00 %	IG
SERVISAIR SAS	100,00 %	IG

Services à l'Environnement

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,81 %	IG
AFM TOURAINE SCI	100,00 %	IG
AFM TRANSPORT	99,81 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER	49,99 %	IP
APD	50,00 %	MEE
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG
BAS LONG PRES	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYERES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG
BOLTON	100,00 %	IG
BRUFER	100,00 %	IG
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CARSOA SCI	100,00 %	IG
CFF DELTA SCI	100,00 %	IG
CFF IMMOBILIERE SCI	100,00 %	IG
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
CMT	100,00 %	IG
COPRAMETAL	99,86 %	IG
COREPA SNC	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
CPS	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
CTR49	33,93 %	MEE
DAC	50,00 %	MEE
DEKAIZERED	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
DRT	100,00 %	IG
ECO-PHU HOLDING	100,00 %	IG
ECO-PHU SAS	100,00 %	IG
ECOVAL	100,00 %	IG
ECO-VHU	100,00 %	IG
ECUREUIL SCI	100,00 %	IG
ESKA	100,00 %	IG
ETABLISSEMENT RUSSO	99,89 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FARIMET	95,05 %	IG
FERROTRADE	100,00 %	IG
FONCIERE DES SABLONS SCI	100,00 %	IG
FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IP
GEORGE	100,00 %	IG
IBEX	49,89 %	IP
IMMOREC SNC	100,00 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
LARDET ET FILS	35,00 %	MEE
LMR	100,00 %	IG
MAIARELLI	99,89 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
MARX SPAENLIN	99,97 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	95,00 %	IG
OREE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
POLYURBAINE 34	100,00 %	IG
POLYURBAINE MENTON	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
PRESSENCE SCI	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	99,89 %	IG
PURFER TRANSPORT	99,89 %	IG
PURFOLLIOULES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	99,89 %	IG
QUAI DE NORVEGE SCI	100,00 %	IG
REFINAL	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP
RME	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
RMP	100,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE
ROUSSEL	34,04 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
SAS PETIT LAC	100,00 %	IG
SCI de la GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SMBM	49,98 %	IP
SOC BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	85,62 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
SOPER	99,89 %	IG
STRAP	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP
VALME	100,00 %	IG
VALREN	50,00 %	IP
VALVERT TRI	34,93 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG

Services aux Entreprises

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ATIS IBERICA	100,00 %	IG
CIVITAS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AERONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS GmbH	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ENERGIE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG EVOLUTION	100,00 %	IG
FORMATION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTERIM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTERIM AERONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES IRELAND	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES LTD	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES MANX	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
DERICHEBOURG MULTISERVIZI Spa	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPLETE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
DICTIONCREST	100,00 %	IG
DERICHEBOURG KNIGHTS LTD	100,00 %	IG
HERACLES	100,00 %	IG
MIROIR 2000	80,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
PROVERRE	100,00 %	IG
SAFIRA	49,00 %	IP
SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
SCI HAUTE GARONNE	100,00 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
SELMARSA	95,00 %	IG
ULTEAM	100,00 %	IG

Services Aéroportuaires

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AMAG	44,00 %	MEE
BICC	25,75 %	MEE
COMPANIA DE ECONOMICA MIXTA		
SERVICIOS AEROPORTUARIOS		
DES ECADUOR	30,00 %	MEE
FLUGHAFEN GRAZ		
BODENSERVICES GmbH	37,00 %	MEE
GLOBEGROUND FUEL		
SERVICES INC CANADA	100,00 %	IG
GLOBEGROUND HEATHROW LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND UK LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND IBERICA SA	100,00 %	IG
GLOBEGROUND MANCHESTER LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND ROMANIA SRL	25,00 %	MEE
HEATHROW CARGO		
HANDLING LTD	50,00 %	IP
HUDSON GENERAL		
LEASING CORPORATION	100,00 %	IG
IAH CORK LTD	100,00 %	IG
IAH SHANNON LTD	100,00 %	IG
INTERNATIONAL AIRLINE		
HANDLING LTD	100,00 %	IG
LUFT HAFEN		
UMSCHLAG GmbH	24,90 %	MEE
NICE AIRCRAFT SERVICES		
AND SUPPORT GmbH	48,00 %	IP
SERVISAIR FUEL		
SERVICES LLC	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SERVISAIR NOMINEES SERVICES LTD	100,00 %	IG	SERVISAIR IRELAND LTD	100,00%	IG
SERVISAIR FUEL LEASING CORPORATION	100,00%	IG	SERVISAIR JERSEY LTD	100,00%	IG
SERVISAIR AMERICAS	100,00%	IG	SERVISAIR LLC	100,00%	IG
SERVISAIR AMSTERDAM BV	100,00%	IG	SERVISAIR NORTH		
SERVISAIR CHILE SA	99,99%	IG	AMERICA INC CANADA	100,00%	IG
SERVISAIR DENMARK SAS	100,00%	IG	SERVISAIR PLC	100,00%	IG
SERVISAIR			SERVISAIR Portugal LDA	100,00%	IG
DEUTSCHLAND GmbH	100,00%	IG	SERVISAIR ROTTERDAM AIR BV	100,00%	IG
SERVISAIR FINLAND OY	100,00%	IG	SERVISAIR SWEDEN AB	100,00%	IG
SERVISAIR FRANCE	100,00%	IG	SERVISAIR TRINIDAD		
SERVISAIR GUERNSEY	100,00%	IG	TOBAGO LTD	100,00%	IG
SERVISAIR HOLDING BV	100,00%	IG	SERVISAIR UK LTD	100,00%	IG
SERVISAIR HOLDING CORPORATION	100,00%	IG	SERVISAIR USA INC	100,00%	IG
SERVISAIR HOLDING INC	100,00%	IG	SERVISAIR VENEZUELA CA	100,00%	IG
SERVISAIR HOLDINGS LTD	100,00%	IG	SHAMROCK LOGISTICS LTD IRL	100,00%	IG
SERVISAIR IBERICA SA	100,00%	IG	SHAMROCK LOGISTICS LTD UK	100,00%	IG
			SMART HANDLING BV	100,00%	IG
			TRADING SPACES LTD	100,00%	IG
			ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	40,00%	MEE

20.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.3.7 et 4.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs à

long terme, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre société compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.

Les notes 2.3.3 et 4.22.4 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ainsi que leur cohérence.

Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est amenée à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations, dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents, reposent sur des prévisions ou des hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces jugements et estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 16 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

HOCHÉ Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

20.3 Comptes sociaux de DERICHEBOURG SA au 30 septembre 2010

20.3.1 Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	Exercice clos le 30-09-10			Exercice clos le 30-09-09 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	38	38	0	0
Fonds commercial	957	911	46	46
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 207	78	2 129	2 132
Constructions	5 568	3 532	2 036	1 823
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 538	14 938	2 600	3 508
Autres immobilisations corporelles	275	258	18	36
Immobilisations en cours			0	0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières⁽¹⁾				
Participations	702 021	281 393	420 629	342 859
Créances rattachées à des participations	2 100		2 100	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts	1 777	1 777	0	0
Autres immobilisations financières	15 719		15 719	16 977
TOTAL I.	748 201	302 924	445 277	367 383
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements			0	0
En-cours de production de biens			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	37		37	157
Créances				
Clients et comptes rattachés	8 397	275	8 122	6 108
Autres créances	555 479	46 648	508 831	622 135
Valeurs mobilières de placement	4 373	1 318	3 055	2 928
Disponibilités	258		258	2 425
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	7		7	11
TOTAL II.	568 552	48 242	520 310	633 765
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion (V)	1 716		1 716	2 337
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 318 470	351 166	967 303	1 003 484

(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

2 190

1 867

En milliers d'euros

PASSIF	Exercice clos le 30-09-10	Exercice clos le 30-09-09
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé 42 598 971)	42 599	42 599
Primes d'émission, de fusion, d'apport	39 682	39 682
Écart de réévaluation ⁽¹⁾	0	0
Réserve légale ⁽²⁾	4 260	4 260
Réserves réglementées ⁽²⁾	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	11 123	62 473
Résultat de l'exercice	51 177	(51 350)
Provisions réglementées	1 241	1 524
TOTAL (I)	150 081	99 188
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	20 277	20 416
Provisions pour charges	299	388
TOTAL (II)	20 577	20 804
DETTES⁽³⁾		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽⁴⁾	630 188	800 593
Emprunts et dettes financières divers	80	80
Avances et acomptes reçus sur commande	0	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 105	4 738
Dettes fiscales et sociales	318	490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	154	40
Autres dettes	162 594	75 929
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	796 439	881 871
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	207	1 622
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	967 303	1 003 484

(1) Réserve de réévaluation (1976)

0

0

(2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme

0

0

(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

433 057

421 655

(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

819

1 463

20.3.2 Compte de résultat

En milliers d'euros

	Exercice clos le 30-09-10			Exercice clos le 30-09-09
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises			0	
Production vendue				
– de biens				
– de services	5 066		5 066	3 622
Chiffres d'affaires net	5 066	0	5 066	3 622
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges			85	619
Autres produits			74	127
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			5 225	4 367
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾			4 500	8 005
Impôts, taxes et versements assimilés			42	227
Salaires et traitements			234	992
Charges sociales			107	122
Dotations d'exploitation				
– sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 230	1 275
– sur immobilisations : dotations aux provisions				
– sur actif circulant : dotations aux provisions			0	1
– pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 393	500
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			7 507	11 121
Résultat d'exploitation (I-II)			(2 282)	(6 754)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations ⁽²⁾			9 657	183 071
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			20	
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾			30 487	27 831
Reprises sur provisions et transferts de charges			65 950	40 916
Différences positives de change			2 383	9 494
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1	3
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			108 498	261 316

En milliers d'euros

	Exercice clos le 30-09-10			Exercice clos le 30-09-09
	France	Exportation	Total	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			22 768	237 169
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾			55 474	53 948
Différences négatives de change			2 344	10 116
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			80 587	301 233
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			27 911	(39 917)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			25 630	(46 671)
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			239	344
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	16
Reprise sur provisions et transferts de charges			320	1 298
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			559	1 658
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			536	1 554
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				8 021
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			32	1 669
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)			568	11 244
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(9)	(9 586)
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)			(25 556)	(4 908)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			114 282	267 340
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			63 105	318 690
BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)			51 177	(51 350)

(1) - Crédit-bail mobilier

(2) - Produits financiers concernant les entreprises liées

(3) - Intérêts concernant les entreprises liées

0

28 632

2 925

8

198 016

7 097

20.3.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

133	■	1. Faits marquants de l'exercice	3.5	État des échéances des créances et des dettes
		1.1 Événements significatifs de l'exercice	3.6	Valeurs mobilières de placement
		1.2 Événements postérieurs à la clôture	3.7	Charges et produits constatés d'avance
133	■	2. Principes et méthodes comptables	3.8	Capital social
		2.1 Règles et méthodes comptables	3.8.1	Composition du capital social
		2.2 Immobilisations incorporelles	3.8.2	OBSAR
		2.3 Immobilisations corporelles	3.8.3	Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)
		2.4 Immobilisations financières	3.8.4	Stocks options
		2.5 Stocks	3.8.5	Tableau de variation des capitaux propres
		2.6 Créances	3.9	Caractéristiques des principales lignes de crédit
		2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	3.10	Ventilation du chiffre d'affaires net
		2.8 Valeurs mobilières de placement	3.11	Résultat exceptionnel
		2.9 Provisions réglementées	3.12	Ventilation de l'impôt
		2.10 Retraites et engagements assimilés	3.13	Accroissements, allègements de la dette future d'impôt
		2.11 Participation des salariés	3.14	Engagements financiers
		2.12 Intégration fiscale	3.14.1	Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante
		2.13 Instruments financiers	3.14.2	Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement
		2.14 Identité de la société consolidante	3.14.3	Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales
135	■	3. Notes explicatives sur les comptes	3.15	Effectif moyen
		3.1 Immobilisations	3.16	Rémunération globale des dirigeants
		3.2 Amortissements	3.17	Filiales et participations : franchissement des seuils légaux
		3.3 Provisions inscrites au bilan	3.18	Litiges
		3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)		

1. Faits marquants de l'exercice

1.1 Événements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2010, compte tenu de l'amélioration tant des performances de Servisair que des conditions du marché, la provision pour dépréciation des titres Servisair SAS a été intégralement reprise pour un montant de 54,8 M€.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur en France, et ont été arrêtés lors de la séance du conseil d'administration du 8 décembre 2010.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Pour les fonds acquis avant le 1^{er} octobre 1997, la durée d'amortissement est de cinq ans.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- construction et aménagements : de 10 à 30 ans⁽¹⁾ ;
- installations techniques : de 4 à 10 ans ;
- matériel de transport et exploitation : de 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations : de 4 à 10 ans.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les frais directement liés.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales taxes comprises et donnent lieu à une dépréciation lorsqu'elles sont l'objet d'un contentieux ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :
– la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
– la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.10 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratisés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :
– modalité et âge de départ : départ volontaire, à 65 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
– Table de mortalité : THG/TGF 05 ;
– Rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe ;
– Taux d'actualisation (inflation incluse) : 5,75 % ;
– Profil de carrière : 2 % ;
– Taux de charges sociales : 45 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société s'élève à 49 K€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

2.11 Participation des salariés

N/A.

2.12 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont inclus dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.13 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps de taux.

Le montant total swapé pour couverture de la dette à taux fixe sur l'indice EURIBOR 3 mois est le suivant :

- dette en K\$: 10 000 ;
- dette en K€ : 173 749.

Des swaps ont été conclus le 05/10/2010 pour un montant de 60 000 K€.

Par ailleurs, au terme d'une convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme et d'une confirmation conclue entre un établissement financier et CFF Recycling préalablement à la fusion, CFF Recycling et l'établissement financier se sont engagés dans une opération d'échange afin que CFF Recycling bénéficie d'une exposition synthétique au risque économique des actions Penauille Polyservices pour un montant notionnel maximal et utilisé de 25 M€, garantie par l'ouverture d'un compte gage espèce au profit de l'établissement financier. Du fait des apports, Penauille Polyservices, redénommée Derichebourg SA, a été substituée aux droits et obligations du contrat. Un avenant au contrat soumis à la signature des parties constate cette substitution en même temps qu'il prend en considération les clauses de défaut du contrat syndiqué. L'évaluation à sa juste valeur de cette couverture représente un risque à cette date de 15,5 M€.

2.14 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société CFER qui détient 50,13 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2010.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

En milliers d'euros				
Rubrique	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions Apports, création virements	Diminutions par cessions Mises hors service	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	995			995
	995	0	0	995
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 207			2 207
Constructions	5 136	432		5 568
Installations techniques et outillages industriels	17 776	82	320	17 538
Installations générales, agencements et divers	55			55
Matériel de transport	142		40	102
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	118			118
	25 434	514	360	25 588
Immobilisations financières				
Titres de participation	686 022	16 000		702 022
Autres titres immobilisés				0
Créances rattachées		2 100		2 100
Actions propres				0
Prêts et autres immobilisations financières	18 754	2 345	3 603	17 496
	704 776	20 445	3 603	721 618
Total général	731 205	20 959	3 963	748 201

3.2 Amortissements

En milliers d'euros				
Immobilisations amortissables	Montant début d'exercice	Situations et mouvements de l'exercice		Montant fin d'exercice
		Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	949			949
	949	0	0	949
Immobilisations corporelles				
Terrains	73	5		78
Constructions	3 313	219		3 532
Installations techniques et outillages industriels	14 268	990	320	14 938
Installations générales, agencements et divers	46	6		52
Matériel de transport	129	8	40	97
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	104	5		109
	17 933	1 233	360	18 806
Total général	18 882	1 233	360	19 755

3.3 Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros Rubriques	Montant net Début d'exercice	Augmentations Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions pour investissements					
Amortissements dérogatoires	1 516	32	316		1 232
Autrs provisions réglementées	8				8
Provisions réglementées	1 524	32	316		1 240
Provisions pour risques et charges	20 804	587	4	811	20 576
Provisions pour risques et charges	20 804	587	4		20 576
Provisions sur immo. financières	344 939		61 769		283 170
Provisions sur comptes clients	275				275
Autres provisions pour dépréciation	29 241	22 181	3 455		47 967
Provisions pour dépréciation	374 455	22 181	65 224		331 412
Total général	396 783	22 800	65 544		353 228

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

Em milliers d'euros	Dont montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
Postes du bilan	Total	liées
Actif		
Participations	702 022	697 758
Créances rattachées à des participation (yc ICNE)	2 100	2 100
Créances clients et comptes rattachés	8 397	1 785
Comptes courants débiteurs (yc ICNE) (hors intég.)	524 944	336 999
Passif		
Comptes courants créditeurs (yc ICNE) (hors intég.)	161 732	30 130
Dettes financières diverses	80	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 105	276
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	155	
Autres dettes	1 181	
Postes du compte de résultat		
Produits de participation	9 677	9 182
Autres produits financiers	30 488	19 429
Charges financières	55 474	2 925

3.5 État des échéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont produits à recevoir	À 1 an au plus	À plus de 1 an
État des créances				
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 100		2 100	0
Autres immobilisations financières	1 777		0	1 777
Prêts	15 719		90	15 629
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	329		0	329
Autres créances clients	8 068		8 068	
Personnel et comptes rattachés			0	
Sécurité sociale et autres organismes			0	
État – Impôt sur les bénéfices	33		33	
État – Taxe sur la valeur ajoutée	21		21	
Débiteurs divers	8 787		48	8 739
Groupe et associés	546 676		546 676	
Charges constatées d'avance	7		7	
Total général	583 517	0	557 043	26 474

En milliers d'euros	Montant brut	Dont charges à payer	À 1 an au plus	À plus de 1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
État des dettes					
Auprès des Etablissements de crédit					
– à 1 an maximum à l'origine	4 978	125	4 978		
– à plus de 1 an à l'origine	625 209		165 209	460 000	
Emprunts et dettes financières divers	80			80	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 105	1 269	3 105		
Personnel et comptes rattachés	32	32	32		
Sécurité sociale et autres organismes	96	57	96		
État – Impôts sur les bénéfices					
État – Taxe sur la valeur ajoutée	182		182		
Autres impôts, taxes et assimilés	8		8		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	155		155		
Groupe et associés	162 594		162 594		
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
Total général	796 439		336 359	460 080	0

3.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	Montant (en valeur brute)
Actions propres	4 018
Sicav	355
Divers	
Total	4 373

3.7 Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Charges	Produits
Cycles		
Exploitation		
Financier	7	
Exceptionnel		
Total	7	

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	170 395 882	0,25 €
Variations de capital		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	170 395 882	0,25 €

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre	170 395 882	6 389 580
Résultat net (en K€)	51 176	51 176
Résultat par action (en €)	0,30	0,29

3.8.2 OBSAR

En mars 2004, une émission d'OBSAR de 160 M€ a été intégralement souscrite par compensation avec des dettes existantes. Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2007 les obligations ont été complètement remboursées.

À chaque obligation ont été attachés 26 BSAR de catégorie A, 17 BSAR de catégorie B et 15 BSAR de catégorie C. En conséquence, il a été émis 3 250 000 BSAR de catégorie A, 2 125 000 BSAR de catégorie B et 1 875 000 BSAR de catégorie C. Chaque BSAR permet de souscrire une action nouvelle PENAUILLE POLYSERVICES.

En date du 18 juillet 2007, il a été procédé à l'annulation de 1 968 649 BSAR de catégorie A, 1 317 702 BSAR de catégorie B et 1 157 685 BSAR de catégorie C.

Les trois lignes de BSAR sont de même échéance, mais de prix d'exercice différents :

- La ligne de BSAR de catégorie A d'un prix d'exercice de 16 €, créant potentiellement un maximum de 1 281 351 actions nouvelles, soit une levée de fonds de 21 M€.
- La ligne de BSAR de catégorie B d'un prix d'exercice de 25 €, créant potentiellement un maximum de 807 298 actions nouvelles, soit une levée de fonds d'environ 20 M€.
- La ligne de BSAR de catégorie C d'un prix d'exercice de 32 €, créant potentiellement un maximum de 717 315 actions nouvelles, soit une levée de fonds de 23 M€.

3.8.3 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

a) Caractéristiques des Bons à Souscription d'Actions (BSA) issus des actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action
À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la société (la "parité d'exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cession des BSA

Pendant les deux premières années suivant leur émission, les BSA seront cessibles uniquement entre les prêteurs, sous réserve de certaines exceptions décrites dans la note d'opération Derichebourg SA, bénéficiera dans certaines conditions, d'un droit de préemption relatif à leur éventuelle cession pendant cette même période. Ce droit de préemption ne pourra être exercé qu'aux mêmes conditions de prix que celles offertes par le prêteur acquéreur concerné.

À l'issue de cette période de deux ans, les BSA seront librement cessibles.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext by Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui aurait acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Emission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les "actions exercées"), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur

nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.4 Stocks options

Il n'y a plus de plan de stocks options en cours.

3.8.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros Rubrique	Valeur début d'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur fin d'exercice
Capital	42 599			42 599
Primes	39 682			39 682
Ecart de réévaluation				0
Réserves légales	4 260			4 260
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	62 473		(51 350)	11 123
Résultat	(51 350)	51 176	51 350	51 176
Provisions réglementées	1 524		(284)	1 240
Total	99 188	51 176	(284)	150 080

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le Groupe Derichebourg est partie prenante à deux crédits syndiqués qui constituent avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un Prêt Refinancement de 550 M€ et un prêt revolving remboursable in fine de 150 M€.

Concernant le Prêt Refinancement, 90 M€ ont déjà été remboursés les 31 décembre 2008 et 2009. L'échéance du 31 décembre 2010 est de 60 M€.

Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n°1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier est supérieur à 3,5.
- l'avenant n°2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les ratios de levier et de couverture que le Groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition du produit net de cession entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009.
- l'avenant n°3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévu au titre du Crédit Revolving.
- l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/ EBITDA courant) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du Groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévus.

Contrat de crédit syndiqué de 2009

Ce contrat avec les financements annexes, permettait au Groupe de disposer de lignes court terme d'un montant de 250 M€ jusqu'au 31 décembre 2010, montant adapté aux besoins de groupe en fonction de ses prévisions d'activité. Ce crédit est tirable sous forme d'un cautionnement bancaire d'ordre et compte Derichebourg SA accordé à un factor qui achète les créances éligibles de certaines entités du Groupe et pour le solde par tirage en numéraire.

Les titres Servisair SAS, SCI CFF Immobilière et SCI CFF Sigma ont été nantis au profit des prêteurs de ce crédit. Compte tenu de l'amélioration constatée des résultats du Groupe et de ses perspectives, le Groupe avait sollicité l'accord des prêteurs du crédit syndiqué 2009 arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2010, afin de ne pas mettre en

œuvre les cessions d'actifs initialement prévues, et ce en dépit de l'intérêt prononcé de certains investisseurs pour une participation minoritaire dans Servisair.

L'accord à l'unanimité des prêteurs sur cette demande s'est traduit par la signature d'un avenant prolongeant le contrat de crédit syndiqué 2009 et à la signature d'un contrat d'affacturage syndiqué sans cautionnement bancaire qui se substituera au contrat existant. Ces lignes permettent au Groupe de disposer de moyens de financement en ligne avec ses prévisions d'activité.

À la date d'arrêt des comptes, le Groupe dispose d'un contrat d'affacturage avec une ligne confirmée de 180 M€ (sous réserve de disposer de créances suffisantes) et d'une capacité de tirage en numéraire de 77,6 M€, montant qui sera réduit à 40 M€ au 31 mars 2011.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur ces lignes de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR (crédit syndiqué 2007 éventuellement), selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Les Contrats de Crédits prévoient l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un évènement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette. Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut. Par ailleurs, les Contrats de Crédits prévoient une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cessions d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Clauses restrictives ("covenants")

Les Contrats de Crédits comportent également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Les Contrats de Crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg. De même, le Contrat de Crédit 2007 comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt Refinancement.

Ratios financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n° 2 crédit syndiqué 2007 et 2009)
30 septembre 2010	4,30
31 mars 2011	3,75
30 septembre 2011	3,50
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	2,90

* périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

Au 30 septembre 2010, le ratio de levier est de 3,43.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n° 2 crédit syndiqué 2007 et CS 2009)
30 septembre 2010	4,00
31 mars 2011	4,00
30 septembre 2011	4,00
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	5,00

* périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

Au 30 septembre 2009, le ratio de couverture est de 4,85.

Le non respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, pouvant être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

En milliers d'euros

Répartition par secteur d'activité	France	Export	Total
Redevances	910		910
Locations	3 901		3 901
Frais facturés	255		255
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			0
Total	5 066		5 066

3.11 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

Répartition par nature		Montant
Produits		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		239
– Boni sur cession d'actions propres	239	
Produits exceptionnels sur opération en capital		0
Reprises sur provisions et transferts de charges		320
– Reprise d'amortissements dérogatoires	316	
– Reprise de provisions pour risques et charges	4	
Charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		536
– Mali sur cession d'actions propres	246	
– Prud'hommes	20	
– Litige & garantie donnée	270	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		32
– Dotations aux amortissements dérogatoires	32	
– Dotations aux provisions pour risques et charges	0	
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(9)

3.12 Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(2 282)		(2 282)
Résultat financier	27 911		27 911
Résultat exceptionnel	(9)		(9)
Effet de l'intégration fiscale		(25 556)	25 556
Total	25 620	(25 556)	51 176

Un contrôle fiscal concernant les périodes du 01/10/2005 au 30/09/2008 a fait l'objet d'une notification sur l'exercice. Le montant du redressement en base est de 30 M€ et s'impute directement sur les déficits antérieurs.

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'euros

Nature des différences temporaires	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires	1 232	424
Ecart de conversion actif	1 716	591
Total des accroissements		1 018
Allègements		
Contribution sociale solidarité	42	14
Déficits reportables	244 419	84 153
Participation		
Ecart de conversion passif	207	71
Total des allègements		84 239

Le taux d'IS est le suivant : 33 1/3 % + contribution sociale de 3,3 %, soit, 34,43 %.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

En milliers euros

Engagements donnés	Montant
Garanties financières	11 945
DIF	2
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	
Total	11 947

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 700 M€ en principal souscrit par CFF Recycling et repris par Derichebourg SA lors de la fusion entre CFF Recycling et Penauille Polyservices (renommée Derichebourg SA), il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants.

Nantissements et gages de titres

Bénéficiaire	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Environnement	12 609 214	100 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Servisair SAS	110 000 000	100 %
Société Générale (agent)	Parts nominatives CFF IMMOBILIERE	5 266 299	100 %
Société Générale (agent)	Parts nominatives CFF SIGMA	650 001	100 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	15 160 000	100 %

3.14.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	203 703
Autres engagements donnés	0
Total	203 703

(1) Sociétés cautionnées

Filiales "France"	Filiales "Angleterre"	Filiales "Italie"	Filiales "États-unis"	Filiales "Belgique"	Filiales "Espagne"
BERNES ET BRUYÈRES	INOTERA	SERVISAIR	SAN	CFF USA	GEORGE
SCI BERTHELOT	SCI HAUTE	UK	GERMANO		DERICHEBOURG
SCI CARSOA	GARONNE		CRS		MEDIO AMBIENTE
ECO PHU	POLYURBAINE				

3.15 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié à l'ouverture de l'exercice	Personnel salarié à la clôture de l'exercice
Cadres	3	3
Agents de maîtrise		
Employés		
Total	3	3

3.16 Rémunération globale des dirigeants

En milliers euros

	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence)	45

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette					
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg										
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par DERICHEBOURG SA)										
CFF IMMOBILIERE SCI	52 663	300	100,00 %	52 663	52 663	18 954		4 999	872	
CFF SIGMA SCI	6 510	618	99,85 %	6 500	6 500			465	193	
CIVITAS	3 659	(4 495)	100,00 %	1 829	0	580		0	(29)	
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	126 092	13 196	100,00 %	126 092	126 092	5 710		19 390	1 131	1 000
DERICHEBOURG MULTISERVICES	15 160	71	100,00 %	53 320	53 320	58 843		3 884	(8 045)	
PSIMMO	2	(3 075)	99,00 %	2	0	4 654		341	(152)	
SERVISAIR GmbH	41 738	1 697	100,00 %	338 866	60 866			484	17 762	8 183
SERVISAIR SAS	110 000	(78 569)	100,00 %	116 153	116 153	245 929		995	36 916	
VOGIM SCI	139	552	80,00 %	194	194	76		53	1	
B - Filiales (de 10 à 50 % du capital détenu par DERICHEBOURG SA)										
ALLO CASSE AUTO	110	2 976	47,93 %	2 212	2 212			nc	870	384
DAC	40	441	49,60 %	497	177			nc	13	
DREYFUS	40	7 437	42,50 %	816	816			nc	379	81
LARDET ET FILS	39	658	34,82 %	242	242			nc	15	
PLASTIC RECYCLING	75	(826)	50,00 %	750	0	1 667		7 867	(128)	
REYFRA	3 005	6 847	50,00 %	1 263	1 263	2 100		52 397	(466)	
ROUSSEL	152	1 557	34,04 %	337	0			nc	(206)	
VALERCO	76	1 948	50,00 %	107	107			1 505	23	
VALREN	37	(53)	50,00 %	19	19	586		673	(257)	
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non repris au paragraphe 1										
A - a - Filiales françaises				0	0	0				
A - b - Filiales étrangères				0	0					
B - a - Filiales françaises				160	2	0				
B - b - Filiales étrangères				0	0					

3.18 Litiges

Le tribunal a déplafonné le montant de la garantie d'actif et de passif dont bénéficie le Groupe. Il a condamné M. Penauille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 euros et a ordonné une expertise, le rapport est attendu, sur une partie de la garantie d'actif et de passif. Aucun actif n'a été constaté au titre de ce contentieux.

20.4 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2010

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation selon les modalités définies dans la

note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation servant de base à une éventuelle dépréciation, et à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 16 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

20.5 Politique de versement de dividende

20.5.1 Modalités de paiement des dividendes

(Article 42 des statuts)

“Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du conseil d'administration.”

20.5.2 Affectation et répartition des résultats

(Article 41 des statuts)

“(…) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou le distribuer. En outre, l'assemblée générale peut décider de la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'assemblée, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.”

20.5.3 Politique de distribution des dividendes

Les dividendes distribués par DERICHEBOURG SA pour les trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Dividende par action	0,09	0,08	0,00	0,00 *

* Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À l'exception de celles décrites dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en section 20.1.5 du présent document de référence, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu en cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Ces informations sont produites en section 12.

20.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Abandon de créances à la filiale Polyurbaine

Administrateur concerné : Monsieur Thomas DERICHEBOURG
Un abandon de créances a été consenti par le conseil d'administration en date du 13 septembre 2010 au profit de la filiale POLYURBAINE pour un montant de 5 667 171,80 euros.

2. Mandat de vente confié à la Banque LAZARD

Administrateur concerné : Monsieur Matthieu PIGASSE
Le conseil d'administration en date du 13 septembre 2010 a autorisé la conclusion d'un mandat de vente d'une participation minoritaire dans la société SERVISAIR, au profit de la banque LAZARD.

Cette convention n'a pas produit d'effet financier sur l'exercice clos au 30 septembre 2010. Une facturation de l'ordre de 200 à 250 milliers d'euros devrait intervenir sur l'exercice 2010-2011.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Administrateurs concernés : Messieurs Daniel, Boris et Thomas Derichebourg

Le conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait approuvé la conclusion de la licence de la marque Derichebourg avec la société TBD Finances, propriétaire.

Le conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance.

Cette redevance est fixée à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Par ailleurs, à titre dérogatoire, il est expressément convenu qu'aucune redevance ne sera due par le pôle Multiservices pendant les trois premières années.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance enregistré en charge au cours de cet exercice s'élève à 1 408 448 euros.

2. Contrat d'affacturage et cautions à émettre

Avec les sociétés parties au contrat

Administrateurs concernés : Messieurs Boris et Thomas Derichebourg

La société et certaines de ses filiales ont conclu avec la Compagnie Générale d'affacturage un contrat de factoring

qui a été signé le 31 juillet 2009 permettant la mobilisation de créances commerciales en vue de l'obtention d'un financement d'un montant de 100 millions d'euros minimum.

Au titre du contrat d'affacturage, la société Derichebourg SA se constitue débitrice solidaire des engagements de chacune des filiales partie au contrat d'affacturage.

Par ailleurs, il est prévu que les obligations de la société et des filiales concernées soient garanties par des cautionnements bancaires qui seraient émis au titre du contrat de crédit syndiqué. A ce titre, la société sera le donneur d'ordre des cautionnements bancaires à la fois en son nom et pour son compte mais également pour le compte de ses filiales, parties au contrat d'affacturage. En cas d'appel par le factor des cautionnements bancaires émis dans le cadre du contrat de crédit, la société serait appelée à rembourser aux banques cautions les sommes que ces dernières seraient amenées à payer au titre de cautionnements bancaires en conséquence du non paiement ou du non remboursement des sommes dues au factor par les filiales parties au contrat d'affacturage.

Le conseil d'administration du 28 juillet 2009 a autorisé la conclusion de ce contrat et l'émission des cautions, avals et garantie pour un montant de 237 646 000 euros.

3. Conventions de location gérance

La société DERICHEBOURG SA est venue aux droits de la Société CFF RECYCLING, dissoute, par suite de son absorption, en qualité de loueur des fonds de commerce suivants :

a) Avec la Société COREPA SNC

Votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Bruyères-sur-Oise à la société COREPA par acte sous seing privé du 7 octobre 1997 pour une durée de un an

à compter du 1^{er} octobre 1997, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Par ailleurs, votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Pagny-sur-Meuse à la société COREPA par acte sous seing privé du 28 septembre 2001 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2001, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 2 538 000 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, pour l'ensemble de ces deux locations.

b) Avec la Société REVIVAL

Votre société a donné en location-gérance son activité "métaux non-ferreux" exercée sur le site d'Athis-Mons à la société REVIVAL par acte sous seing privé du 5 octobre 2000 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 48 000 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

4. Convention de mise à disposition de moyens et de prestations

La société FINANCIÈRE DBG a refacturé directement à la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, filiale à 100 % de votre société, un montant de 2 100 000 € au titre de la mise à disposition de moyens et de prestations pour l'exercice clos au 30 septembre 2010.

Paris et Paris La Défense, le 16 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

HOICHE Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

20.9 Texte des résolutions présentées à l'assemblée générale

Ordre du jour

À titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et sur l'exécution de leur mission ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

À titre extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Texte des résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2010

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et sur les comptes dudit exercice, du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010 se soldant par un bénéfice net comptable de 51 176 605,02 €, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et suivants n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2010 de 51 176 605,02 €, au compte "Report à Nouveau", qui s'élèvera après cette affectation, à la somme de 62 299 161,32 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2006/2007	15 335 629,38 €	0,09 €
2007/2008	13 631 670,56 €	0,08 €
2008/2009	0 €	0 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre du dernier exercice ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont visées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :

– l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique de l'AFEI admise par l'Autorité des Marchés Financiers,

– l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,

– l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 15 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 15 € s'élèverait à 255 593 820 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2010.

4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement

et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.

3. Décide en outre que le montant nominal des titres de créances qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, à la date de l'émission.

4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Constate et décide, en tant que de besoin, que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

6. Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.

8. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

9. En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

10. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la sixième résolution de la présente assemblée.

3. Décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 300 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies à la date de l'émission ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui

seront émis en vertu de la sixième résolution de la présente assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger.

5. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne 3/4 au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

6. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.

8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

9. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi

que les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et les conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange, à titre principal ou subsidiaire, initiée par la Société), fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

10. En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

11. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de sub-délégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attributions gratuites d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant ces deux procédés.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 millions d'euros, étant précisé que ce montant est fixé de manière autonome et distincte du plafond nominal global de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles de résulter des sixième et septième résolutions soumises à la présente assemblée générale.

3. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre en euros, ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ; et
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, pour y surseoir, conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélatrice des statuts.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation.

3. Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit.

4. Fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.

5. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions ou titres qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le Conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu de la délégation visée à la septième résolution ci-dessus.

6. Décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni

inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes, le prix de souscription.

7. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

20.10 Résultats financiers des cinq dernières années

En milliers d'euros	30-09-2006	30-09-2007	30-09-2008	30-09-2009	30-09-2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	76 195	45 809	42 599	42 599	42 599
Nombre d'actions ordinaires existantes.	38 097 718	170 395 882	170 395 882	170 395 882	170 395 882
OPÉRATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	15 825	5 440	4 504	3 622	5 066
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(11 822)	(25 008)	44 824	141 639	(16 703)
Impôts sur les bénéfices	(1 139)	(39 087)	(39 915)	(4 908)	(25 556)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(55 916)	49 470	44 654	(51 350)	51 177
Résultat distribué	0	15 336	13 632	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(0,28)	0,08	0,49	0,83	(0,10)
Résultat après impôts, participations des salariés dotations aux amortissements et provisions	(1,47)	0,29	0,26	(0,30)	(0,30)
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,00	0,09	0,08	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	17	4	4	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 268	1 045	257	992	234
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	583	290	104	122	107

(1) calcul effectué avec la totalité des actions existantes

(2) le nombre d'actions existantes au 30/09/2007 était de 183 235 315

21. Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital souscrit

(Article 6 des statuts)

“Le capital social est fixé à la somme de 42 598 970,50 € (quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix euros et cinquante centimes). Il est divisé en 170 395 882 actions de 0,25 de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.”

21.1.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale du 12/02/2009 a approuvé deux résolutions, déléguant compétence au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :
– le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
– le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 300 M€.

Informations sur le cours de l'action Derichebourg (code ISIN : FR0000053381) et sur les volumes.

Mois	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2007	5,99	7,68	5,91	7,18	15 603 205
Novembre 2007	7,20	7,20	5,06	5,85	13 119 297
Décembre 2007	5,91	6,38	5,40	5,52	10 862 680
Janvier 2008	5,52	5,76	3,26	3,90	23 063 036
Février 2008	3,93	5,67	3,42	5,05	29 037 931
Mars 2008	4,70	5,29	4,21	4,92	14 700 088
Avril 2008	5,05	5,64	5,53	5,48	11 326 917
Mai 2008	5,53	6,47	5,39	6,11	13 172 021
Juin 2008	6,10	6,56	5,36	5,55	12 003 721
Juillet 2008	5,50	5,73	4,80	5,13	7 997 817
Août 2008	5,12	5,76	4,66	4,84	7 867 800
Septembre 2008	4,80	4,98	3,00	3,08	11 816 735
Octobre 2008	3,17	3,32	2,05	2,45	23 960 542
Novembre 2008	2,46	2,48	1,81	2,23	18 009 279
Décembre 2008	2,24	2,25	1,51	1,61	13 676 619
Janvier 2009	1,62	2,17	1,52	1,73	16 471 292
Février 2009	1,73	1,80	1,50	1,51	10 542 662
Mars 2009	1,50	1,85	1,26	1,65	16 802 524
Avril 2009	1,67	1,97	1,62	1,79	11 450 033
Mai 2009	1,79	1,92	1,63	1,66	6 526 406
Juin 2009	1,71	2,23	1,62	1,88	13 069 204
Juillet 2009	1,88	2,10	1,63	2,06	6 629 826
Août 2009	2,09	3,19	2,05	2,86	17 740 712
Septembre 2009	2,89	3,86	2,65	3,81	14 070 161
Octobre 2009	3,84	4,13	3,05	3,35	13 620 871
Novembre 2009	3,30	3,58	2,66	2,94	9 678 536
Décembre 2009	2,85	3,20	2,74	3,11	8 278 540
Janvier 2010	3,125	3,655	3,121	3,245	8 026 136
Février 2010	3,250	3,589	2,714	2,898	6 709 270
Mars 2010	2,884	3,490	2,822	3,441	7 909 007
Avril 2010	3,450	3,600	3,160	3,364	6 313 029
Mai 2010	3,336	3,450	2,603	3,148	9 723 823
Juin 2010	3,135	3,462	2,841	2,930	8 840 758
Juillet 2010	2,877	3,300	2,835	3,20	5 356 795
Août 2010	3,200	3,668	3,150	3,450	8 937 550
Septembre 2010	3,494	3,580	3,230	3,247	4 895 706
Octobre 2010	3,279	3,738	3,100	3,546	8 240 688
Novembre 2010	3,55	3,90	3,349	3,55	8 879 927

21.1.3 Titres non représentatifs du capital

Depuis le remboursement des OBSAR émises par Penauille Polyservices, dont le remboursement total est intervenu le 02/07/2007, il n'existe plus de titres non représentatifs du capital en circulation.

21.1.4 Titres donnant accès au capital**21.1.4.1 Options de souscription d'actions**

Il n'y a plus d'option de souscription d'actions en circulation.

21.1.4.2 BSAR (bons de souscription d'actions remboursables)

125 000 obligations (OBSAR) mars 2004-janvier 2011 de 1 280 de nominal, avaient été émises par Penauille Polyservices le 10/03/2004, sous le code ISIN FR0010062927, pour un montant total de 160 000 000 €.

Il a été procédé au remboursement partiel anticipé des ces obligations, le 13/05/2005, puis à leur remboursement total le 02/07/2007. Le prix de remboursement a été déterminé en application des dispositions contractuelles. Il n'existe plus d'obligations en circulation.

À chacune des 125 000 obligations (OBSAR) émises le 10/03/2004, étaient attachées 26 BSAR de catégorie A, 17 BSAR de catégorie B, et 15 BSAR de catégorie C. En conséquence, il a été émis au porteur 3 250 000 BSAR de catégorie A, 2 125 000 BSAR de catégorie B, et 1 875 000 BSAR de catégorie C, sous les codes ISIN FR0010062935 pour les BSAR

de catégorie A, FR0010062950 pour les BSAR de catégorie B, FR0010062968 pour les BSAR de catégorie C. Le seul droit attaché aux BSAR est de pouvoir souscrire, sous réserve d'ajustements prévus et à tout moment, jusqu'au 31/12/2010 une action nouvelle de la société pour chaque BSAR au prix de 16 € pour la catégorie A, de 25 € pour la catégorie B et de 32 € pour la catégorie C, libérable en espèces ou par compensation de créances. Par ailleurs, la Société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, jusqu'à la fin de la période d'exercice, au remboursement anticipé de la totalité des BSAR de chaque catégorie restant en circulation au prix de 0,01€. Toutefois, un tel remboursement anticipé ne sera possible que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action Derichebourg est cotée, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé des produits :

– du cours d'ouverture de l'action DERICHEBOURG sur le Premier Marché de NYSE-Euronext Paris ;

– de la parité d'exercice en vigueur à chacune des dates, excède 19 € pour les BSAR de catégorie A, 30 € pour les BSAR de catégorie B, 38, 40 € pour les BSAR de catégorie C. Au 30 septembre 2010, le nombre de BSAR en circulation s'élève à :

- 1 281 351 BSAR de catégorie A ;
- 807 298 BSAR de catégorie B ;
- 717 315 BSAR de catégorie C.

Évolution du cours des BSAR

Cours des BSAR A - DERIBSARA10 (ISIN: FR0010062935)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2007	1,35	1,47	1,27	1,35	39 665
Novembre 2007	1,29	1,35	1,20	1,22	13 488
Décembre 2007	1,33	1,33	1,10	1,20	21 752
Janvier 2008	1,30	1,30	0,61	0,65	17 300
Février 2008	0,66	1,00	0,59	0,81	65 741
Mars 2008	0,82	0,82	0,59	0,69	16 244
Avril 2008	0,64	0,67	0,51	0,66	19 430
Mai 2008	0,61	0,84	0,61	0,63	22 268
Juin 2008	0,62	0,62	0,45	0,49	47 053
Juillet 2008	0,49	0,49	0,45	0,49	58 080
Août 2008	0,43	0,49	0,43	0,44	20 300
Septembre 2008	0,42	0,42	0,42	0,42	1
Octobre 2008	0,13	0,13	0,09	0,09	55 196
Novembre 2008	0,10	0,14	0,10	0,11	91 957
Décembre 2008	0,08	0,15	0,04	0,05	34 064
Janvier 2009	0,05	0,08	0,05	0,07	13 599
Février 2009	0,05	0,05	0,04	0,04	23 598
Mars 2009	0,04	0,04	0,04	0,04	3 931
Avril 2009	0,03	0,04	0,03	0,04	43 480
Mai 2009	0,03	0,05	0,03	0,05	19 047
Juin 2009	0,04	0,05	0,04	0,05	6 418
Juillet 2009	0,04	0,04	0,03	0,04	76 400
Août 2009	-	-	-	-	0
Septembre 2009	0,07	0,07	0,06	0,06	1 921
Octobre 2009	0,08	0,08	0,06	0,08	33 171
Novembre 2009	0,07	0,07	0,06	0,06	17 976
Décembre 2009	0,06	0,06	0,04	0,04	24 129
Janvier 2010	0,04	0,04	0,03	0,03	43 364
Février 2010	0,03	0,03	0,03	0,03	11 000
Mars 2010	0,01	0,02	0,01	0,02	36 002
Avril 2010	0,01	0,03	0,01	0,01	113 872
Mai 2010	0,01	0,02	0,01	0,02	21 654
Juin 2010	0,01	0,03	0,01	0,01	187 533
Juillet 2010	0,01	0,01	0,01	0,01	34 340
Aout 2010	0,01	0,01	0,01	0,01	64 256
Septembre 2010	0,01	0,01	0,01	0,01	22 270
Depuis octobre 2010	-	-	-	-	-

Cours des BSAR B - DERIBSARB10 (ISIN: FR0010062950)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	37 600
Novembre 2007					
Décembre 2007	0,20	0,20	0,20	0,20	207
Janvier 2008	0,20	0,20	0,20	0,20	5 000
Février 2008 à avril 2008					
Mai 2008	0,19	0,19	0,19	0,19	500
Juin 2008 à novembre 2008					0
Décembre 2008	0,10	0,10	0,01	0,01	995
Janvier 2009	-	-	-	-	0
Février 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	17
Mars 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	34
Avril 2009	-	-	-	-	0
Mai 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	5 000
Juin 2009	0,02	0,02	0,02	0,02	10
Juillet 2009	-	-	-	-	0
Août 2009	0,02	0,02	0,02	0,02	791
Septembre 2009	0,03	0,03	0,02	0,03	304
Octobre 2009	0,02	0,02	0,01	0,02	1 077
Novembre 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	33
Décembre 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	2 298
Depuis janvier 2010	-	-	-	-	-

Cours des BSAR C- DERIBSARC10 (ISIN: FR0010062968)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2007	0,13	0,13	0,07	0,07	4 330
Novembre 2007	0,07	0,10	0,07	0,10	6 195
Décembre 2007	0,21	0,31	0,21	0,29	2 081
Janvier 2008	0,29	0,29	0,01	0,01	1 400
Février 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	1 088
Mars 2008					
Avril 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	44
Mai 2008	0,10	0,10	0,10	0,10	1 001
Juin 2008	0,11	0,11	0,02	0,02	1 003
Juillet 2008 à septembre 2008					0
Octobre 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	3 015
Novembre 2008	0,02	0,26	0,02	0,26	27 211
Décembre 2008	0,28	0,28	0,28	0,28	1
Janvier 2009 à avril 2009	-	-	-	-	0
Mai 2009	0,01	0,03	0,01	0,03	940
Juin 2009	0,03	0,03	0,03	0,03	180
Juillet 2009 à août 2009	-	-	-	-	0
Septembre 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	30
Octobre 2009	0,01	0,04	0,01	0,04	22 638
Novembre à Décembre 2009	-	-	-	-	0
Janvier 2010	0,01	0,01	0,01	0,01	22 440
Février 2010 à Juillet 2010	-	-	-	-	-
Août 2010	0,01	0,03	0,01	0,03	24 060
Depuis Septembre 2010	-	-	-	-	-

21.1.4.3 BSA (bons de souscription d'action)

Le conseil d'administration du 13/05/2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28/02/2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action "BSA" (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par PENAILLE POLYSERVICES, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28/02/2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

- les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;
- 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;

– les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;

– les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du Code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;

– une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;

– l'ensemble des BSA ne pourra permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 22/03/2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les

droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF RECYCLING, PENAUILLE POLYSERVICES, JCP PARTICIPATIONS, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

– ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13/03/2017 ;

– faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF RECYCLING et dorénavant premier actionnaire de DERICHEBOURG SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13/03/2017 et que les promesses d'achat à des dates échelonnées soient également reportées de cinq mois pour être désormais ouvertes en décembre (2008, 2009, 2010).

L'assemblée générale du 18/07/2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13/03/2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14/05/2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13/03/2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

21.1.4.4 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2010	170 395 882	170 395 882	1 703 958	1,00
Après exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	173 979 498	1 703 958	0,98
Après exercice des BSAR A	1 281 351	175 260 849	1 703 958	0,97
Après exercice des BSAR B	807 298	176 068 147	1 703 958	0,97
Après exercice des BSAR C	717 315	176 785 462	1 703 958	0,96

21.1.5 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur prime de fusion, d'émission ou d'apport	Prime de fusion, d'émission ou d'apport	Capital social
		créés	annulés				
25-06-2007	Apurement Report à nouveau débiteur			38 097 718		45 869 592,20	76 195 436,00
25-06-2007	Réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions de 2 € à 0,25 €* 			38 097 718			9 524 429,50
18-07-2007	Rémunération apport CFF RECYCLING	157 977 029		196 074 747	162 836 175,75	208 705 767,95	49 018 686,75
18-07-2007	Annulation BSAR détenus par DJC				- 2 218 135,00	206 487 632,95	49 018 686,75
18-07-2007	Annulation autocontrôle CFF RECYCLING				- 22 080 225,20	184 407 407,75	49 018 686,75
18-07-2007	Première annulation de 12 839 432 actions autodétenues		- 12 839 432	183 235 315	- 104 967 359,35	79 440 048,40	45 808 828,75
18-07-2007	Reconstitution réserves réglementées				- 1 461 494,21	77 978 554,19	45 808 828,75
31-10-2007	Deuxième annulation de 12 839 433 actions autodétenues*		- 12 839 433	170 395 882	- 38 296 352,6	39 682 201,59	42 598 970,50

* Un sous-compte prime d'émission d'un montant de 66 671 006,50 a été créé lors de la réduction du capital du 25/06/2007 et soldé lors de la deuxième annulation de titres autodétenus le 31/10/2007.

21.1.6 Nantissements

Les actifs du Groupe donnés en nantissement sont décrits dans la note 4.25 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en 20.1.5.

21.1.7 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

Au 30/09/2010, DERICHEBOURG SA détenait 794 967 actions propres représentant 0,47 % du capital.

La valeur d'acquisition de ces titres est de 4 017 902,02 euros. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est de 2 699 707,93 euros.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 03/02/2010 a autorisé le conseil d'administration à acquérir des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social aux fins de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés financiers ;
- leur attribution aux salariés dans les conditions et modalités prévues par la loi ;
- l'achat d'actions, leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre de croissance externe. Ce programme a une durée de dix-huit mois et expirera le 02/08/2011.

21.2 Actes constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

“La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de

titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.”

21.2.2 Résumé des dispositions concernant les organes d'administration et de direction

Composition du conseil d'administration (Art. 14)

“La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.”

Durée des fonctions - limite d'âge (Art. 15)

“La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.”

Présidence du conseil (Art. 16)

“Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge

utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.”

Délibérations du conseil - Procès-verbaux (Art. 17)

“Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix, et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Par exception à ce qui précède, les décisions suivantes sont prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés :

- nomination et révocation du président du conseil d'administration ;
- nomination et révocation du directeur général ;
- modification de l'orientation stratégique des activités de la société ;
- proposition de résolution ou agrément d'une résolution soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires en vue de modifier les statuts de la Société.

En cas de partage, la voix du président de séance n'est pas prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.”

Pouvoirs du conseil (Art. 18)

“Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées

d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.”

Direction générale (Art. 19)

“La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statue dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avais et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.”

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

(Article 13)

“La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles, pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme en cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.” Il n'existe qu'une catégorie d'actions.

21.2.4 Actions pour la modification des droits des actionnaires

(Article 35)

“L’assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l’occasion d’un regroupement d’actions régulièrement effectué ou pour la négociation de “rompus” en cas d’opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d’accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d’acquiescer sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l’assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d’une augmentation, d’une réduction ou d’un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d’administration.”

(Article 37)

“Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.”

21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d’admission

Convocation des assemblées (Article 25)

“Les assemblées d’actionnaires sont convoquées par le conseil d’administration. À défaut, elles peuvent l’être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d’actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s’agissant d’une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d’actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.”

(Article 26)

“Trente jours au moins avant la date de l’assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l’ordre du jour de l’assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l’assemblée par le conseil d’administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l’inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu’à la date de l’assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d’inscription des projets de résolution émanant d’actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d’actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l’insertion de l’avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d’actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l’alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l’action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu’une assemblée n’a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l’avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d’une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l’insertion contenant l’avis de convocation et de l’envoi des lettres et la date de l’assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.”

Ordre du jour (Article 27)

“L’ordre du jour de l’assemblée est arrêté par l’auteur de la convocation ou par l’ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l’inscription de projets de résolutions à l’ordre du jour de l’assemblée. Le comité d’entreprise dispose des mêmes droits. L’assemblée ne peut délibérer sur une question qui n’est pas inscrite à l’ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.”

Admission aux assemblées - Vote par correspondance (Article 28)

“Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s’y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l’être pour deux assemblées, l’une ordinaire, l’autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu’elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n’ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l’action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l’assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d’actions indivises sont représentés comme il est dit à l’article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l’inscription de l’actionnaire ou de l’intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l’avis de convocation d’un certificat constatant l’indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu’à la date de l’assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l’assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d’actions d’une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l’assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d’administration décide l’utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l’assemblée générale.”

Constitution du bureau (Article 29)

“L’assemblée est présidée par le président du conseil d’administration ou en son absence par un vice-président ou par

l’administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. À défaut, elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l’assemblée est présidée par celui ou l’un de ceux qui l’ont convoquée. Les deux membres de l’assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l’assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l’assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l’assemblée, être soumises au vote souverain de l’assemblée elle-même.”

Vote (Article 30)

“Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu’elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l’intéressé dans la procédure prévue à l’article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu’elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d’une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d’augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d’émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d’actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d’un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.”

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

“L’assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d’administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l’assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans

les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête."

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

"L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés."

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

"L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquies sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration."

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

"Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou

représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires."

21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Cf. description des conditions d'attribution des droits de vote double en 21.2.5 (Art. 30).

21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Cf. 18.1.2.

21.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications de capital

Augmentation de capital (Article 8)

"Le capital social peut être augmenté par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de commerce."

Amortissement et réduction du capital (Article 9)

"Le capital social peut être amorti ou réduit par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de commerce."

21.3 Prise et cession de participations par Derichebourg SA

À la hausse (% du capital)	À la baisse (% du capital)
Néant.	

21.4 Franchissement de seuil de détention du capital

Néant pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.

21.5 Descriptif du programme de rachat d'actions

21.5.1. Bilan du programme de rachat 2010

L'assemblée générale mixte du 3 février 2010 a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 17 039 588 actions pour un prix maximal unitaire de 25 € /action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 2 août 2011, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 30 septembre 2009		130 920	0	673 878	804 798
En % de capital	170 395 882	0,07 %		0,39 %	0,48 %
Affectation à des stocks options					
- attribuées					
- autres					
Levées d'options d'achat					
Achats		1 724 926			1 724 926
Ventes		1 734 757			1 734 757
Situation au 30 septembre 2010		121 089		673 878	794 967
En % de capital	170 395 882	0,07 %		0,39 %	0,47 %

Au cours de l'exercice 1 724 926 actions ont été achetées à un cours moyen de 3,25 euros et 1 734 757 actions ont été vendues à un cours moyen de 3,264 euros.

La valeur comptable du portefeuille des 794 967 actions de 0,25 euros nominal détenues au 30 septembre 2010 est 4 017 902 euros, avant provision, 2 699 708 en valeur nette.

Contrat de liquidité

À partir du 5 juin 2009, la Société a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre. Au 5 juin 2009, les moyens mis à la disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient :

- 191 103 titres Derichebourg,
- 151 007 euros en espèces,

À la clôture de l'exercice, ces moyens au crédit dudit compte étaient les suivants :

- 121 089 titres Derichebourg ;
- 357 172 euros en espèces.

conforme à une charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

- L'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise,
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Détail des opérations d'achat et de vente d'actions propres sur l'exercice (article L 225-211 du Code de commerce)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2010.

21.5.2. Descriptif du programme de rachat 2011

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 4 mars 2011 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 30 novembre 2010, le capital de la Société était composé de 170 395 882 actions.

À cette date, la Société détenait 789 891 actions propres, soit 0,46 % du capital social ;

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société :

Au 30 novembre 2010, les 789 891 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 116 013 ;
- autres objectifs : 673 878

Objectifs du nouveau programme de rachat**Les objectifs de ce programme seraient inchangés par rapport au programme précédent, savoir :**

l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;

– l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;

– l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 30 novembre 2010, soit 17 039 588 actions. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues à la date du 30 novembre 2010, soit 789 891 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 16 249 697 actions, soit 9,54% du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 15 euros par action, Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait :

– 255 593 820 euros représentant 10 % du capital de la Société ;

– 243 745 455 euros représentant 9,53 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 3 février 2010 au 30 novembre 2010

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 30 novembre 2010 est le suivant :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte ⁽¹⁾	0,46 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	0
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾	789 891
Valeur comptable du portefeuille ⁽¹⁾	4 027 040 euros
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	2 801 743 euros

⁽¹⁾ Au cours de clôture au 30 novembre 2010.

⁽²⁾ Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

Bilan de l'exécution du programme entre le 3 février 2010 et le 30 novembre 2010

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30 novembre 2009			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	1 374 510	1 372 516	Options d'achat achetées			
Echéance maximale moyenne	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de transaction (en euros)	3,231	3,248	néant	néant	néant	néant
Prix d'exercice moyen	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montants (en euros)	4 441 891	4 458 193	néant	néant	néant	néant

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués dans leur totalité dans le cadre du contrat de liquidité.

22. Contrats importants

Au titre des contrats importants, le Groupe souhaite mentionner les contrats de crédits syndiqués qui constituent les principales sources de financement du Groupe.

Une présentation détaillée des contrats de crédits syndiqués figure dans la note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés (section 20.1.5 du présent document de référence).

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

23.1 Déclarations – Rapports d'expert

Sans objet.

– actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 01/10/2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour ont été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur.

23.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

– provisions pour indemnités de fin de carrière et pour "workers compensation" : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite et pour pensions et les provisions pour "workers compensation".

24. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

24.1 Nom du responsable de l'information

Responsable : Bernard Régis

Qualité : Directeur général adjoint et Directeur Financier

Adresse : 119, avenue du Général-Michel-Bizot
75579 PARIS Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

24.2 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la société : www.derichebourg.com.

24.3 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site internet www.derichebourg.com.

24.4 Informations périodiques et occasionnelles

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, ou www.hugingroup.com ou www.info-financiere.fr

Date	Document
21/10/2009	Communiqué Servisair France
03/11/2009	Communiqué Servisair France
06/11/2009	Rectificatif date réunion des analystes
09/11/2009	Communiqué Servisair
12/11/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2009
12/11/2009	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2008-2009
03/12/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2009
03/12/2009	Communiqué Servisair
08/12/2009	Communiqué sur les résultats de l'exercice 2008-2009
11/12/2009	Réunion des analystes
23/12/2009	Dépôt du document de référence 2008-2009
28/12/2009	Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale ordinaire du 03/02/2010
31/12/2009	Agenda financier
08/01/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
13/01/2010	DEEE de nouveaux marchés remportés
03/02/2010	Assemblée générale du 3 février 2010
05/02/2010	Information relative au nombre total de droits de vote lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 février 2010
05/02/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2010
11/02/2010	Information financière (non audité) du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010
09/03/2010	Capacité d'exportation portée à 1 millions de tonnes grâce à 3 nouvelles plateformes portuaires
25/03/2010	DERICHEBOURG : en progression sur les marchés des services aéroportuaires au Royaume-Uni
30/03/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2010
01/04/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2010
26/04/2010	DERICHEBOURG : Polyurbaine
03/05/2010	Croissance des activités italiennes du pôle Multiservices
11/05/2010	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2009- 2010
11/05/2010	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2009-2010
12/05/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2010
17/05/2010	Servisair : 40 millions de dollars US de nouveaux contrats sur 3 ans aux États-Unis et Canada
27/05/2010	Comptes semestriels consolidés au 31 mars 2010
31/05/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2010
31/05/2010	Rapport financier semestriel Période du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 mars 2010
14/06/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2010
05/07/2010	Servisair a signé un contrat avec VivaAerobus à Houston (IAH)
09/07/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2010

19/07/2010	Nouveau contrat de 96 millions d'euros pour la collecte des déchets ménagers à Marseille
10/08/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
10/08/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juillet 2010
12/08/2010	Chiffre d'affaires consolidé au 3ème trimestre (30/06/2010)
03/09/2010	Jazz Air & Virgin Atlantic choisissent Servisair
15/09/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2010
18/10/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2010
09/11/2010	Avancée de la date de publication du chiffre d'affaires de l'exercice 2009-2010
09/11/2010	Chiffre d'affaires de l'exercice 2009-2010
09/11/2010	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé
17/11/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2010
17/11/2010	Servisair gagne le contrat British Airways à Helsinki
24/11/2010	Servisair présente ses nouveaux véhicules de dégivrage sur l'aéroport d'Ottawa
08/12/2010	Résultats annuels au 30 septembre 2010
10/12/2010	Réunion des analystes financiers

Informations publiée au BALO

Date de publication	Document
05/01/2009	Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale du 12 février 2009
04/03/2009	Approbation des comptes annuels
28/12/2009	Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale du 3 février 2010
17/02/2010	Approbation des comptes annuels

25. Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le groupe

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				HOICHE AUDIT				AUTRES AUDITEURS			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	327	287	32%	29%	99	87	35%	54%				
Filiales intégrées globalement	663	644	65%	65%	185	75	65%	46%	1 304	1 429	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
Émetteur			0%	0%								
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	990	931	97%	94%	284	162	100%	100%	1 304	1 429	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	31	63	3%	6%								
Autres									0		0%	0%
Sous-total	31	63	3%	6%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	1 021	994	100%	100%	284	162	100%	0%	1 304	1 429	100%	100%

26. Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence
Comptes annuels	20.3
Comptes consolidés	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	20.4
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.2
Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2 ; L. 225-100-3 et L. 225-211 alinea 2 du Code de commerce	4
	8
	9
	10
	16.1 et 16.5
	17
	18
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1
Honoraires des Commissaires aux comptes	25
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société	16.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	16.5
Liste de l'ensemble des informations publiées par la société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	24



DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com